

Nicolas Schroeder, *Les Hommes et la terre de saint Remacle. Histoire sociale et économique de l'abbaye de Stavelot-Malmédy, vii^e-xiv^e siècle*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 2015, 357 p.

Olivier Bruand

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2017/3 n° 683 , PAGES 651H À 731H
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130788515

DOI 10.3917/rhis.173.0651h

Date de mise en ligne : 28/08/2017

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-historique-2017-3-page-651h?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

COMPTES RENDUS

Florence Gherchanoc, *Concours de beauté et beautés du corps en Grèce ancienne. Discours et pratiques*, Bordeaux, Ausonius, Scripta Antiqua 81, 2016, 228 p.

L'ouvrage *Concours de beauté et beautés du corps en Grèce ancienne. Discours et pratiques* est issu du mémoire inédit de l'habilitation à diriger des recherches de l'auteure. Le volume s'inscrit dans un cadre plus large d'études qu'elle mène depuis plusieurs années sur l'histoire du corps, en particulier autour de l'apparence, des vêtements, du maquillage et de la beauté. Dense et soigné, il est articulé autour de trois parties équilibrées (« À la plus belle ». Variations autour du jugement de Pâris », « Concours de beauté féminines » et « Cités, concours de beauté masculine et beautés agissantes »), de trois chapitres, chacune reprenant, pour partie, la compréhension grecque des corps et leur hiérarchie, en s'ouvrant classiquement sur celui des divinités. Le corps des mortels est pensé et décliné selon un corps « étalon » ou idéal. L'introduction place immédiatement l'approche dans la sphère de l'anthropologie historique. Les sources choisies le confirment, comme l'angle d'attaque envisagé, celui des concours de beauté, pour éclairer la société grecque dans ses constituantes.

Dans la première partie « À la plus belle », l'A. part d'un thème ancien du mythe, le jugement de Pâris, remanié, transformé et enrichi au fil des siècles. Cela lui permet de présenter les *agônes*, au travers du concours de beauté entre les trois déesses, Héra, Athéna et Aphrodite et d'explicitier des éléments récurrents dans les deux autres parties : l'instigateur du concours, les concurrent(e)s, le ou les juges, les critères, les prix, les spectateurs, le gagnant ou la gagnante. Dans un premier temps sont interrogées les formes de beauté animant les trois déesses, révélatrices de leurs domaines d'action respectifs. La beauté divine, à la fois naturelle – corporelle – et artificielle est agissante, elle produit de l'effet, elle symbolise la capacité, la puissance de chaque divinité. Peu de critères cependant : brillance, fragrance, haute stature essentiellement, auxquelles s'ajoutent des artifices vestimentaires et des parures. Les attributs divins participent aussi à cette définition. Sont interrogées tour à tour puis comparées les sources littéraires, souvent tardives, et les images généralement plus anciennes, permettant à l'A. de faire remonter dans le temps

le thème mythologique et les mythèmes afférents. Les vases, essentiellement attiques, mais pas seulement, sont étudiés avec justesse, une description est systématiquement proposée ainsi qu'une mise en contexte. La notion de beauté agissante, reprise aux analyses religieuses, en particulier celles de Vinciane Pirenne-Delforge, met en avant les *timai* des divinités, leur puissance d'action, leur domaine d'intervention, leur force d'émerveillement ou de fascination. Celles d'Héra et d'Aphrodite sont plus féminines, obtenues ou confortées par des artifices, celle d'Athéna est plus masculine, plus virile. Une analogie apparaît avec les cadeaux promis à Pâris par les déesses, ils rappellent leurs puissances respectives et leur champ d'action. Le dernier chapitre sert en quelque sorte de transition avec le monde des mortelles puisque sont interrogés les liens entre la réputation, les aptitudes morales et la beauté. La définition de cette dernière se construit au fil du chapitre, variable selon le genre, l'âge, le statut de chacun, sur des qualités physiques complétées par des apparences et des comportements. Cependant, s'il reste difficile de définir des critères distinctifs de la beauté, il est d'autant plus délicat de lire ceux qui permettent de trancher dans un concours.

Dans la deuxième partie « Concours de beauté féminine », l'A. décline les éléments mis en avant pour les divinités féminines et les applique aux mortelles, classées en trois catégories, croisant l'âge et le statut (les jeunes filles, les épouses et les courtisanes). Hélène de Sparte à la beauté légendaire sert, en quelque sorte, de passerelle entre les différents statuts (héroïne, jeune fille, épouse). Comme pour les déesses, les sources identifient une beauté pour chaque groupe et une puissance d'action, moins bien sûr que pour les divinités, mais offrant plusieurs formes de séduction. Le mariage est l'élément central du discours sur la beauté féminine et les concours. La *nymphé*, la jeune fille bonne à épouser, possède sa propre beauté qui la place au cœur des compétitions et en fait aussi une récompense ; la beauté est le signe d'excellence de la fille à marier ; celle-ci est à la fois au cœur de la compétition et récompense du concours. Concernant les épouses, les contextes de compétition sont moins fournis, essentiellement dans le cadre de rituels, en lien avec des divinités classiquement associées au mariage (Héra, Déméter, Zeus...). Pour les épouses, il est à noter que, comme souvent, dans la documentation utilisée, les textes sont tardifs (par exemple, II^e s. av. J.-C. pour les compétitions en Arcadie en l'honneur de Déméter Éleusinia). Quant à la beauté des courtisanes, elle est devenue, en particulier dans la poésie d'époque hellénistique et romaine, un *topos*, au caractère érotique évident. Là encore, la puissance agissante de la beauté est première. C'est une beauté définie par rapport à celle de la divinité, des hommes, des autres femmes, elle est toujours relative et éphémère.

Dans la dernière partie « Cités, concours de beauté masculine et beautés agissantes », l'A. interroge les concours de beauté masculine et fait plus fortement encore que dans les deux étapes précédentes le lien entre ces compétitions et le cadre civique. Les sources, essentiellement épigraphiques, l'autorisent plus aisément. Pour les hommes, seule la catégorie citoyenne est interrogée, les distinctions se faisant selon les classes d'âge. Comme pour les femmes, les sources sont souvent tardives, débutant pour la plupart au IV^e s. dans le cadre philosophique, le banquet étant un des lieux de définition et d'exposition de cette beauté. De la même façon que pour les épouses, la beauté est un élément de référence à la divinité, les desservants du culte étant choisis selon ce critère, pour un sacerdoce précis ou pour une fête particulière. Cependant, cette proximité entre le prêtre et la divinité n'est pas une spécificité masculine, elle transparaît pour les jeunes filles et les épouses, elle est aussi un caractère de citoyenneté. La beauté est donc un critère électif fort qui se perçoit également en contexte politique. Les deux derniers chapitres interrogent des concours spécifiques : *euandria* et *hermaia*. Dans les deux cas, les sources ne sont plus seulement littéraires, mais il est

possible d'envisager des dossiers épigraphiques, épars géographiquement (Attique, Péloponnèse, Macédoine, Asie Mineure...) mais souvent homogènes chronologiquement (fin de l'époque classique, et surtout l'époque hellénistique).

La conclusion d'ensemble revient sur la beauté corporelle et sur son aspect relatif, celle des mortels par rapport aux immortels, des femmes par rapport aux hommes, des vieux par rapport aux jeunes, etc. L'ouvrage est complété par une série d'index fort utiles, un riche appareil critique et une bibliographie récente et complète. L'A. a choisi de donner les textes sous forme de traductions, avec de fréquentes translittérations, facilitant la lecture. Cette belle monographie s'attaque à un sujet en partie neuf. La beauté a été questionnée à maintes reprises et quelques articles épars, souvent des commentaires de textes épigraphiques, permettaient jusque-là d'appréhender la question des concours. Si, dès l'introduction, l'A. rejette un questionnement sur la beauté seule, la beauté « totale », pour choisir de l'appréhender par le biais des concours, il apparaît au fil des pages que celle-ci est un élément aussi central qu'insaisissable. La conclusion aurait pu sans doute reprendre les points délicats mis en avant : la quasi-absence de critères pour indiquer la beauté – ce sont toujours les mêmes qui reviennent et ils sont le plus souvent difficiles à saisir –, la difficulté à comprendre la façon de juger ou même simplement qui sont les arbitres de ces concours. Comme le rappelle Alain Corbin en 1992 dans son article « Le vertige des foisonnements », le « trop usuel est souvent tu ». La cité qui produit les normes corporelles n'a pas toujours besoin de les indiquer, elles sont connues de tous, particulièrement des aristocrates qui excellent à les développer. Il reste également difficile d'appréhender les raisons qui poussent les cités à instituer et pérenniser ces formes de compétition, en particulier à l'époque hellénistique. Pourtant, par ce biais, elles imposent des normes de conduite et des pratiques à leurs citoyens, essentiellement aux hommes, mais sans exclusive. Le corps est pour les Grecs un microcosme où se lit le macrocosme, l'organisation du *kosmos*. Par le biais des canons, particulièrement celui de Polyclète qui se met en place à l'époque classique, l'A. le rappelle en introduction et en conclusion, ce sont aussi des normes corporelles qui tendent à modeler les corps citoyens. À ces proportions idéales répond l'harmonie du monde, celle de la société, éventuellement des régimes politiques. Au-delà d'une simple lecture extérieure des corps, appréhendée par la seule vue, c'est aussi une introspection morale qui est proposée. Des comportements et des pratiques sociales sont mis en scène. Par le biais de l'étude des concours de beauté, l'A. s'inscrit dans les travaux récents sur l'histoire du corps en l'étudiant et en mettant en avant le contrôle que la cité exerce sur lui, en l'exposant, le scrutant et le codifiant. Ces quelques remarques n'enlèvent rien à la qualité d'ensemble de l'ouvrage qui ouvre de stimulantes pistes de travail et offre au lecteur un dossier complet.

Véronique MEHL

Bernard Mineo et Thierry Piel (dir.), *Les Premiers Temps de Rome. VI^e-III^e siècle av. J.-C. La fabrique d'une histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 264 p.

Les directeurs de ce volume se sont posé une question originale, celle de la fabrication de l'écriture de l'histoire de Rome plutôt que de l'historicité des faits racontés dans les récits des premiers temps de Rome. Il s'agit d'une approche novatrice quirompt avec une tradition historiographique héritée du XIX^e siècle et développée par

E. Pais, T. Cornell, J. Poucet, T.P. Wiseman, G. Forsythe et A. Mastrocinque. La méthode, expliquée par B. Mineo dans l'introduction du volume, est d'autant plus intéressante que le corpus de textes est relativement restreint pour la période étudiée. Le volume qui rassemble les textes de onze communications présentées lors de deux journées de colloque ayant eu lieu les 5 et 6 juin 2014 à Nantes, se partage en quatre parties qui se suivent avec logique : « Héritages étrusques », « Rome sous le regard des Grecs », « Les Romains et le modèle grec » et, enfin, « Un cas d'étude : le tribunat de la plèbe ».

Dans la première partie, les communications cherchent à montrer qu'il a existé un apport étrusque à l'historiographie des premiers temps de Rome. La perspective est passionnante, car l'existence d'une histoire des Étrusques, conçue et fabriquée par les Étrusques, non seulement pose problème, mais a rarement servi de clef d'explication pour comprendre certains récits romains. J. Hadas-Lebel s'intéresse ainsi à un exemple d'annalistique privée étrusque, celle d'un membre de la famille tarquinienne des Pulena. Au terme d'une analyse linguistique séduisante, il propose de voir dans Laris Pulenas l'arrière-petit-fils de Laris Pule, le Grec, « que l'*Étrusca disciplina* fit venir de Grèce à Tarquinies et qui se fit admettre dans la cité » (traduction par J. Hadas-Lebel de *ET Ta* 1.17). J. Hadas-Lebel trace non seulement un parallèle entre le destin de Laris Pule et celui – légendaire – de Démarate, mais il va plus loin encore et propose de voir en Laris Pule Pollès d'Aigai, que la Souda présente comme un compilateur de littérature divinatoire. D. Briquel s'interroge sur l'existence même d'un genre littéraire historique étrusque. Il estime, contrairement à T. Cornell, qu'il est difficile de faire une distinction entre littératures religieuse et historique. Il montre ainsi, à partir de l'analyse de la tombe François, que les Étrusques avaient une conception cyclique de l'histoire, fondée sur une conception religieuse du temps. Il dégage les indices d'une influence de cette conception typiquement étrusque de l'histoire sur les Romains. Il rappelle que les jeunes Romains allaient se former à Caeré aux *Tuscae litterae*, et il dégage des « schémas » étrusques dans l'histoire romaine, comme les interventions du merveilleux, la répétition de cycles temporels et les « homérismes ». Puis, Th. Piel revient sur l'expédition armée de Porsenna et il se demande si les distorsions existant dans les sources latines sur les modalités et les conséquences de cette expédition s'expliquent par la prise en compte de fragments d'histoire étrusque. Th. Piel essaie de mettre en évidence les traces d'une histoire étrusque dans la geste de Mézence, roi de Caeré, et il rappelle qu'une coupe étrusque du Louvre porte une inscription avec le nom de Laucie Mezentie. Il met en parallèle les parcours de Mézence et de Porsenna et il fait de ces deux figures des archétypes sortis de la littérature grecque, en particulier de la « chronique cumaine », une digression de Denys d'Halicarnasse sur Aristodème de Cumès qui provient probablement de l'œuvre de Timée de Tauroménion.

La deuxième partie est consacrée à l'étude de l'apport des historiens grecs eux-mêmes à l'histoire de Rome. M. Humm traite la figure de Timée de Tauroménion, ce Grec originaire de Sicile, qui a compris la puissance géopolitique que Rome commençait à représenter et intégré l'histoire de Rome au sein d'une histoire universelle de l'*oikouménè*. Timée a établi des cadres chronologiques et il pourrait avoir inventé des discours qui ont contaminé l'historiographie romaine. Il a ainsi fait connaître Rome aux élites hellénophones du monde hellénistique dès le III^e siècle. E. Caire, de son côté, montre que le récit parallèle de l'Érechthéion et du bâton de Romulus fournit à Denys d'Halicarnasse l'occasion d'offrir au public grec une comparaison entre l'histoire d'Athènes et celle de Rome : les deux puissances présentent une similitude frappante à deux tournants décisifs de leur histoire.

La troisième partie porte sur le recours au modèle grec. P.-M. Martin estime qu'à partir de l'ambassade de 216 avant J.-C., Fabius Pictor a projeté des ambassades

factives, celles de 396 et de 510 avant J.-C., à partir de données historiques sur les relations entre la Rome des Tarquins ainsi que celle du IV^e siècle avec Apollon delphique. P.-M. Martin y voit la conséquence d'une conception analogique de l'histoire. Ensuite, M. Scapini montre qu'un extrait du Pseudo-Plutarque, consigné dans les *Parallela minora*, sur le sacrifice par L. Caecilius Metellus de sa propre fille, révèle des mécanismes de l'écriture de l'histoire : l'analyse des antécédents grecs et d'autres traditions comparables. L'analogie thématique avec l'histoire de Pompée fait apparaître des réseaux de stratification ancienne. Puis, B. Mineo étudie le parallèle entre le récit livien de la prise de Rome par les Gaulois et la prise d'Athènes par les Perses en 480, et détermine l'origine de cette mise en forme analogique et la nature des innovations introduites par Tite-Live. Il montre ainsi l'enrichissement des schémas primitifs d'origine indo-européenne par des images tirées des traumatismes idéologiques romains accompagnant le rêve d'une renaissance de Rome.

La dernière partie propose de revenir sur le conflit patricio-plébéien. A. Mastrocinque s'intéresse à la façon dont la tradition annalistique des deux derniers siècles de la République a présenté l'histoire du V^e siècle. Il relève les anomalies des « tribuns ajoutés » et des comices curiates qui choisirent les premiers tribuns et il met ces manipulations sur le compte de préjugés anti-plébéiens. T. Lanfranchi étudie la présentation des tribuns de la plèbe par Denys d'Halicarnasse. Il souligne la dichotomie entre portions narratives neutres et discours rapportés qui contribuent à construire une image négative des tribuns. Puis, N. Meunier s'intéresse à la mise en scène narrative de la question des dettes dans la Haute République. Il dégage des schémas narratifs autour d'un canevas unique, celui d'une opposition conflictuelle entre des patriciens, soucieux du bien commun, et des plébéiens partisans, agissant de manière irraisonnée. Il trouve les sources d'inspiration dans l'analogie historique avec la République tardive et dans des schémas narratifs grecs.

On ne peut que louer l'audace des éditeurs d'avoir lancé cette enquête sur les modalités qui ont conduit les Romains à poser les bases d'un genre historique à la fin du III^e siècle. Th. Piel, dans sa conclusion, après avoir dégagé les apports de chacune des interventions, pointe les difficultés de l'entreprise, mais on ne saurait s'arrêter à ces limites. Le livre est passionnant, parce qu'à partir de cas précis et fouillés, il montre que la création d'un genre s'accompagne de la reprise de modèles anciens, étrusque ou grec, qui sont transformés, adaptés, parfois subvertis, et aboutissent à une construction, bricolage ou assemblage, qui joue sur toutes les couches du récit. La comparaison et l'analogie sont ainsi pratiquées, parfois sans vergogne, avec des imprécisions et des anachronismes, pour manipuler les faits. Il faut être redevable à tous les auteurs d'avoir réussi à démonter les ressorts de cette mise en scène à partir de sources, rares et souvent fragmentaires.

Marie-Laurence HAACK

Olivier Devillers (dir.), *Neronia IX. La villégiature dans le monde romain de Tibère à Hadrien*. Actes du IX^e congrès de la SIEN, Bordeaux, Ausonius, « Scripta Antiqua » 62, 2014, 380 p.

Ce volume des *Neronia* recueille trente et une contributions issues du neuvième congrès international de la Société internationale d'Études néroniennes, Recherches sur l'Empire romain au premier siècle (SIEN), qui s'est tenu du 3 au 6 octobre 2012 à la Villa Vigoni (Lovenjo di Menaggio), sur le thème : « Villégiature et société dans

le monde romain de Tibère à Hadrien ». Il a bénéficié de la participation de nombreux chercheurs internationaux, spécialistes du monde romain dans un large panel de disciplines.

En introduction, Yves Perrin rappelle que le mot – comme le concept – de villégiature, entendu ici comme « séjour sédentaire dans un lieu distinct de la résidence principale », était inconnu des Anciens. Mais s'il est manié avec prudence, il s'avère heuristiquement pertinent pour analyser un phénomène original qui s'observe dans le monde romain de la fin de la République au Haut-Empire. Les contributions rassemblées dans ce volume envisagent avant tout son développement dans les milieux dirigeants et/ou dominants sur lesquels les sources disponibles, essentiellement textuelles et archéologiques, nous renseignent le mieux. Le cadre chronologique retenu s'étend du règne de Tibère à celui d'Hadrien. Dans le contexte de cette période, la pratique de la villégiature revêt une dimension sociale mais également économique, culturelle et politique. À partir de ce cadre d'enquête, les différentes contributions proposées permettent de reprendre globalement la question de la villégiature pour établir une mise au point sur le sujet et en renouveler les approches, par le traitement et l'enrichissement de plusieurs thèmes. Afin de mieux rendre compte de ces différents apports, les contributions proposées ont été regroupées en trois grandes parties.

Une première partie intitulée « Activités, société et agréments de la villégiature » s'intéresse particulièrement aux valeurs et aux pratiques romaines pouvant être associées à la villégiature, à leur représentation et à la manière dont elles évoluent dans le temps. L'ordre de présentation des contributions fait successivement passer le lecteur d'une notion à une pratique ou à une représentation de la villégiature, pour revenir ensuite à une notion traitée plus haut selon une approche différente. Un regroupement thématique des contributions aurait sans doute facilité le cheminement réflexif. À propos des valeurs romaines associées à la villégiature, la première communication de G. Vogt-Spira rappelle que la *villa* rurale romaine a très vite transcendé sa fonction architecturale et économique initiale pour renvoyer à un phénomène culturel complexe, identifié au concept philosophique contemporain de *Lebensform*. Cette évolution vers un modèle culturel, étroitement liée à la réception de la culture grecque au II^e s. av. J.-C., implique une polysémie du concept de *villa* qui rend son appréhension difficile et non univoque. L'auteur s'intéresse particulièrement ici à la *villa* comme cadre privilégié d'une *Lebensform* qualitative, étroitement liée à la recherche de l'*eudaimonia* grecque. Il considère notamment les positionnements divergents de Sénèque et de Pline le Jeune sur l'articulation entre cet état d'âme individuel et le cadre spatial de la *villa*. Plus loin, G. Galimberti Biffino revient sur la notion latine d'*aemonitas*, et croise les témoignages de Vitruve et de Pline le Jeune pour étudier la façon dont les élites la concilient en villégiature avec les notions de *voluptas* et d'*utilitas*. Tandis que Vitruve définit théoriquement la *villa* comme un cadre architectural propice au déploiement de ces valeurs, le témoignage de Pline sur les activités qui s'y déroulent fournit une illustration de leurs modalités de mise en œuvre concrètes. Par ailleurs, A. Basile s'appuie sur l'exemple de cinq propriétaires de *villas* pour montrer comment se répand, dans les sources littéraires de l'époque flavienne, une vision fortement stéréotypée du séjour en Campanie, axée sur des motifs récurrents et une insistance sur les notions de *quies* et de *securitas*. La *villa* devient alors l'expression d'un état d'âme voué à la recherche de tranquillité, loin du tumulte de Rome, marquant ainsi une rupture par rapport aux représentations de la villégiature de la fin de la période républicaine. A. Gonzales s'intéresse quant à lui à la notion d'*humanitas*, sous l'angle particulier des rapports maître-esclave qui s'établissent dans le cadre domestique de la *villa*, d'après la correspondance de Pline le Jeune. Ce dernier conçoit sa demeure comme une métonymie de la *familia*. S'il fait preuve d'*humanitas* en se souciant des conditions de vie et de la qualité des espaces occupés par ses dépendants,

il n'en demeure pas moins qu'à ces yeux le monde dépendant doit rester consigné aux marges de l'espace domestique privatif. Enfin, G. Minaud revient sur la fonction plus strictement productive de la *villa* rurale qui ne disparaît évidemment pas. L'auteur rappelle que le *dominus* reste seul habilité aux aspects stratégiques de gestion de ses biens fonciers et, qu'en son absence, la mise en œuvre de ses décisions repose sur le dispositif de la préposition. L'importance stratégique de ce dispositif est soulignée par le fait qu'il peut offrir au personnel servile auquel il est confié, la perspective d'un affranchissement. Elle transparaît aussi dans la façon dont certains propriétaires tardent à accorder la liberté à des préposés compétents. D'autres contributions de cette première partie portent davantage sur la représentation de certaines activités pratiquées dans les villas aristocratiques. X. Lafon étudie notamment, de manière diachronique, la typologie de certaines activités maritimes pratiquées à partir des villas du littoral, avec un intérêt particulier pour les formes non productives de navigation et de pêche ; l'auteur considère notamment la manière dont évolue, dans une optique plus positive, la perception de ces activités jusqu'à l'époque impériale. M. Rivoltella s'intéresse quant à lui à la manière dont certaines activités de villégiature peuvent constituer des formes de mises en scène discursives de certaines valeurs de l'aristocratie romaine. L'auteur considère ainsi la manière dont Pline le Jeune valorise et intègre la cynégétique, perçue négativement par Cicéron et Sénèque, en la subordonnant aux activités méditative et littéraire dans le cadre de l'*otium*. Il associe ainsi activités physique et intellectuelle, tout en réaffirmant la primauté traditionnelle de cette dernière. Par ailleurs, S. Wyler s'attache à éclairer les tensions entre *utilitas* et *delectatio* dans les pratiques religieuses propres à la villégiature. Croisant les apports de l'archéologie rituelle et les écrits de Columelle, l'auteur rappelle d'abord que le bon fonctionnement religieux du domaine fait partie intégrante des lois de la *villa* que le *pater familias* doit maîtriser et contrôler. Pour en garantir la prospérité, il doit s'assurer une protection divine efficace et non superflue suivant des pratiques rituelles qui peuvent intégrer des pratiques traditionnelles, dès lors que ces dernières présentent une efficacité pragmatique. À partir d'exemples de fresques de paysages sacro-idylliques exhumés dans les villas campaniennes, S. Wyler observe également que le religieux tient une place importante dans la *delectatio* liée à la villégiature de luxe, certes dans une expression décalée par rapport à ses *realia*, mais sans en être pour autant totalement indépendante.

L'importance accordée à l'eau dans les villas constitue une autre forme de *delectatio* aux dimensions multiples, comme en témoigne la contribution de F. Delarue. L'auteur s'intéresse notamment à son expression singulière dans la littérature poétique, en particulier chez Stace. L'eau y est en effet omniprésente. Elle peut revêtir une fonction esthétique et symbolique, mais elle peut aussi évoquer une forme de piété quotidienne par son association au monde des dieux marins et aquatiques. Enfin, les reflets aquatiques peuvent prendre une dimension vivante et proche dans les villas décrites par le poète. D'autres contributions portent enfin sur la perception morale et sociale des comportements en villégiature. L. Castagna propose de confronter les éléments apparaissant dans les correspondances de Sénèque et de Pline le Jeune sur la manière d'être en villégiature. Tous deux adressent à leurs lecteurs une description de la villégiature et du voyage pour s'y rendre, dans une perspective pédagogique. Mais tandis que Sénèque envisage la question dans une perspective avant tout philosophique et morale, oscillant entre valeurs positives et négatives pouvant être associées à la recherche de la villégiature et aux voyages qu'elle implique, Pline s'attache plutôt à offrir à ses pairs un exemple de modalités de « savoir-vivre » dans ce cadre spécifique, liées à tout un panel de valeurs appropriées à l'aristocratie romaine. M.-F. Delpeyrou insiste quant à elle sur la dimension éthique et morale des descriptions architecturales de *villas* que l'on trouve chez Sénèque, et s'intéresse à ce qu'elle peut nous apprendre

en creux sur le rapport personnel du philosophe à la villégiature. La critique de la richesse que suppose cette pratique et la construction d'un idéal viseraient à exonérer le philosophe de ses propres défaillances morales dans son rapport à la villégiature.

L'approche moralisante de la villégiature chez Sénèque est également traitée par F. Romana Berno, qui introduit la deuxième partie et permet de faire la transition vers ce groupe de contributions dédié aux *Lieux de la villégiature*. Ici, l'accent est mis sur la géographie et les aménagements de la villégiature. Il s'agit d'en esquisser une cartographie sommaire en Italie et dans les provinces. Certaines études viennent enrichir la connaissance de quelques exemples très célèbres, d'autres ouvrent des horizons prometteurs. La contribution de F. Romana Berno se concentre ainsi sur la villégiature à Baïes, d'après la lettre 51 de Sénèque à Lucilius, et souligne combien Sénèque joue sur l'histoire et l'imaginaire du lieu pour qualifier le type de villégiature qui y est pratiqué. É. Wolf s'intéresse à la villégiature insulaire, qui aurait particulièrement concerné les îles tyrrhéniennes au cours des règnes d'Auguste et de Tibère, en raison de la tranquillité et de l'isolement qu'elle offrait. C. Krause revient sur les principaux éléments de sa restitution de la *villa Iovis* et de ses bâtiments annexes sur l'île de Capri, suite aux aménagements de Tibère. Les deux contributions suivantes sont dédiées à l'étude du phénomène de la villégiature sur la côte istrienne. F. Tassaux revient sur les spécificités régionales de ce phénomène à partir de l'époque augustéenne, et souligne l'intérêt de l'abondante documentation épigraphique disponible pour comprendre les relations sociales qui s'établissent entre les aristocrates romains en villégiature et les élites locales. F. Fontana revient, quant à elle, sur les plus récents apports de la recherche archéologique sur la Villa Barcola, et sur l'identification de ses propriétaires successifs. Concentrant son analyse sur la villégiature des notables alexandrins, P. Rodriguez montre, à partir de la documentation papyrologique d'Oxyrhynchos, qu'au-delà d'un séjour paisible marié aux activités lucratives, la villégiature dans cette capitale de nome a favorisé le développement de relations quasi-clientélares avec les notables locaux, qui aspiraient à une éventuelle promotion civique par ce biais. Concentrant son étude sur la province d'Achaïe, S. Zoumbaki soutient que le type architectural de la *villa* et les modes de vie qu'il implique constitue avant tout un apport culturel italique adopté par les élites locales. Sa diffusion serait étroitement liée à l'expansion coloniale de Rome dans la région. Bien qu'il s'agisse d'une hypothèse longtemps écartée par la recherche, S. Guédon soutient que plusieurs indices littéraires et archéologiques imposent néanmoins la question de la villégiature à propos des villas rurales africaines de Tripolitaine. Des potentialités de villégiature sont ainsi observables dans le Gebel et sur la côte tripolitaine. Selon l'auteur, la diversité des cas de figure observables invite à dépasser le modèle de la villa campanienne en matière de concept de villégiature. F. Coarelli propose d'identifier le complexe de la *Piazza d'Oro* de la villa Hadriana à une *Diaeta Adonea*, dont les aménagements présentent de fortes analogies avec le complexe de la *Vigna Barberini* du Palatin. Les deux ensembles pourraient s'inspirer d'un même modèle d'édifice cultuel dédié à Adonis, aménagé à proximité du palais ptolémaïque d'Alexandrie. Cette seconde partie est clôturée par la contribution d'E. Chassillan sur la villégiature dans les provinces gauloises. L'auteur souligne l'influence du modèle architectural de la *villa* rurale sur plusieurs *domi*, témoignant du désir de restituer ce mode d'habitat en milieu urbain.

Enfin, la troisième partie de ce recueil, intitulée *Villégiature, pouvoir et politique*, regroupe les contributions consacrées au décodage des composantes politiques de la villégiature, que l'on observe autant dans les résidences des princes que dans celles de la haute sphère des milieux dirigeants. Tout d'abord, V. Hollard souligne combien la pratique impériale de la villégiature, telle qu'on la trouve présentée chez Tacite et Suétone, est révélatrice des mutations politiques qui s'opèrent au début de l'Empire. Entre *realia* politiques et *topoi* littéraires, ces descriptions éclairent la manière

dont les empereurs eux-mêmes définissaient la nature du nouveau régime et les relations entre gouvernants et gouvernés qui en découlaient, mais elles nous renseignent aussi sur la façon dont les historiens du 1^{er} s. apr. J.-C. considéraient ce nouveau pouvoir et ceux qui l'exerçaient. M. De Souza étudie ensuite, à partir de sources exclusivement littéraires, deux aspects relatifs à l'implantation de sépultures de personnages éminents dans un contexte de villégiature, de Tibère à Hadrien. Il relève notamment qu'à l'époque impériale, l'implantation de sépultures d'hommes de pouvoir en villégiature n'était pas considérée comme une pratique normale. Rome demeurant le centre du pouvoir, une telle pratique pouvait exprimer une sanction ou apparaître comme une attitude subversive face au pouvoir. Cette question du rapport entre lieu de villégiature et lieu du pouvoir impérial mène au cas problématique de la résidence de Tibère à Capri entre 27 et 37 apr. J.-C., à laquelle plusieurs communications sont consacrées, y apportant différents éclairages. Ainsi, F. López Sánchez soutient que le séjour de l'empereur à Capri ne correspond pas seulement à une retraite volontaire des affaires publiques, selon l'interprétation la plus courante qui en est donnée. S'appuyant sur plusieurs séries de monnaies provinciales attestant l'importance de la flotte impériale de Misène en Méditerranée occidentale après Actium, ainsi que sur la position stratégique de l'île dans la baie de Naples pour le contrôle du trafic maritime dans la région, l'auteur suggère que Tibère conçut en réalité Capri comme un poste de commandement en miniature, plutôt que comme un simple lieu de villégiature. F. Prokoph considère pour sa part la tradition négative transmise par Tacite et Suétone sur les retraites insulaires de Tibère, et la confronte au récit diamétralement opposé et tout aussi partial qu'en donne Velleius Paterculus, proche et contemporain de l'empereur. F. Prokoph en conclut qu'il n'existait pas en soi d'appréciation socialement acceptée ou historiographiquement utilisable pour cette forme de villégiature impériale. Sa perception dépendait de l'intention générale des auteurs qui intégraient les épisodes insulaires de Tibère dans leur présentation et leur argumentation sur son règne. O. Devillers concentre son étude sur la lecture de cet épisode dans le récit taciteen. Le chercheur insiste sur deux éléments essentiels qui caractérisent le règne de Tibère chez Tacite : la tyrannie et la mauvaise communication. La relation spécifique établie entre ces éléments et le séjour à Capri indiquerait bien que l'épisode insulaire participe du processus général de détérioration qui marque le règne de l'empereur dans ce récit. Le cas de Néron, étudié par S. Stucchi, témoigne également des évolutions du rapport du prince à la villégiature. Par son goût du paradoxe, le dernier empereur Julio-Claudien aurait volontairement renversé le paradigme traditionnel de la villégiature. D'abord, en portant la villégiature au cœur même de l'*Vrbs* avec la construction de la *Domus Aurea*. Mais aussi par son attitude, qui renverse délibérément les stéréotypes comportementaux définissant traditionnellement le bon citoyen romain et la bonne pratique de villégiature, tels qu'on les trouve exprimés dans le *De Officiis* ou chez Pline le Jeune. D'autres approches de la composante politique de la villégiature sous le règne de Néron sont par ailleurs proposées. Revenant sur les rives campaniennes, F. Galtier montre, à propos de la place accordée par Tacite au *lilus* dans le récit de la mort d'Agrippine, combien le paysage qui entoure la villa peut également devenir un motif illustrant les rapports de force politiques. L. Takács restitue, à partir des *Lettres morales à Lucilius*, les dernières villégiatures de Sénèque dans les environs de Rome et en Campanie, en particulier à Baïes où il séjourna probablement dans la villa des *Pisonii*. Cet itinéraire témoignerait d'une large implication du philosophe dans la conjuration pisonienne. Pour finir, on peut évoquer les contributions sur la villégiature plus occasionnelle, liée à différentes formes d'itinérance du pouvoir. Ainsi, A. Bérenger étudie les activités et séjours d'agrément des gouverneurs de province. Ces pratiques, toujours mentionnées par les sources en dehors du strict cadre de leurs fonctions, montrent

que les gouverneurs pouvaient distraire à leur charge des moments de détente, aussi bien au cours de leurs déplacements officiels qu'à l'occasion de séjours dans la capitale de leur province. A. Galimberti montre pour sa part que l'étude du règne de l'empereur Hadrien, dont la majeure partie fut consacrée aux voyages politiques, invite à relativiser le temps consacré par l'empereur à la villégiature dans le cadre idéalisé de la Villa de Tibur. Hadrien fut le premier empereur à adopter un mode de gouvernement volontairement éloigné de Rome pour réaliser diverses opérations *in locis*. La part considérable dédiée à cette itinérance du pouvoir était par ailleurs ponctuée de nombreux moments consacrés à des activités liées à la villégiature.

En définitive, ces différentes contributions permettent de montrer combien la villégiature est partie intégrante du fonctionnement du monde romain, de Tibère à Hadrien, tout en appelant à poursuivre les recherches sur le sujet. Elles offrent notamment des pistes utiles et stimulantes pour une conceptualisation élargie et dynamique du phénomène.

Joëlle PRIM

Sabine Lefebvre (dir.), *Identités et dynamiques provinciales du I^{er} siècle avant notre ère à l'époque julio-claudienne*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, coll. « Sociétés », 2013, 137 p.

Ce recueil de cinq contributions précédées d'une introduction réflexive sur l'actualité de la notion d'identité fait suite à un précédent volume qui posait également la question de l'existence d'une identité supra-civique, à l'échelle provinciale (A. Caballos Rufino, S. Lefebvre [éd.], *Roma generadora de identidades. La experiencia hispana*, Madrid, 2011), dont on a déjà rendu compte ici (*RH*, n° 669, 2014, pp. 223-226). L'ouvrage, qui porte une attention particulière à la fin de la République et au Haut-Empire, éclaire et approfondit, à l'échelle de l'empire, des thématiques liées à la question d'une identité provinciale. Dans une étude liminaire, l'auteure, à l'initiative de cette nouvelle rencontre tenue à l'université de Dijon, propose une réflexion historiographique stimulante sur la notion d'identité. On ne sera donc pas étonné que la dense mise au point de l'éditrice du présent livre, déjà partie prenante de la publication précédente, emprunte à cette dernière certains de ses principaux résultats sous forme de questions qui interrogent la notion discutée d'identité (p. 9, par exemple : « Il ne s'agit évidemment pas de trouver dans ces dossiers des arguments en faveur d'une vision nationaliste de l'identité, mais plutôt de comprendre comment, souvent rapidement, des populations conquises, en particulier les élites, se sont fondues dans un cadre administratif imposé par Rome, très différent de celui que ces populations connaissaient. Ont-elles créé un nouveau référent identitaire, après avoir accepté celui du cadre civique ? [...] Peut-on alors pour cette époque, déjà parler d'"identité provinciale" ? »). Mais cette nouvelle rencontre n'est pas le simple prolongement d'un travail antérieur. Elle répond à plusieurs objectifs : extension géographique de la réflexion, zoom chronologique sur la fin de la République et sur le début du Principat, diversification des points de vue, des méthodes et des matériaux, enfin dialogue entre chercheurs de générations différentes. Sans lever d'emblée le voile sur le contenu des travaux et leurs conclusions, on peut relever que, dès l'introduction, la réponse à la question « peut-on parler d'identité à l'époque romaine ? », est très nuancée. Selon les approches et les objets d'étude, les avis divergent. E. García Riaza, pp. 13-27 (« Alianzas regionales e identidad supralocal en Occidente durante la etapa

de expansión romana (ss. III-I a. C.) », recense les attestations littéraires de rapprochements ethniques ou tribaux dans les Gaules et la péninsule Ibérique contre Rome, susceptibles de témoigner de solidarités identitaires entre le III^e et le I^{er} s. av. J.-C. Les liens interpersonnels (parenté, *amicitia*, *hospitium*, *fides*) et l'activité diplomatique ont pu favoriser des alliances militaires parfois cimentées par des serments ou des échanges d'otages. L'A., pp. 29-59 (« Les réunions de notables hispaniques pendant les guerres civiles (49-44 av. J.-C.) »), analyse l'usage des expressions *tota prouvincia*, *omnis prouvincia* appliquées à l'Ulérieure et à la Citérieure dans le corpus césarien des guerres civiles. Elle questionne également la documentation pour savoir si les réunions de 49 et 45 av. J.-C. convoquées par César dans la péninsule Ibérique, les *conventus* de citoyens romains bien attestés et l'envoi de délégations, sont l'indice de pratiques collectives déjà plus ou moins rodées et constituent les premières formes des futurs *concilia* provinciaux. H.-L. Fernoux, pp. 61-86 (« Bithyniens et Grecs d'Asie : à propos de la notion d'identité provinciale en Asie mineure sous le Haut-Empire »), montre que la provincialisation de l'Asie Mineure n'a pas provoqué de sentiment d'appartenance particulier aux nouveaux cadres administratifs alors que toutes les conditions géographiques et historiques étaient réunies. La documentation révèle même, notamment dans le cas de la Bithynie et de l'Asie, des phénomènes de résurgence du passé civique grec parfois savamment entretenus par le pouvoir impérial. Éphèse, capitale d'Asie, n'a pas non plus réussi à susciter l'attachement des notables qui, avec les cités, utilisent cet échelon intermédiaire pour leur visibilité et leurs intérêts propres. Enfin, les *koima* ne parlent pas d'une seule voix au nom des communautés civiques qui restent l'horizon indépassable. G. Bernard, pp. 87-106 (« L'émergence des provinces maurétaniennes au I^{er} siècle de notre ère : des territoires compartimentés à la recherche d'une identité provinciale »), exclut finalement la possibilité que le partage en deux du royaume de Maurétanie, pourtant très cloisonné sur le plan géographique, ait pu à l'inverse assurer la cohésion interne de la Tingitane et de la Césarienne nées de cette séparation, d'autant plus que la limite entre les deux provinces, quel que soit le détail de son tracé (deux cartes sont reproduites à la fin de l'article), était surtout théorique. Enfin, Chr. Vernou, pp. 107-119 (« À propos d'identité provinciale : l'exemple de l'iconographie religieuse des Santons dans l'Aquitaine augustéenne »), s'intéresse à l'« identité » culturelle et cultuelle de la cité des Santons bien connue pour l'engagement de certains de ses ressortissants au service du nouveau pouvoir (les *C. Iulii* locaux célèbres comme donateurs au Confluent et sur place), à travers l'étude iconographique des représentations religieuses de tradition celtique qui constituent dans la région un ensemble homogène : couples de déesses-mères, représentations de dieux assis en tailleur, dieu-tête aux déclinaisons locales. Un riche cahier de planches avec des photographies en couleur illustre l'article. Le volume s'achève par des *indices* qui en facilitent le maniement et en font un instrument de travail commode.

Sabine ARMANI

Agnès Bérenger et Olivier Dard (dir.), *Gouverner par les lettres, de l'Antiquité à l'époque contemporaine*, Metz, Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire, vol. 54, 2015, 443 p.

Cet ouvrage, issu d'un colloque international tenu à l'université de Lorraine, regroupe vingt et une contributions précédées d'une « Présentation générale » des deux éditeurs. Ces derniers rappellent que les travaux de cette rencontre s'inscrivent

dans l'un des axes du Labex ARCHIMEDE. Toutefois, la période ancienne associée à ce Labex n'est pas la seule appréhendée dans ce volume. Au contraire, l'idée d'étudier dans le temps long l'importance de l'écrit épistolaire dans les pratiques gouvernementales est pleinement revendiquée. De ce fait, des historiens spécialistes des quatre périodes historiographiques traditionnelles ont été mis à contribution. L'ordre chronologique n'a cependant pas été retenu, et c'est une présentation thématique qui prévaut (« Informer, renseigner » / « Conseiller, négocier » / « Art et pratique du gouvernement : bien et mal gouverner » / « Recommander, nommer » / « Expressions du pouvoir »). Un tel choix a sans doute l'avantage de rapprocher de la sorte les cas étudiés – dans des séquences chronologiques de durée variable – et de mettre en exergue combien les lettres, officielles ou privées, ont constitué dans la longue durée un outil majeur de gouvernement.

Cette réflexion collective n'est nullement isolée. Elle s'inscrit dans une historiographie actuelle qui renouvelle les approches et angles d'étude des lettres et de la correspondance : nombreux sont les journées d'études, colloques et, plus largement, programmes de recherche qui leurs sont consacrés, là aussi de l'Antiquité jusqu'à des siècles plus récents.

Concentré toutefois sur le thème large du gouvernement (politique, institutionnel, ecclésiastique), le volume apporte une contribution décisive à cette réflexion d'ensemble. Au-delà des seules thématiques retenues, plusieurs sujets communs émergent qui justifient pleinement la mise en parallèle de dossiers épistolaires que séparent de nombreux siècles quelquefois. Soulignons tout d'abord que plusieurs contributions ne font nullement l'économie de la question du support d'écriture. Aux *papyri* égyptiens issus de la cité d'Oxyrhynchos pour les trois premiers siècles de notre ère et étudiés par Fanny Firon, s'oppose le parchemin, support choisi par Charlemagne car il s'avère moins fragile et « pouvant [...] garder mémoire » des lettres pontificales écrites aux rois francs entre 739 et 790, le *Codex epistolaris carolinus*. Les *papyri* constituent aussi les supports d'écriture du corpus analysé par Agnès Bérenger, quoique l'historienne et coordinatrice de l'ouvrage y ajoute des éléments de la correspondance des gouverneurs de l'Empire romain connus grâce à des inscriptions, et dont une esquisse de typologie est tentée.

Assurément la taille des corpus est variable, et les auteurs avancent quelquefois les chiffres, à l'unité près, de leur documentation. Les vingt-trois lettres de la correspondance de Charlemagne, tant comme destinataire que destinataire, forment ainsi la trame d'un véritable miroir de l'art de gouverner comme le démontre Christiane Veyrard-Cosme. Elles témoignent notamment d'un discours de nature épiscopale et confirment les prétentions d'un souverain cumulant *potestas* royale et *auctoritas* sacerdotale. Retenons encore les soixante-neuf lettres de la correspondance de M. de Gordes, lieutenant général du roi Charles IX en Dauphiné, dans une France divisée entre catholiques et protestants. Leur intensité variable de circulation lorsque la cour du roi et de Catherine de Médicis séjourne à Moulins (décembre 1565-mars 1566) est un indice patent des multiples enjeux de ces mois de paix bien fragile, comme l'étudie Thierry Rentet. Pour d'autres dossiers, ces lettres se comptent en centaines, voire en milliers. Si les 475 lettres tirées des quatre recueils épistolaires d'aristocrates gallo-romains (fin V^e-début VI^e siècle) ne sont pas toutes étudiées par Christian Setúpani, le cinquième environ (soit près d'une centaine, p. 314) l'intéresse de près pour les références à la parenté desdits aristocrates. Dans d'autres cas, certains auteurs soulignent le nombre élevé de lettres associées à tel office ou tel souverain. Armand Jamme rappelle ainsi que ce sont probablement plus de 400 000 lettres pontificales qui ont été conservées entre 1198 et 1420. L'importante documentation (1754 lettres) écrite par les papes et leurs camériers successifs et adressée aux collecteurs pontificaux entre 1316 et 1461 permet à Amandine Le Roux de rendre compte de l'intérêt des

papes pour la fiscalité, gage certain de la réussite de leur administration. Ces lettres, de différents types, légitiment ou renforcent les attributions et le pouvoir de ces collecteurs sans toutefois que ces derniers soient à l'écart de tout contrôle. Effet logique de cette profusion des lettres dans certaines administrations, la dimension bureaucratique associée à certains règnes méritait d'être soulignée. C'est ce que rappelle François Pernot dans le cas de Philippe II d'Espagne que certains ont pu qualifier de « roi-papierassier » (p. 152). Établissant un lien entre le monarque et les différents conseils, les *consultas* ont constitué un outil fondamental de gouvernement en tant qu'avis écrits par un de ces conseils et documents qui répondaient à une lettre adressée au roi. La célérité des réponses fut remarquable, mais le système eut aussi ses limites.

Ailleurs, le nombre total de lettres associées au correspondant particulier d'un souverain rapporté au nombre d'années de règne de ce dernier permet d'établir des moyennes, sources de comparaisons instructives. Si Reims reçoit 1,5 lettre par an envoyé par Louis XI, elle en reçoit près de quatre sous le règne de Charles VIII (p. 23, tableau n° 3). L'écart souligne ainsi en creux l'effet de la révolte fiscale de Miquemaque, en 1461, que le roi ne pardonnera jamais aux Rémois (Julien Briand). Plus largement, il faut saluer l'apport d'information synthétique dans plusieurs contributions grâce à la présence de tableaux ou de graphiques. On regrettera toutefois que certains demeurent peu compréhensibles, car en noir et blanc et avec des nuances de gris insaisissables.

L'un des enjeux de la correspondance recouvre la question de la circulation de l'information, bien traitée par les premiers travaux de ce volume. Elle apparaît au premier plan de l'étude de Julien Briand portant sur les relations entre la ville de Reims et les rois de France aux XIV^e et XV^e siècles. Au-delà de la seule nature des informations, militaires notamment, qui circulent par ces lettres, l'auteur rend compte d'autres aspects concrets qui entourent la circulation et l'arrivée desdites lettres à Reims. Il souligne aussi combien la conservation des lettres est considérée comme importante et même source de fierté pour la ville puisque ces missives rappellent sa proximité avec le prince. Qui dit information dit aussi informateur(s). Ces derniers retiennent l'attention de François Brizay qui analyse les dépêches des diplomates et consuls français à Rome et dans le royaume de Naples au début du XVIII^e siècle. Il démontre combien ils sont multiples, depuis les membres de la Curie jusqu'aux gens de mer, en passant par les nombreux autres consuls et vice-consuls. Les sujets relatifs à la guerre, à la course mais aussi au commerce s'avèrent les plus fréquents, mais la masse des dépêches conduit l'historien à se demander si elles étaient bien toutes lues et si toutes les informations étaient réellement transmises. Ailleurs, la nature officielle de la correspondance est d'une certaine manière doublée et concurrencée par une correspondance plus privée. C'est ce que révèle le dossier présenté par Julie d'Andurain qui s'appuie sur la correspondance de trois acteurs majeurs du « parti colonial » français au début des années vingt du vingtième siècle, le maréchal Lyautey, le général Henri Gouraud et le publiciste et influent Auguste Terrier. Cette correspondance permet de saisir au mieux la manière dont les officiers percevaient et organisaient leur commandement. Une « relation épistolaire à trois voix » (p. 107) qui dévoile les rivalités entre les meilleurs officiers au sein de ce « parti colonial » et qui, surtout, atteste combien les officiers coloniaux ont su « gouverner par les lettres ». Klara Hübner souligne pour sa part que seul un groupe limité de fonctionnaires détient la responsabilité de diffusion des nouvelles par lettres à Fribourg au XV^e siècle. On devine ainsi une activité intense de leur part si l'on sait que près de 10 000 comptes pour messagerie ont été conservés dans cette même cité entre 1402 et 1527. Leur analyse partielle permet ici à l'historienne d'aborder des questions très concrètes de l'acheminement des courriers, quelquefois loin de leur point de départ (sécurité des messagers, problèmes de logistique, déplacements nocturnes, etc.).

Plus largement, cet aspect des moyens de déplacement des courriers est posé avec acuité à plusieurs reprises. L'organisation territoriale des cités dans l'Égypte romaine explique un acheminement rapide (F. Firon), tout comme la nature de certaines annonces – ainsi la diffusion de la mort violente de Charles le Téméraire en janvier 1477 (K. Hübner). Inversement, la distance pèse sur la circulation des lettres entre la France et la Nouvelle France au XVII^e siècle (J.-F. Plamondon), au même titre que la présence d'un État ennemi entre deux correspondants. C'est précisément le cas au début du XVIII^e siècle entre le royaume de France et le prince François II Rákóczi durant la guerre d'indépendance hongroise. Pour éviter de tomber entre les mains des Habsbourg, la correspondance passait par Varsovie ou par Constantinople (F. Tóth). Dans ce contexte, le poids des hommes dans la transmission et la réception des informations est important, et est démontré le rôle précis joué par le marquis des Alleurs au nom de Louis XIV dans cette logique. Outre de ralentir la circulation des messages, la distance nuit aussi à la fine connaissance de certaines réalités, ce que démontre Armand Jamme dans le cas de lettres du pape Innocent VI aux rois de France et d'Angleterre en 1353-1354. Elles témoignent aussi de l'impuissance pontificale à cesser les hostilités entre les deux rois. Plus tôt toutefois, sous le pontificat de Benoît VIII, la stratégie épistolaire de ce dernier fut très offensive entre 1296 et 1298 contre Philippe VI, offrant à ce dernier « un bouquet épistolaire [...] qui ne manque pas d'épines » (p. 128) – le pape n'hésitant pas à accuser le roi de mal gouverner son royaume. Si une « lettre pallie l'absence » (Th. Rentet, p. 160), la distance entre ses deux correspondants explique un rythme, des délais, des pertes et retards. Fin 1565-début 1566, ceux-ci sont comblés d'une autre manière par les adversaires du lieutenant-général du Dauphiné, M. de Gordes, objet des accusations des catholiques dauphinois auprès du roi. Sans passer par la correspondance en effet, ces derniers viennent directement plaider leur cause face au roi Charles IX à Moulins, démontrant ainsi combien la voie orale et physique supplante quelquefois la voie écrite. Oral et écrit fonctionnent toutefois de manière complémentaire. Au II^e siècle de notre ère, la correspondance de Fronton avec Marc Aurèle et Lucius Verus constitue un corpus où les recommandations sont multiples au sujet de l'art de gouverner (R. Poignault). Dans cette optique, l'importance de l'oral, par la maîtrise de la rhétorique, est mise en avant mais au même titre que celle de l'écrit. En outre, Fronton développe clairement l'idée qu'il convient de gouverner par la parole et les écrits avant de gouverner par les armes.

La problématique du centre et des périphéries, associées de près au gouvernement d'entités politiques, surtout lorsqu'elles recouvrent des territoires vastes ou lorsque le souverain est éloigné desdits territoires, rapproche plusieurs articles. Le cas de Charles II d'Anjou est en ce sens explicite lorsqu'il dirige les destinées du royaume de Sicile depuis des territoires « par-delà les Alpes », entre 1289 et 1294 (F. Bérenger). Souhaitant alors trouver une issue diplomatique qui l'oppose aux Aragonais, il continue de veiller de près au gouvernement de son royaume, ce qu'atteste son abondante correspondance. Malgré la distance et la durée de l'absence du roi, celui-ci ne cesse d'envoyer des mandements à son fils resté sur place et à d'autres officiers. Ces documents révèlent le rôle prégnant joué par Charles II en matière de justice ou de fiscalité, en pesant sur la concession des fiefs et des bénéfices actifs, en procédant à des enquêtes depuis la Provence, etc. – sans jamais évincer toutefois le rôle de son vicaire ni de ses capitaines généraux présents dans ce royaume. D'une certaine manière, le cas de l'administration d'une communauté depuis un lieu éloigné de cette dernière est aussi lisible avec l'analyse de la correspondance de l'évêque Cyprien de Carthage, en 250-251. Après avoir quitté sa cité et fui la persécution de Dèce, l'évêque continue de communiquer par lettres avec de multiples correspondants (clergé de Rome, clercs ou fidèles de Carthage). Il gouverne de la sorte sa communauté de loin, non sans

questions sur sa légitimité. Les lettres échangées illustrent la manière dont l'ancien rhéteur défend son choix et finit par sauver et même renforcer son autorité, comme en conclut François-Xavier Romanacce.

Tout autant que les correspondances elles-mêmes, l'analyse de ces dernières en dit quelquefois long sur les hommes qu'elles mettent en relation, gouvernants et/ou administrés. Dans certains cas, la dimension politique des lettres prend un tour très personnel, comme le révèle la correspondance de la princesse de Condé avec son fils, futur Grand Condé, entre 1643 et 1646. Si ces lettres constituent une manière d'éducation, l'évolution de leur propos est significative car l'on passe de lettres où la relation est très personnelle entre une mère et son fils à des lettres plus révélatrices des enjeux qui se nouent alors à la cour autour de la Régente, et où les intérêts du clan Condé doivent être habilement défendus (Cl. Buchet). Ailleurs, avec la cité d'Oxyrhynchos dans la province romaine d'Égypte, outre des lettres rédigées par nécessité (économique ou fiscale) s'en ajoutent d'autres plus spontanées, comme les pétitions. Ces derniers documents témoignent, pour leurs rédacteurs, d'une connaissance souvent personnelle des administrateurs impériaux ; ils prouvent, en outre, un respect des procédures attestant combien Rome a su imposer « sa logique de fonctionnement » (F. Firon) et exercer sa mainmise sur la population. Des réseaux de correspondants sont aussi mis au jour. Celui dont sait s'entourer Marie de l'Incarnation au milieu des années 1630 est remarquable car il permet à cette dernière de partir fonder un monastère en Nouvelle France (J.-F. Plamondon). La prose même de la célèbre ursuline tourangelle pèse aussi dans ce destin, car elle réussit à faire entrer dans le siècle une femme d'abord vouée à la clôture. Parmi les réseaux d'hommes qui transparaissent dans certaines correspondances, les liens du sang méritent d'être rappelés, comme s'y emploie Christian Settupani à partir de quatre recueils épistolaires d'aristocrates gallo-romains (fin V^e-début VI^e siècle). Il observe d'ailleurs qu'aucune exhaustivité ne prévaut sous leur plume sur le plan de la dénomination des parents concernés, et ce quel que soit globalement le degré de parenté attesté. Inversement, lorsque les noms sont cités, le lien précis de parenté ne demeure pas indiqué. La parenté volontairement omise, dans certains cas présentés, prend une nette dimension politique qui expliquerait précisément cette omission.

Au-delà de la proximité biologique, celle qui est de nature amicale et/ou intellectuelle s'avère un des éléments centraux dans l'écriture d'une lettre dans bien des cas, et la dimension politique de certaines correspondances n'en fait pas fi. L'amitié apparaît ainsi comme le premier argument justifiant l'envoi de lettres de recommandation à François-Vincent Raspail pour que celui-ci daigne ouvrir son cabinet de consultation. Le célèbre chimiste – que l'inconscient collectif présente encore comme un médecin – a entretenu une abondante correspondance entre 1840 et 1862 présentée par Jonathan Barbier. Homme alors actif sur le plan politique, ses recommandations écrites médicales lui ont permis de concrétiser un projet politique : celui de l'entraide et de formes de solidarité entre les différentes catégories sociales dont il se faisait ainsi le médiateur. Même exilé en Belgique, la nature philanthropique de ses consultations médicales a perduré. L'amitié proclamée avec certains élus meusiens est aussi mise quelquefois en avant lorsqu'il convient de trouver un appui et obtenir une faveur auprès de ces derniers entre 1880 et 1980, ce que rappelle Julie Bour. Son travail suggère non seulement le poids de la correspondance dans ce cadre, une lettre de sollicitation ou de recommandation en suscitant d'autres, mais aussi combien les députés de la Meuse constituent des intermédiaires appréciés entre leurs administrés et les centres décisionnels parisiens.

Enfin, la question de modèles littéraires, sous-jacente à toute réflexion sur la correspondance, transparaît dans l'étude de Luciana Furbetta qui explore les lettres de recommandation en Gaule entre les V^e et VII^e siècles. Si un Venance Fortunat rédige

de telles lettres sous une forme versifiée et suit ainsi Horace ou Ausone, le modèle d'Augustin d'Hippone n'est nullement oublié, d'autant plus pour des épistoliers qui sont des évêques avant tout. Toutefois, d'autres épistoliers savent faire preuve d'innovation et s'écarter de modèles issus de la tradition épistolaire grecque ou cicéronienne – ainsi l'évêque Didier de Cahors associé à une « métamorphose complète de la lettre de recommandation » (p. 366).

En définitive, un tel travail collectif s'avère très suggestif et l'on ne peut que se réjouir d'une telle contribution à un domaine de recherche très en vogue, bien au-delà des seules périodisations historiographiques dont ce volume a su s'affranchir. Certes, on peut déplorer l'absence de données sur des domaines géographiques, civilisationnels ou institutionnels comme ceux relatifs à l'Islam, entre autres exemples, qui auraient fourni des prolongements ou des contrepoints intéressants pour la compréhension des thèmes proposés. On regrettera surtout l'absence d'une conclusion générale. Elle aurait sans doute permis de mieux mettre en valeur les évolutions du sens donné à certains types de lettre dans le temps long. Comme le met en exergue la quatrième de couverture, la lettre de recommandation, par exemple, n'a pas toujours le même sens politique de l'Antiquité au XX^e siècle. Il est regrettable que cette réflexion comparatiste, nécessaire en fin de volume, n'apparaisse pas. Au-delà de ces quelques réserves, les historiens disposent avec cet ouvrage d'une réflexion d'ensemble de qualité sur la thématique du gouvernement, entendu au sens large, par le biais des lettres.

Nicolas DROCOURT

Jérôme Baschet, *Corps et âmes : une histoire de la personne au Moyen Âge*, Paris, Flammarion, 2016, 409 p.

Les études sur l'anthropologie médiévale et la conception du corps sont nombreuses – pensons notamment au Groupe d'anthropologie scolastique fondé par Alain Boureau à l'EHESS – mais il manquait une synthèse sur le sujet en langue française. C'est un des intérêts du dernier livre de Jérôme Baschet que d'en fournir une, très clairement exposée et argumentée, mais c'est un des moindres. L'ambition de cet ouvrage est en effet bien plus vaste, non seulement parce que les conceptions anthropologiques sont replacées dans leur cadre social, mais aussi parce que la troisième partie du livre ouvre la réflexion à une approche comparatiste cherchant à démontrer la spécificité d'un modèle occidental et à identifier la rupture qu'apporte l'époque moderne. Ainsi, bien que le livre soit partiellement constitué de la réécriture d'articles déjà publiés, il n'en est pas moins parfaitement structuré autour d'une thèse – celle de la dynamique anti-dualiste de l'Occident médiéval – et d'une méthode qui consiste à replacer des sujets connexes (l'âme, le corps, le sexe, le masculin et le féminin) et des sources de nature différentes (textes théologiques, images ou récits) dans un discours structuré et dominé par une institution, celle de l'Église.

L'ouvrage comporte trois parties. La première est consacrée aux fondements idéologiques de l'anthropologie chrétienne étudiés à travers des textes théologiques et observables dans les images. L'idée directrice est affirmée dès le premier chapitre : la conception de la personne est duelle mais non dualiste. Duelle, elle l'est parce qu'elle distingue avec une rare netteté l'âme et le corps : la première, spirituelle et immortelle, provient directement de Dieu à l'image duquel elle est créée ; le second, matériel et mortel, est issu des parents et configuré à l'image du monde

dont il fait pleinement partie. Ce n'est pas néanmoins un dualisme et ce pour deux raisons principales. Tout d'abord, la distinction ne s'accompagne pas d'une dévalorisation du corps. Bien au contraire, l'auteur montre comment, principalement aux XII^e et XIII^e siècles, s'instaure une dynamique de valorisation du corporel comme moyen d'accès au Salut – ce qui explique la prolifération des images et le recours aux métaphores corporelles – et surtout la possibilité de rendre spirituel le corporel, développant une topique que le corpus augustinien avait rendue possible (D. Méhu, « Augustin, le sens et les sens. Réflexions sur le processus de spiritualisation du charnel dans l'Église médiévale », *Revue Historique*, n° 674, 2015, pp. 271-302). Le second argument qui conduit à rejeter l'idée d'un dualisme est celui du lien d'association très étroit entre l'âme et le corps, d'abord théorisé sous la forme d'une « amitié » de l'un pour l'autre, et renforcé dans la philosophie thomasienne de l'hylémorphisme qui apparaît ainsi comme un point d'aboutissement de la dynamique anti-dualiste occidentale. La doctrine de la résurrection des corps qui, tout en créant un corps glorieux spirituel, ne rejette pas les marqueurs de sa matérialité que sont les organes digestifs et sexuels, montre tout à la fois le souci d'une permanence de la personne (âme et corps) dans l'au-delà et l'importance accordée au corps.

Le chapitre suivant approfondit la question en s'attachant à montrer comment cette anthropologie anti-dualiste « sous-tend et accompagne l'affirmation de l'institution ecclésiale » (p. 62). En effet, l'Église grégorienne, composée de clercs et de laïcs, est elle aussi duelle mais non dualiste dans la mesure où le « corps » (les laïcs), certes inférieur dans la hiérarchie, sert au fonctionnement de l'« âme » (les clercs). De plus, au sein de l'Église s'opère, comme dans la personne, un processus fondamental de spiritualisation du corporel (les sacrements, les biens d'Église). Ce modèle d'intégration du corporel dans le spirituel permet la domination sociale de l'Église malgré les résistances que manifestent certains courants hérétiques (Wyclif, spirituels (joachimisme) ou intellectuels (ockhamisme).

Le chapitre suivant, portant sur le masculin et le féminin, est moins important dans la démonstration mais confirme l'image d'une Église comme « institution du paradoxe » (p. 71) où le cadre hiérarchique permet l'expression de courants égalitaires si bien que « davantage d'égalité ou d'unité ne signifie nullement moins de hiérarchie » (p. 118).

La deuxième partie de l'ouvrage porte sur un sujet plus précis et travaillé de longue date par l'auteur : celui du destin de l'âme dans l'au-delà. Le chapitre le plus novateur est le premier sur les représentations iconographiques de l'âme. Même s'il ne suit pas rigoureusement les principes méthodologiques de l'analyse sérielle que l'A. a lui-même édictés dans ses précédents travaux, il apporte tout de même une révision importante de notre connaissance du sujet en montrant que la représentation de l'âme sous la forme d'un corps nu et de petite dimension était loin d'être systématique. En fait, ce type de représentation, fréquent quand il s'agit de souligner la différence entre l'âme et la dépouille corporelle, est concurrencé par un autre enjeu : la nécessité de manifester la permanence de la personne après la mort. Dans ces cas, l'âme est très souvent vêtue et de grande taille, elle en vient même à porter les traits physiques du défunt construisant ainsi un « portrait de l'âme ». Ces choix iconographiques manifestent eux-aussi la dynamique anti-dualiste – dans le choix d'une représentation « somatomorphe » de l'âme alors que la forme d'un oiseau a existé –, et la volonté ecclésiale de contrôle de la société qui passe par l'idée que les clercs guident les laïcs vers une rétribution future, laquelle nécessite d'affirmer la continuité entre l'ici-bas et l'au-delà.

Les deux autres chapitres de cette partie présentent avant tout l'intérêt pédagogique de clarifier les conceptions médiévales de l'au-delà : la genèse d'un double jugement – jugement des qualités de l'âme, au moment de la mort, distinct du jugement

dernier –, l'articulation de ces deux jugements – l'essor du premier n'éclipsant pas le rôle fondamental du second –, la possible concomitance de ces deux jugements dans une même image, et la construction d'un système des lieux de l'au-delà des âmes avant le jugement dernier. L'ensemble de ces évolutions met en évidence la volonté de l'Église de contrôler et de dramatiser le temps intermédiaire entre la mort et le jugement dernier.

La troisième partie offre un élargissement à la fois géographique et chronologique, mais surtout conceptuel et disciplinaire puisque la perspective comparatiste conduit à une discussion avec les thèses de L. Dumont et surtout de Ph. Descola, l'un et l'autre constituant des points d'ancrage fondamentaux. Le premier chapitre repose essentiellement sur une comparaison avec des anthropologies chinoises et mésoaméricaines. Il conduit à souligner la spécificité des « conceptions chrétiennes-ecclésiales » sans nier la diversité des autres modèles : une dualité plus marquée qu'ailleurs, une permanence exceptionnelle de la personne après la mort, contraire aux « anthropologies fragiles », et un lien direct de l'âme à Dieu dans « une configuration extra-mondaine et monocentrée » (p. 268). Ce dernier point, nuancé en raison de la place du corps dans la nature et du rôle de l'Église, est un des éléments ayant permis la fin du « long Moyen Âge ». Le dernier chapitre est en effet consacré à cette question et situe sans surprise la rupture au XVII^e siècle, rupture qu'illustrent notamment les philosophies de Descartes et de Locke. L'A. reprend ici la question de l'individu et, en distinguant trois sens à ce concept, il montre comment l'anthropologie médiévale (en prenant en compte la singularité de chacun) a pu poser des conditions de possibilité à une mutation qui n'en constitue pas moins une rupture radicale puisqu'elle considère l'individu comme indépendant, auto-fondateur et extérieur à la nature. Les « remarques finales » élargissent encore la réflexion pour proposer des pistes pour une nouvelle anthropologie relationnelle.

Ce livre, où l'on reconnaît bien l'influence des travaux de Jacques Le Goff – à travers la longue durée et l'intérêt pour les lieux de l'au-delà – et plus encore d'Alain Guerreau et Anita Guerreau-Jalabert pour le rôle central de l'Église et des parentés spirituelles, constitue donc une lecture du Moyen Âge dans la lignée de *La Civilisation féodale*. À ce titre, elle pourra aussi servir d'outil de réflexion afin de poursuivre l'étude à propos de notions absentes comme celle de chair à laquelle le discours théologique accorde une fonction cruciale à la jonction entre le corps et l'âme. On pourrait aussi s'étonner que, malgré le succès de l'histoire des émotions et alors même que les affects sont très présents à la fois dans la littérature, l'iconographie et le discours savant des XII^e-XIII^e siècles (D. Boquet, P. Nagy, *Sensible Moyen Âge, une histoire des émotions dans l'Occident médiéval*, Paris, 2015), l'A. n'en tienne aucun compte – sinon à travers *L'Erreur de Descartes* d'Antonio Damasio. Sa thèse d'une articulation positive de l'âme et du corps – ce qui est aussi caractéristique de la façon dont sont pensés les affects – au service de l'institution ecclésiastique pourrait ainsi constituer une piste très stimulante pour aborder cette histoire dite « des émotions », de même que son approche comparatiste inscrit ses recherches dans une échelle mondiale autrement que par « l'histoire-monde ». Cet ouvrage ouvre enfin des pistes d'interprétations de réalités médiévales sans rapport immédiat avec l'anthropologie : l'importance vitale, pour l'Église médiévale, d'une articulation positive du charnel et du spirituel pourrait expliquer pourquoi les supposés hérétiques des XII^e et XIII^e siècles ont cessé d'être accusés d'arianisme pour être qualifiés de manichéens dualistes. Le discours antihérétique de cette époque serait ainsi une manifestation majeure de la dynamique anti-dualiste plutôt que le reflet d'une résistance à celle-ci. D'autres questions pourraient être encore suscitées par cet ouvrage, notamment autour d'une première rupture à la fin du XIII^e siècle où le système ecclésial, sans s'effondrer, perd de son monopole dans l'encadrement de la société et sa structuration intellectuelle – rupture qui est

étudiée mais peut-être un peu rapidement écartée. On le voit : ce livre, aussi bien par les réponses qu'il apporte que par les pistes qu'il ouvre, constitue une lecture du plus haut intérêt pour la compréhension de la société médiévale, voire, comme il le souhaite, de l'Occident.

Emmanuel BAIN

Chris Wickham, *Medieval Europe*, New Haven/Londres, Yale University Press, 2016, 335 p.

Après avoir livré deux ouvrages remarquables sur l'héritage de l'empire romain et son rôle dans la construction des sociétés du haut Moyen Âge (*Framing the Early Middle Ages*, 2005 ; *The Inheritance Of Rome: A History of Europe from 400 to 1000*, 2009), Chris Wickham s'attelle à un exercice ambitieux et périlleux : écrire une histoire de l'Europe depuis la chute de l'Empire romain jusqu'aux réformes protestantes. L'ouvrage, découpé en neuf chapitres chronologiques et deux thématiques, démontre une fois de plus ce qui faisait la force des travaux antérieurs de l'auteur, qu'on pourrait résumer en trois points. Il s'agit d'abord de l'aptitude qu'a l'auteur à remettre en cause les paradigmes historiographiques pour leur substituer des interprétations originales et stimulantes. On peut ensuite saluer l'absence d'eurocentrisme dans les propos de l'auteur, qui s'attache dès qu'il le peut à confronter les réalités européennes avec les pratiques politiques, sociales ou économiques extra-européennes. Examen salutaire, qui permet de rappeler qu'au plus fort de l'empire carolingien, c'est bien le califat arabe qui constitue le système politique le plus puissant et le plus riche ; qu'en dépit des pertes territoriales qu'il a subies face à son voisin arabe, l'empire byzantin demeure jusqu'en 1204 le plus riche et le mieux organisé des États chrétiens. Enfin, l'auteur manie avec une grande habileté le changement d'échelle, ce qui lui permet de définir les spécificités de chaque royaume tout en pointant les contacts qui existent entre ces entités, l'adoption des modèles politiques et économiques, les paramètres communs de fonctionnement des sociétés qui justifient pleinement le choix de l'échelle européenne.

On saura gré à l'A. d'avoir voulu éviter la livraison d'un énième manuel consacré à l'ensemble du Moyen Âge dont sont friands les éditeurs anglo-saxons. C'est aussi une des limites de l'exercice, tant il est malaisé de classer l'ouvrage. S'agit-il d'un manuel, d'une synthèse, d'un essai ? On serait tenté de répondre qu'il s'agit d'un mélange des trois. En effet, dès la première phrase de son introduction, l'auteur pose clairement les fondements de son projet : « *This book is about change* ». Dans cette perspective, chaque chapitre correspond à un moment de changement structurel majeur. Préférant le *from* au *to*, l'A. pointe les éléments de continuité, refusant d'aborder l'histoire de l'Europe médiévale selon une méthode régressive et téléologique qui consisterait à démontrer une évolution vers la modernité. De même, il rejette en bloc les césures traditionnelles choisies pour fixer le début et la fin de la période médiévale : à 476, l'auteur préfère le début du VI^e siècle ; à la chute de Constantinople ou à la découverte de l'Amérique, il préfère l'essor de la Réforme au cours des années 1520-1530. De même, il place l'émergence d'une réelle unité européenne après le XIII^e siècle, lorsque sont adoptées dans la quasi-totalité des royaumes des pratiques de gouvernement similaires.

Face à l'ampleur du projet, il serait illusoire de vouloir donner un aperçu de l'ensemble du volume. On se contentera de puiser dans différents chapitres les éléments qui nous semblent apporter un éclairage sinon nouveau, du moins original,

sur la période retenue. L'introduction, particulièrement stimulante, donne l'occasion à l'auteur de définir les points nodaux et éléments structurels qui caractérisent l'ensemble de la période médiévale : le recul puis la réinvention du concept de pouvoir public, la place prégnante de l'impôt et de l'écrit dans la culture politique, les relations personnelles et le sens de l'honneur qui guident le fonctionnement des sociétés, l'imbrication du politique et du religieux, la place de la terre et le rôle économique et social de la paysannerie, le poids de la masculinité dans les rapports sociaux...

Les deux premiers chapitres (Rome et ses successeurs, 500-750 ; Crise et transformations à l'Est, 500-850/1000) reconsidèrent les reconfigurations politiques qui suivent la chute de l'Empire romain... ou plutôt sa survie, puisque l'A. défend l'idée d'une survivance des structures romaines, en dépit de l'abandon du système bureaucratique romain ou de la fiscalité d'État. À l'ouest s'y substituent des modèles de gouvernement plus simples, désormais fondés sur la loyauté de l'aristocratie aux souverains, un système économique moins complexe mais aussi plus favorable aux paysans ; à l'est, l'empire byzantin connaît un véritable boom économique après 600, à peine perturbé par la Peste justinienne. La force de l'empire est d'ailleurs démontrée par sa capacité à survivre à la catastrophe que représentent les conquêtes arabes qui l'amputent pourtant des deux tiers de son territoire et de trois quarts de ses ressources.

On retiendra du chapitre V consacré à l'expansion de l'Europe chrétienne (500-1100), une très utile (parce que rare) description des entités politiques de l'Europe païenne, qui adoptent au cours des VI^e-XII^e siècles les modèles de gouvernement franc ou byzantin. Néanmoins, si l'Église chrétienne fonctionne comme une base d'agrégation politique, l'auteur refuse à juste titre de voir dans la christianisation de ces territoires une entrée dans l'histoire, dans la mesure où les archéologues ont décelé très tôt des communautés locales, des migrations, des activités commerciales ou une forme d'autonomie paysanne.

L'émergence de la seigneurie à la fin du premier millénaire constitue pour l'A. la grande rupture entre un premier et un second Moyen Âge, une rupture sans doute exagérée par l'idée que l'auteur se fait de la solidité et de la force du modèle politique carolingien. Il réserve un sort particulier à la paysannerie libre et non-libre, aux communautés rurales dans ce mouvement trop souvent centré sur la figure dominante du seigneur. Avec le resserrement des droits de l'aristocratie sur de petits territoires, l'encadrement des paysans devient plus strict et la pression fiscale plus forte. Malgré cela, la population européenne triple entre 950 et 1300, sans pour autant que ce boom démographique s'accompagne d'un appauvrissement des populations ou d'un accroissement de la dépendance des serfs, dont l'auteur souligne les capacités de négociation – par les chartes de franchise par exemple – ou l'accès au numéraire. En revanche, on regrettera le peu d'importance accordée à l'Église comme acteur du changement social. De ce point de vue, la vision qui est donnée de la Réforme grégorienne est de facture très classique, quand les travaux français de la dernière décennie, jamais cités, insistent sur la « révolution totale » que représente ce mouvement.

Le « second Moyen Âge » se caractérise également par l'affirmation des gouvernements royaux et de l'autorité publique. Plusieurs facteurs contribuent à ces consolidations politiques : la guerre, l'impôt permanent rendu nécessaire par le recrutement de mercenaires, le recours à l'écrit administratif qui échappe désormais aux ecclésiastiques, l'élaboration de systèmes juridiques sophistiqués, l'affirmation d'une identité urbaine ou nationale construite par les rituels... Dans un avant-dernier chapitre intitulé « Argent, guerre et mort (1350-1500) », l'A. minimise les effets de la guerre de Cent ans, du Grand Schisme et de la Peste noire. Plutôt qu'y voir une fracture ou un temps d'arrêt, il préfère voir dans ces événements un point de départ. Ainsi, la Peste n'a, selon l'A., qu'ajouté une cause supplémentaire de mort à ce que connaissaient

les populations et a même eu des effets positifs puisque, si elle a tué la moitié de la population européenne, elle a offert aux survivants davantage de surfaces cultivables, des hausses de salaire et des opportunités de mobilité sociale.

On pourra reprocher à l'ouvrage d'avoir les défauts de ses qualités, inhérent au genre de la synthèse : le grand public éclairé, auquel l'ouvrage semble destiné en premier lieu, éprouvera sans doute quelque difficulté à appréhender un ouvrage touffu et exigeant, quand les spécialistes regretteront que les idées lumineuses et anticonformistes proposées par l'auteur ne bénéficient pas de davantage de développements.

Laurent JÉGOU

Nicolas Schroeder, *Les Hommes et la terre de saint Remacle. Histoire sociale et économique de l'abbaye de Stavelot-Malmédy, VII^e-XIV^e siècle*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 2015, 357 p.

Cet ouvrage est la version publiée d'une thèse soutenue à Bruxelles en 2012 et couronnée la même année par l'Académie royale de Belgique, ce qui indique d'emblée un texte d'importance. Effectivement, à la lecture de l'ouvrage, on est vite convaincu par la richesse et la solidité du propos, qui ne s'embarrasse pas des effets de mode historiographiques auxquels il « convient » de donner un gage. Déjà le choix du sujet, qui revendique explicitement une histoire sociale et économique, attire l'attention, tant ce type d'intitulé sur la terre et les hommes a pu être oublié ces dernières années au profit d'analyses anthropologiques pures plus dans l'air du temps. Mais ce qui est remarquable ici, c'est que l'analyse ne se construit pas dans une opposition polémique aux concepts en vogue, encore que le reflux soit amorcé, mais dans une approche solide et pragmatique du dossier de la double abbaye ardennaise, de ses origines jusqu'aux transformations qui annoncent les évolutions de l'époque moderne. On ne saurait mieux saisir la perspective de l'ouvrage qu'en s'attardant sur les pages 141-146 où l'auteur fait une mise au point parfaitement documentée sur les thèmes initiés par Marcel Mauss et Karl Polanyi, qui ont eu leur heure de gloire ; il souligne, à l'instar de son maître Jean-Pierre Devroy et des historiens actuels qu'il cite, que désormais il est plus pertinent de se tourner vers une explication sociologique réintroduisant davantage la rationalité dans l'étude de la seigneurie, qui est aussi une structure économique tout au long des sept siècles envisagés.

Pour que le lecteur puisse s'y retrouver, le propos a été organisé en deux grandes parties. La première (pp. 17-131) retrace en quatre chapitres l'histoire du double établissement ardennais depuis sa fondation jusqu'aux dernières années du XIV^e siècle. Il envisage d'abord les années de la fondation aux réorganisations carolingiennes (648-840), puis les années plus troubles des abbés séculiers et de l'épisode normand (840-938), avant d'aborder la période de l'Église impériale jusqu'à la fin du XII^e siècle et de terminer par l'émergence de la Principauté. L'information est certes inégale au cours des périodes envisagées et soumise aux habituels aléas des remaniements postérieurs pour les temps les plus anciens, mais on peut suivre l'auteur quand il affirme avoir voulu donner une histoire critique de l'abbaye de Stavelot-Malmédy. On fait ainsi connaissance avec l'emprise pippinide, les conflits de pouvoirs entre les moines et les puissants régionaux, les ambitions malmédiennes pour secouer la tutelle stavelotaine, les abbés laïques qui n'ont pas forcément le rôle funeste que l'historiographie se complait à leurs prêter, les grands abbés réformateurs des XI^e et XII^e siècles, pour finir avec la prise de contrôles par les prélats liégeois.

L'étude du contexte étant ainsi finement posée, la deuxième partie, intitulée *Terra familiarque Remacli*, l'abbé et les moines comme seigneurs (pp. 135-293), permet de se pencher sur les apports les plus riches de cette étude. L'étude de l'emprise sociale combinée à celle de la gestion économique ouvre des perspectives stimulantes. Ainsi la *familia* demeure une organisation prégnante de la seigneurie jusqu'au XII^e siècle, malgré des réadaptations permanentes de la tradition carolingienne ; ce n'est qu'ensuite qu'elle se dissout peu à peu pour céder le pas aux communautés rurales à l'échelon foncier et à la seigneurie hautaine dans le cadre de la principauté. Ce long maintien d'une seigneurie de tradition ancienne montre l'infinie capacité d'adaptation de cette structure, qui peut à dessein encourager la croissance sur le long terme par une ouverture sur les réseaux d'échanges régionaux, comme se redéployer géographiquement, ainsi qu'on le constate entre le IX^e et le XII^e siècle, où la double abbaye concentre ses possessions dans les contrées plus proches de Stavelot et de Malmédy. L'auteur remet ainsi en question *a priori* du déclin du système domanial, préférant souligner que la réorganisation et la mobilité de la seigneurie monastique se font toujours dans un cadre où le manse reste la pierre angulaire. La relation seigneuriale ne sort que progressivement de l'organisation en tenures au cours des XII^e et XIV^e siècles, quand peu à peu on passe de la surveillance de la *familia* et du prélèvement sur la production à une optique de contrôle des transactions et de redevances monétaires, non sans d'ailleurs faire naître davantage de conflits avec les aristocrates laïcs. Les accensements d'abord, puis les baux à ferme supplantent alors les organisations anciennes, mais sont à leur tour frappés par la crise qui met fin à la longue croissance médiévale autour de 1300.

La tentative d'une histoire économique et sociale de l'abbaye tout au long du Moyen Âge débouche donc sur un ouvrage qui offre des pistes stimulantes, en incitant les historiens à revenir à des analyses pragmatiques et à intégrer l'extraordinaire adaptabilité de la seigneurie. On doit aussi souligner que la remise en cause de traditions historiographiques et des modèles est fructueuse. Un monde médiéval où les inflexions majeures prennent place au tournant des XI^e/XII^e siècles puis des XIV^e/XV^e siècles rompt avec des habitudes bien ancrées. Rappelons tout de même que ceux qui avancent dans cette voie et dont certains, rares heureusement, sont omis dans la bibliographie, comme Dominique Barthélemy, ne sont plus si isolés et que le retour de la chronologie de Marc Bloch, avec un premier, puis un deuxième âge féodal soulignait déjà ce fait dans l'étude des pouvoirs. Ce n'est pas le moindre mérite de l'A. que de l'avoir démontré dans les Ardennes.

Olivier BRUAND

Autour de Lanfranc (1010-2010). Réforme et réformateurs dans l'Europe du Nord-Ouest (X^e-XII^e siècles), Caen, Presses universitaires de Caen, 2015, 395 p.

Julia Barrow, Fabrice Delivré et Véronique Gazeau, organisateurs en 2010 d'un colloque célébrant le 1000^e anniversaire de la naissance de Lanfranc « de Pavie / du Bec / de Caen / de Cantorbury » (P. Montaubin, dans ses conclusions, p. 362), en ont rassemblé les actes dans un volume réunissant 21 contributions en sus des introductions – que le lecteur aurait peut-être aimé plus dense et problématisée – et conclusion – offrant une belle synthèse. La figure de Lanfranc sert de prétexte à une réflexion sur la « réforme » et les « réformateurs » : le prélat est certes l'objet de certains articles mais il n'est pas à proprement parler celui du volume. Celui-ci est divisé en quatre parties d'importance comparable.

La première partie porte sur le vocabulaire de la réforme et les « médiations documentaires ». Elle comprend six articles ; sa cohérence peut être discutée mais la richesse de certaines contributions est indéniable. Si Julia Barrow démontre que le vocabulaire de la réforme est finalement peu usité par les évêques contemporains de Lanfranc, hors du champ du pastorat qui émerge dans la documentation, Laurent Morelle offre une remarquable analyse des termes présents dans les chartes épiscopales et monastiques et montre comment la réforme est une « reformation » – en référence à un passé réel ou fictif – en même temps qu'une amélioration, quelques chartes liant cette idée à la « reformation » du monde et notamment de l'humanité avec la Rédemption. Jean-Hervé Foulon rappelle et démontre que la réforme de l'Église, parfois (souvent) décrite comme un combat contre les grands laïcs, a aussi été le fait de ceux-ci, notamment dans l'espace anglo-normand étudié ici, au moins jusqu'au deuxième tiers du XII^e siècle : la liberté de l'abbaye du Bec, décrite comme originelle par l'Anonyme v. 1140, a une histoire dans laquelle les ducs jouent un rôle essentiel. Le droit canonique, outil de la réforme, connaît un développement important, sous la houlette de Lanfranc lui-même dont la *Collectio* irrigue traités et manuscrits (Fabrice Delivré) et diffuse les principes du pseudo-Isidore – dans une sorte d'ilot du savoir canonique, indépendant notamment du milieu chartrain, avant le triomphe bolonais de la deuxième moitié du XII^e siècle. En revanche, l'influence intellectuelle de ce même Lanfranc est mise en doute par Toivo J. Holopainen, qui voit dans Anselme l'auteur principal du traité *De corpore et sanguini Domini* attribué à son abbé – dans un article qu'on regrette de trouver plus incisif que convaincant. Enfin, cette partie se clôt sur un bel article de Dominique Iogna-Prat autour du *Contra haereticos* d'Hugues d'Amiens, témoin du « tournant ecclésiologique » du XII^e siècle lorsqu'émerge un « système d'Église », une Église-institution aux contours très juridiques, très ordonnée et dans laquelle les clercs, hiérarchisés, contrôlent les laïcs.

Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen de 1130 à 1164, est une de ces figures épiscopales de la réforme que la deuxième partie met en lumière. Il est le sujet de deux articles, de Grégory Combalbert et Thomas G. Waldmann. Le premier reconsidère avec beaucoup de finesse et de pertinence la réforme de l'Église normande sous la double égide du duc de Normandie Henri I^{er} et de l'archevêque de Rouen. Ce dernier, en lien avec le pape, pense la réforme de l'Église comme une lutte pour la « liberté de l'Église », universelle et hiérarchisée, là où le duc prône d'abord une réforme des mœurs du clergé qui contribue à sa propre autorité à la tête de l'Église normande. Cette action réformatrice du prélat est mieux connue que ses dévotions : Thomas G. Waldmann montre qu'il est aussi un promoteur du culte marial et que ses liens avec Saint-Denis en sont un signe et un moyen. Richard Allen s'intéresse à l'archevêque Mauger (1037-1054/55) pour montrer que son image de mauvais prélat par excellence doit être nuancée et qu'il a préparé le terrain de la réforme à ses successeurs. Autre archevêque de Rouen « honoré » par cette partie du volume, Guillaume Bonne-Âme (1079-1110) a une carrière très parallèle à celle de Lanfranc, dont il partage les réseaux (David S. Spear). Enfin, Richard E. Barton démontre, par une étude précise de l'épiscopat d'Hildeburt de Lavardin au Mans (1096-1125), que l'Église normande n'est pas une exception et que d'autres diocèses connaissent un important mouvement d'organisation et d'amélioration de l'administration diocésaine, notamment par la territorialisation des fonctions archidiaconales et décanales. Cette partie, parfaitement cohérente, met en lumière les différentes facettes de la réforme de l'Église : liturgie, administration, rapport aux pouvoirs.

La troisième partie s'attache au volant monastique de cette réforme. Lucile Trân-Duc étudie le dossier hagiographique d'Herluin, fondateur de l'abbaye

du Bec, et nourrit la thèse désormais bien connue de la construction d'une domination conjointe par les grands et les moines issus de lignages avec qui ils gardent des liens. Pauline Labey montre comment le coutumier de Saint-Quentin de Beauvais mobilise la figure de son fondateur, Yves de Chartres, dans tous les aspects de son œuvre, pour défendre l'*ordo antiquus* canonial au moment où il est critiqué notamment par les Cisterciens : c'est à la fois la diversité de l'Église, unie et plurielle, et le pragmatisme du réformateur, adoptant une coutume modérée pour assurer le succès de son entreprise morale, qui sont mis en avant. Benoît-Michel Tock s'attache à démontrer que la réforme de Raoul, abbé de Vaucelles (1132-1151), telle qu'elle est décrite une trentaine d'années après sa mort, est d'abord une lutte contre l'acédie, péché monastique par excellence, et en conséquence un appel à la réforme permanente dans des dimensions très concrètes. Laurent Jégou mène une étude très fine de la construction des exemptions monastiques, en montrant qu'elles ne sont pas nécessairement construites par soutien pontifical contre le pouvoir épiscopal, mais résultent de jeux de pouvoirs entre les grands laïcs, les évêques, les abbayes et le pape, dans lesquels les enjeux liturgiques sont essentiels. Kathleen Thompson dans son article sur l'ordre de Tiron donne un autre exemple de relations entre des réguliers et des évêques, épisodiques mais positifs et non conflictuels. Toute cette troisième partie, avec des articles solides, nuance donc avec efficacité l'idée d'une concurrence entre évêques et réguliers et nourrit la thèse d'une intégration de ceux-ci aux réseaux de pouvoir, ecclésiastiques et politiques.

Enfin, cinq articles réunis dans la quatrième partie abordent l'« enjeu de la réforme » autour de la thématique « concorde et discorde ». Judith A. Green explique l'interventionnisme politique de Lanfranc par le couronnement de Guillaume le Roux, par son souci d'assurer le maintien de la paix – avec un succès tout relatif. Daniel Gerrard montre comment, dans les années 1080, Lanfranc prend le parti ducal lorsqu'il s'agit de juger des prélats rebelles, ébauchant la distinction entre *spiritualia* et *temporalia*, à un moment où ses relations avec la papauté se sont tendues – ce que l'historien estime être une étape importante vers les crises du XII^e siècle. Frédérique Lachaud propose une étude convaincante du traitement de la simonie dans le *Policraticus* de Jean de Salisbury, montrant comment l'auteur l'intègre à sa critique virulente de l'ambition, de l'hypocrisie, des milieux curiaux en général : pour lui, la réforme de la *res publica* est un tout, concernant clercs et laïcs, et parmi ceux-ci d'abord les princes. Le volume se termine par deux excursions hors de l'espace dominé par la figure de Lanfranc, au Danemark et en Russie. Helle Vogt présente ainsi l'action importante d'Absalon, archevêque de Lund (1177-1201), prélat guerrier contre les Wendes et législateur pour le prince comme pour l'Église, dans une action commune au service de la paix. Alexander Musin évoque l'Église russe en mettant en avant plusieurs figures qui témoignent de la parenté des problématiques avec l'Église romaine, autour notamment de la question de l'ingérence des laïcs dans les affaires ecclésiastiques, épiscopales ou monastiques.

Les conclusions de Pascal Montaubin achèvent avec brio l'ouvrage, en replaçant les contributions dans leur contexte général, en pointant quelques manques inévitables (question de l'héritage carolingien ; place des cisterciens...) et en soulignant les lignes de force de l'ensemble. En définitive, cet hommage à la grande figure de Lanfranc permet de saisir l'Église anglo-normande des XI^e-XII^e siècles dans sa diversité et sa complexité, et la réforme des mêmes siècles dans ses nuances.

Véronique BEAULANDE-BARRAUD

Anne-Zoé Rillon-Marne, *Homo considera. La pastorale lyrique de Philippe le Chancelier. Une étude des conduits monodiques*, Turnhout, Brepols, coll. « Studia Artistarum. Études sur la faculté des arts dans les universités médiévales » 34, 2012, 370 p.

Homo considera est un essai original, qui s'inscrit dans la rénovation des études sur la communication médiévale. Le titre et le sujet du livre, en apparence consacrés à une analyse spécialisée d'une forme musicale précise (le conduit monodique), à un moment de son évolution (le début du XIII^e siècle), à travers la production d'un auteur – un corpus des vingt conduits monodiques traditionnellement attribués, avec une bonne probabilité pour les textes, et une plausibilité assez grande pour les mélodies à Philippe le Chancelier, mort en 1237 –, ne doivent pas tromper. Il ne s'agit pas ici seulement d'un travail de musicologie réservé aux spécialistes, mais également d'un essai interdisciplinaire qui pose une question cruciale, celle de l'intersection entre 1) l'*ars poetriae* – en l'occurrence, à travers la construction de poésies rythmiques de style voisin des « attaques goliardiques » déplorant la décadence de l'Église –, 2) l'essor de la musique savante, dans un sous-genre relativement négligé par les analystes – le conduit monodique, parfois convoqué dans le débat sur l'émergence de la musique mesurée, mais relativement négligé au profit des polyphonies savantes de l'École Notre Dame –, et 3) le renouvellement des techniques de la communication et notamment de la prédication – l'essor du *sermo modernus*. Un corpus attribuable à Philippe le Chancelier, intellectuel connu tant pour son rôle institutionnel dans le Paris du début du XIII^e siècle que pour ses poésies rythmiques et pour ses sermons, est un objet idéal pour rapprocher ces dimensions. Encore faut-il réussir à mener de front une analyse rhétorique et musicologique, et à en livrer les résultats de manière pondérée – les hypothèses ne sont jamais données pour des certitudes – et pédagogique. C'est ce que fait l'auteur, dans ce livre très maîtrisé, dont le seul défaut résiderait peut-être dans la complexité du plan : huit chapitres d'importance égale, dont la progression au départ harmonieuse et logique (1. Historiographie et construction biographique de Philippe le Chancelier ; 2. Sources et témoignages ; 3. Un corpus moralisateur ; 4. La rhétorique des conduits moralisateurs. 5. Poésie moralisatrice et prédications, des modes de fabrication communs ?) affecte vers la fin un mouvement cyclique (6. Le conductus comme discours poétique et musical, revenant en partie sur des thèmes déjà dégagés ; 7. Analyses de deux conduits moralisateurs ; 8. Fondements d'une pastorale musicale). Défaut véniel, largement compensé par la clarté de détail de l'exposé.

Au-delà de la présentation d'un corpus, des questions concernant son statut – qui a écrit les mélodies transmises avec les textes, dans quel contexte codicologique et textuel advient la transmission ? –, le centre de la démonstration menée par l'A. concerne l'analyse couplée des procédés rhétoriques de construction des textes poétiques des conduits, et de leur mise en musique. La démonstration des procédés musicaux (mélismes, répétitions, constructions cycliques diverses...) qui soulignent la construction poétique des textes est d'autant plus convaincante qu'elle ne verse jamais dans une systématisme herméneutique, mais s'attache au contraire à montrer, avec des jeux d'échelles, les limites du parallélisme – souvent impressionnant – entre texte et musique. Les instruments d'analyse rhétorique sont valables – l'évocation de Quintilien, pratiquement non utilisé avant le XV^e siècle, est la seule approximation –, d'autant plus que l'A. recourt souvent au corpus fondamental que forme pour la période 1180-1240 le corpus des *artes poetriae*, d'ailleurs clos par la *Poetria parisiensis* de Jean de Garlande, maître d'*ars*

dictaminis et d'*ars poeiriæ* peut-être assimilable au théoricien de la musique du même nom. La référence aux *artes prædicandi* et à la composition des sermons par Philippe est également bien menée – même si elle devra être développée quand le corpus des sermons sera mieux édité –, et la combinaison des trois niveaux aboutit à résoudre en grande partie la question qui structure la réflexion de l'ouvrage : dans quelle mesure ces formes de poésie rythmique mise en musique sous l'autorité d'un grand clerc du monde parisien du premier treizième siècle s'inscrivent-elles dans une stratégie de communication poético-musicale proche, par ses moyens, ses thématiques et ses buts, du sermon ? L'intérêt de la réponse apportée ici est qu'elle est étayée par de minutieuses démonstrations, à l'opposé des postulats vagues qui sont souvent la loi du genre dans les rapprochements entre les techniques de composition musicale, poétique et prosaïque, comme celle de l'*ars prædicandi*.

On terminera la recension de cet ouvrage qui forme également un instrument de travail avec l'édition de la musique des vingt conduits (pp. 261-338) en suggérant un prolongement possible. L'un des poèmes-conduits du corpus, le n° 17, *Veritas equilas*, se retrouve dans un manuscrit qui a échappé à l'A. non à cause de quelque négligence, mais parce que la recherche musicologique ou concernant les poésies rythmiques nord-européennes ne l'a jamais pris en compte, du fait qu'il contient surtout des lettres, qui plus est majoritairement liées à l'Italie du Sud Hohenstaufen et angevine, non à la France. Il s'agit du ms. dit du prince de Fitalia (Palerme, Biblioteca della Società Siciliana per la Storia patria, ms. I. B. 25, cf. H. M. Schaller, *Handschriftenverzeichnis*, MGH, 2002, n° 151). Cette transmission alternative permet de nourrir le débat concernant les voies de diffusion d'une poésie à tonalité parfois « anticléricale », et consommée comme telle, quoique paradoxalement produite, dans le cas de Philippe le Chancelier, par l'institution. D'autres manuscrits, dont le fameux recueil des *Carmina Burana* (Clm 4660, étudié par l'A.), inscrivent également pour le XIII^e siècle la production rythmique de Philippe le Chancelier dans un discours général à tonalité quasi-libertine, et en tout cas à forte dimension goliardique, et la teneur politique du ms. Fitalia, rempli de pièces favorables à Frédéric II et Manfred, et hostiles à la papauté, s'inscrit tout à fait dans cette ligne. Le fait qu'un de ces poèmes rythmiques puisse apparaître dans le contexte de ce recueil de *dictamina* essentiellement prosaïques – avec d'autres poèmes rythmiques à chanter, d'ailleurs – soulève toutefois une autre question : celle des liens entre la production latine rythmique, métrique et prosaïque (en prose rythmée) dans le cadre de la doctrine de l'*ars dictaminis* de 1180 à 1270, et donc des liens entre l'*ars poeiriæ* et l'*ars dictaminis*. Ceux-ci n'ont cessé d'être soulignés ces dernières années (A.-M. Turcan-Verkerk pour l'enseignement du *dictamen*, M. Woods pour la *poetria nova*). S'il est important de revenir sur ce point, c'est que la mise en évidence de la quasi-osmose entre *ars poeiriæ* et *ars dictaminis* vers 1200 renforce l'hypothèse de l'A. concernant l'étroitesse des liens entre culture de la poésie rythmique et de la prédication. En inscrivant la poésie rythmique dans une discipline globale de la rhétorique du pouvoir et du savoir qui balance entre *ars dictaminis* et *ars poeiriæ* (cf. l'hybride *Poetria parisiæna*), on ne peut que donner une prise plus solide pour envisager les passerelles entre *ars prædicandi* et composition de poèmes rythmiques. Autre chose est de comprendre comment l'institution a pu, par la voix de certains de ses clercs, créer des poèmes qui ont été ensuite consommés et utilisés par ceux qui se dressaient contre elle le plus durement... Ces considérations aideront, je l'espère, à convaincre que ce livre dépasse de loin par sa portée le cadre déjà fascinant de sa problématique.

Benoît GREVIN

Stéphane Péquignot et Pierre Savy (dir.), *Annexer ? Les déplacements de frontières à la fin du Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2016, 227 p.

Cet ouvrage collectif édite les actes de deux colloques tenus en 2012 et 2013. L'ampleur du texte est raisonnable : neuf contributions, encadrées par une introduction des éditeurs, comme il est d'usage, et une conclusion, le tout excellemment révisé par les éditeurs. La chronologie annoncée dans le titre est respectée, car une seule contribution, celle de F. Sabaté sur la Catalogne, remonte au XII^e siècle ; toutes les autres sont relatives aux XIV^e et XV^e siècles et une majorité au seul XV^e siècle. L'introduction précise d'ailleurs que la dimension spatiale de « l'État moderne » (souverain) est au cœur du propos, ce qui ancre le volume dans le bas Moyen Âge dans sa définition chronologique traditionnelle.

En ce qui concerne l'aire géographique traitée, c'est la France orientale (ou les marges occidentales de l'Empire germanique) qui est privilégiée, cinq contributions portant sur le Comtat Venaissin, le Dauphiné, la Saône et la Meuse, le Lyonnais et l'empire bourguignon. Le Roussillon et la Catalogne d'une part, la Corse et Gênes d'autre part, complètent un « Occident » très centré sur la France. Cette focalisation sur l'ancienne Lotharingie, renforcée par le choix de confier à J.-M. Moeglin le soin de conclure le volume, revêt une certaine logique, puisque c'est une zone particulièrement disputée entre deux influences politiques, mais peut-être aurait-on pu l'indiquer en titre. Sans se concentrer sur la frontière franco-impériale, les éditeurs eux-mêmes, spécialistes des espaces ibérique et italien, ont fait l'effort, pour leurs propres contributions, de se rattacher à l'espace français.

Néanmoins, l'affirmation de principe que « entre tous ces espaces, les comparaisons sont possibles » serait à nuancer ou tout au moins à préciser : l'espace catalan du XII^e siècle relève de logiques territoriales (un front pionnier) tout de même assez différentes de la frontière tardo-médiévale entre la France capétienne et le Saint Empire, qui voit se rencontrer les ambitions de monarques en voie d'absolutisme ; et un espace insulaire dans une mer intérieure comme la Corse relève encore d'un autre fonctionnement spatial. Il est vrai que l'approche proposée par les organisateurs du volume laisse de côté la construction sociale et matérielle des territoires pour privilégier la juridiction princière. D'ailleurs, contre une certaine conception du comparatisme théorisée par M. Bloch, on peut accepter l'idée qu'une comparaison est fructueuse quand l'altérité des objets comparés est forte.

Le propos est exposé clairement dans une excellente introduction – laquelle brosse un panorama historiographique qui pourrait toutefois être complété par les travaux récents parus sur la territorialité, les grands territoires et la territorialisation des frontières, puis présente le vocabulaire de l'annexion, avant un excursus sur le « laboratoire ibérique » de la territorialisation. L'objectif est de cerner les transferts de souveraineté induits par les annexions de territoires et leur « tension [avec] le droit des frontières » ; la problématique est donc politique et juridique, plus que spatiale. Si les auteurs avaient suivi strictement les éditeurs, on ne devrait trouver dans ce volume de « pratiques » que diplomatiques. L'ouvrage s'inscrit ainsi nettement dans une conception wébérienne du territoire, fortement marquée par le pouvoir institutionnel. Même si cela confère une plus grande originalité à l'ouvrage, il est un peu regrettable de ne pas mettre en rapport (par la notion d'échelle, en particulier) les représentations politiques du pouvoir et du territoire avec les réalités matérielles. Cette relative indifférence à la dimension matérielle de l'espace se ressent dans l'absence étonnante de cartes, dans la plupart des contributions – seule V. Theis fournit une véritable cartographie dans le cahier couleur central. Les inévitables

incohérences liées à l'organisation de rencontres scientifiques sont gommées par la rigueur intellectuelle du cadrage initial, dont s'éloigne seulement l'excellente contribution de F. Sabaté sur la Catalogne, orientée vers le sentiment identitaire. Les contributions, de qualité, élargissent le concept assez restrictif d'annexion et se livrent à une analyse des phénomènes territoriaux dans toutes leurs facettes, bien au-delà des dimensions idéologiques et normatives du transfert de souveraineté. Leur propension à modéliser est très variable et on notera à cet égard la remarquable réflexion sur la dimension territoriale de la légitimité politique livrée par A. Franzini. La bibliographie générale et théorique utilisée pourrait parfois être actualisée – celle d'É. Lecuppre, au contraire, est très bien informée –, puisque des travaux importants sur la construction des territoires sont parus depuis la rédaction des contributions, tels que les thèses de F. Madeline sur les Plantagenets et de M. Gravel sur l'Empire carolingien, qui portent toutefois sur des périodes plus anciennes. Face à la diversité des approches et des préférences personnelles des auteurs, le volume est heureusement pourvu d'une conclusion, qui systématise utilement le propos.

En définitive, il s'agit d'un volume utile et original, tant il est vrai que l'analyse spatiale des territoires par les archéologues et les historiens spécialistes des textes pratiques tend à se situer à grande échelle et donc à multiplier les études de cas. La petite échelle, celle des principautés, abordée ici, évite cet émiettement. On est toutefois tenté de se demander si le questionnement de départ n'est pas un peu trop exigeant, notamment parce que les gouvernants du bas Moyen Âge n'avaient pas encore les instruments juridiques pour théoriser la pratique bien vivante des annexions. Mais on tient ici un ensemble d'études de qualité, qui pourrait fonder une synthèse sur la frontière franco-germanique médiévale, déjà présente dans un beau livre de J.-M. Moeglin de 2011.

Stéphane BOISSELLIER

Carole Avignon (dir.), *Bâtards et bâtardises dans l'Europe médiévale et moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 560 p.

La manière de considérer les enfants nés hors mariage a connu des évolutions au fil du temps. Intégrés dans la société à Rome, le droit romain acceptant l'existence du concubinat, cette tolérance est remise en cause sous l'influence du christianisme. Progressivement, la condition des enfants naturels se dégrade, et les bâtards sont frappés de diverses déchéances et d'incapacités. Les exceptions sont toutefois nombreuses et le statut et la situation sociale des bâtards très variables, dans tous les espaces et à toutes les époques.

Restituer les diversités de statuts et de situations sociales est l'objet de ce très beau volume, publié sous la direction de Carole Avignon, qui rassemble 34 communications, ainsi qu'une présentation générale et une réflexion préliminaire sur ce que la bâtardise révèle des sociétés du passé. Ces communications ont été présentées à l'occasion de plusieurs manifestations (tables rondes, journées d'étude, colloque international) qui se sont tenues à l'université d'Angers entre 2012 et 2014. Ces diverses manifestations ont réuni des chercheurs venus de divers horizons disciplinaires, histoire, histoire du droit, littérature, civilisations, linguistique, démographie historique, anthropologie.

Le pari de l'auteure est pleinement réussi : ce volume ne se présente pas et ne se lit pas comme un traditionnel recueil d'actes, il offre une réelle unité qui témoigne

d'une véritable réflexion collective sur le thème des bâtards et de la bâtardise. Autres mérites de cette publication, les choix d'un champ chronologique large qui court du VI^e au XVIII^e siècle et d'un espace étendu à l'Europe, à l'exception des Îles britanniques, ce que l'on peut toutefois regretter. Des annexes documentaires, riches et fort bien venues, accompagnent plusieurs textes.

Les communications sont regroupées en quatre grandes parties : une première est consacrée aux régimes juridiques de la bâtardise et à leurs enjeux disciplinaires et politiques ; dans la deuxième partie est abordée la place des bâtards dans les sociétés, entre stigmatisation, discrimination et intégration ; les textes rassemblés dans la troisième partie permettent d'observer, au-delà de la stigmatisation, la parentalité et les expressions de la filiation, tandis que la quatrième et dernière partie renvoie aux représentations : « Dire, penser, représenter l'écart à la norme ».

Une importante conclusion se dégage de l'ensemble des interventions : la bâtardise est un statut complexe et l'on ne saurait résumer la condition des bâtards à celle de parias. À toutes les époques et dans tous les espaces, la réalité sociale montre une oscillation entre exclusion et intégration, stigmatisation et réhabilitation : « Il n'y a donc pas une mais des bâtardises à appréhender » (p. 12). La manière d'appréhender le phénomène varie en fonction de l'écart à la norme matrimoniale, du rang social et de l'entregent de la famille, du contexte socio-économique, enfin du profil particulier du bâtard.

L'étude des régimes juridiques de la bâtardise montre que les premières mesures d'exclusion des bâtards remontent au XI^e siècle. Alors que pendant tout le haut Moyen Âge franc, le statut des bâtards dépend surtout des intérêts en jeu, l'Église, dans le but de moraliser le clergé et de lutter contre l'incontinence des clercs, exclut les fils des prêtres de l'héritage d'un patrimoine bénéficial. Elle impose également sa compétence sur la définition du mariage et conclut à la sainteté du seul mariage légitime, si bien que l'indignité qui pèse sur les fils de prêtre rejaillit sur les enfants illégitimes des laïcs. À partir de la fin du XIII^e siècle, les ordres religieux restreignent l'accès des monastères aux personnes nées d'une union illégitime et on observe une détérioration de la condition des enfants naturels, détérioration qui s'accroît à partir du XVI^e siècle. Dans le ressort du parlement de Flandre notamment, plus on avance dans le temps, plus la condition des bâtards apparaît difficile, alors que les bâtards ont longtemps été plus favorisés qu'ailleurs. Toutefois, en dépit de la législation, on observe dans la pratique qu'aussi bien des bâtards de clercs que de laïcs sont loués par les contemporains pour leurs hauts faits, une diversité des comportements qui se poursuit au XVIII^e siècle comme le montre l'exemple des enfants de réformés en France.

Quelle est la place des bâtards dans la société et comment sont-ils perçus ? Si la réprobation sociale du bâtard est accentuée par le combat de l'Église pour faire respecter et triompher le mariage, on observe malgré tout une atténuation, voire un effacement de la bâtardise dans certaines conditions. Cela se vérifie davantage lorsqu'on est bâtard de noble, comme le montre l'exemple des pays bourguignons au XV^e siècle. Les bâtards sont même souvent au cœur des politiques matrimoniales, les alliances avec des bâtardes comme avec des bâtards permettant de fidéliser les élites locales ou de nouer des liens avec des familles ; au contraire, chez les roturiers riches et puissants, les bâtards sont plutôt mal perçus, voire rejetés. L'héraldique montre toutefois qu'il existe un système pour marquer les bâtards et les différencier du reste des parents légitimes. Les diverses études de cas proposées montrent que les situations des bâtards sont extrêmement diverses, complexes et souvent instables. La paternité ecclésiastique est particulièrement mal vue à l'époque moderne, et le taux de condamnation des prêtres est élevé, l'Église surveillant la captation et le détournement des biens ecclésiastiques. La discrimination des enfants illégitimes

n'est cependant pas toujours le fait de l'Église, et celle-ci se montre plutôt moins sévère que les autorités civiles et les fidèles à l'occasion des cérémonies de baptême d'enfants illégitimes.

La bâtardise constitue un bon observatoire de la parenté et des différentes expressions de la filiation. L'interrogation sur l'exclusion ou au contraire l'inclusion dans la parenté des enfants illégitimes est l'occasion d'une remise en cause des idées reçues, notamment la relation entre abandon et illégitimité. Les bâtards sont souvent intégrés dans les groupes de parenté, en particulier dans les milieux aristocratiques. S'ils sont exclus de l'héritage, les pères sont libres de leur transmettre un legs. Ils apparaissent toutefois généralement comme des enfants de substitution ou de seconde catégorie et, dans la très grande majorité des cas, leur destin n'est pas aussi tranquille et favorable que celui des enfants légitimes. Dans les milieux modestes, les situations varient énormément entre acceptation, rejet, simple tolérance.

Enfin, les différentes communications invitent à s'interroger sur le sens et les emplois du terme de bâtard. L'origine du terme de bâtard, l'une des insultes les plus répandues à travers le temps, est incertaine et loin d'être aussi simple que pourraient le laisser penser les usages contemporains. Utilisé comme descriptif de statut social, le terme n'a pas toujours été employé comme l'insulte qu'il est devenu dans les usages modernes, et ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle qu'il fleurit pleinement. À l'évidence, il est englobé dans une terminologie relevant du péché et renvoie à une conception sacro-religieuse de la naissance : le bâtard porte sur son front « les marques du vice » (*Dictionnaire de Furetière*). Toutefois, les lois civiles opèrent des distinctions entre différentes catégories de bâtards en fonction d'une tâche qui serait plus ou moins facile à purifier, la grâce du roi pouvant toujours effacer un écart à la norme dont l'enfant n'est pas responsable. Des études de cas, la question de la bâtardise dans la pensée d'Érasme, l'enfant naturel dans les *Lettres à Sophie Volland* de Diderot, des analyses littéraires consacrées au roman médiéval du XIII^e siècle, à un roman historique en prose, *Baudouin de Flandre*, à un conte, le *Conde Lucanor* et au théâtre de Lope de Vega, apportent un éclairage différent sur les figures de bâtards.

Le volume, par la thématique choisie et la pluralité des éclairages apportés, est très réussi. Les textes permettent de réviser des idées préconçues ou par trop caricaturales. Si les textes théoriques relatifs à la bâtardise permettent de dessiner une norme et de bien différencier ce qui est permis de ce qui est interdit, la réalité montre que les écarts sont nombreux, si bien que la bâtardise ne saurait se réduire à un modèle unique. Cet éclairage sur le passé permet de mieux comprendre les enjeux des débats actuels autour de la filiation et du mariage pour tous.

Scarlett BEAUVALET

Bruno Maes, *Les Livrets de pèlerinage. Imprimerie et culture dans la France moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Histoire », 2016, 340 p.

Dans ce livre tiré d'une habilitation à diriger des recherches, le pèlerinage est utilisé comme un lieu d'observation du passage de la culture orale à la culture écrite. L'hypothèse défendue est que l'apparition, puis la large diffusion des livrets de pèlerinage, ont contribué à discipliner les pratiques individuelles associées à cet antique acte de dévotion, qu'il s'agisse du vœu, du voyage ou de la prière qui conduisaient à la quête de guérison. Bruno Maes en veut pour preuve la rupture de la Révolution, où la disparition des ouvrages et le désencadrement des sanctuaires provoquèrent

la renaissance de comportements hétérodoxes. Un regard nuancé est porté sur une production qui ne doit pas être reléguée dans la littérature « populaire », encore que l'extrême diversité des textes retrouvés invite à la prudence. Renonçant également au concept de « piété populaire », naguère utilisé par la sociologie religieuse, pour qualifier les usages pèlerins, l'auteur lui préfère celui de « piété baroque » dû à Michel Vovelle, qui a l'avantage de transcender les milieux sociaux. D'ailleurs, si le français était largement choisi comme langue de publication au XVI^e siècle, la percée du latin au siècle suivant atteste la réhabilitation des pèlerinages, associés à la culture catholique de la Contre-Réforme et à la lutte contre les huguenots.

L'introduction rappelle le rôle des sanctuaires à pèlerins sous l'Ancien Régime, et souligne la spécialisation progressive des saints guérisseurs, l'affirmation des lieux mariaux comme remède universel face aux maux de l'âme et du corps, et l'importance des reliques christiques, parmi lesquelles ne figuraient pas moins de quatre suaires conservés dans les limites de la France actuelle. La méthodologie et le corpus sont présentés dans un chapitre liminaire. Un vaste répertoire de 596 livrets de pèlerinage dus à 283 auteurs différents, et portant sur 216 lieux, a été rassemblé. Les principaux sanctuaires furent pourtant les seuls à susciter des manuels imprimés : la Lorraine, qui comprenait environ 800 pèlerinages, n'a pas engendré plus d'une vingtaine de titres. Pour être intégré dans le catalogue donné en annexe, chaque ouvrage devait compter au moins trois pages – ce qui exclut les feuilles volantes – et ne concerner qu'une église unique. Tous les formats ont été acceptés à l'exception de l'in-folio. Les livres traitant de la spiritualité pèlerine, les itinéraires et guides de voyage, les topographies mariales, les histoires de sanctuaires n'attirant pas les foules n'ont pas été retenus. Finalement, les écrits étudiés relèvent de deux grands types : ceux qui s'adressaient aux pèlerins en alimentant leur piété ; ceux qui, tournés vers les sanctuaires, devaient en assurer la « recharge sacrale ».

La constitution du corpus s'est appuyée sur des bibliographies du XVIII^e siècle bien connues des spécialistes, comme celle de Jacques Lelong, et des travaux contemporains. Le traitement des informations collectées est passé par la constitution de bases de données permettant de localiser les livrets, d'identifier leurs écrivains et leurs propriétaires. La cartographie des lieux de production fait ressortir le primat de la France alphabétisée, au nord-est de la ligne Saint-Malo-Genève. Toutefois, l'impression des livrets semble avoir été de plus en plus dispersée sur le territoire, 338 boutiques, au total, ayant fabriqué des manuels à pèlerins. Le pic de la production fut atteint entre 1630 et 1660, sans qu'on puisse parler d'atonie pour la période des Lumières, riche en rééditions. Le choix du plan en deux parties occasionne paradoxalement quelques redites, les mêmes exemples revenant sous la plume de l'auteur. Le premier développement est structurel, centré sur l'économie du livre ; le second, chronologique, est consacré à trois périodes déterminées par les caractéristiques formelles et l'usage des livrets, soit les années 1480-1560, 1560-1660, 1660-1789.

Dans la première partie, l'auteur aborde successivement la question du financement des manuels de pèlerinage, de leur évolution typographique – les caractères romains ne concurrencent les gothiques qu'à la fin du XVI^e siècle – et du choix de leurs illustrations. Il constate la fortune des familles d'imprimeurs nancéens qui publiaient ces textes, indice de leur attractivité. L'augmentation régulière des tirages s'accompagna de prix bas, plus faibles que ceux des autres livres religieux, ce qui garantissait une large audience tout en réservant de beaux profits aux libraires. Le chapitre dédié à la consommation de l'objet livre aborde le sujet passionnant de la réception, malheureusement éclairé par de rares exemples. Les livrets conservés arborent peu de marques de possession, peu d'ex-libris, peu d'annotations personnelles, en dehors de deux cas remarquables : ceux d'une religieuse du XIX^e siècle et de l'érudit champenois Jean Lebeuf. Leurs prologues, il est vrai, insistaient surtout sur leur appropriation par l'écoute.

La partie chronologique revisite d'abord l'époque des « livrets flamboyants ». Contrairement aux livres d'heures plus anciens, les manuels de pèlerinages apparaissent avec l'imprimerie, dans un contexte favorable à la pratique pèlerine. Les premières publications empruntent au Moyen Âge leurs discours mais leur matérialité s'inscrit dans la modernité, même si la qualité formelle des textes se dégrade tout au long du XVI^e siècle, les mêmes bois étant sans cesse réutilisés. Les livrets sont alors structurés autour de trois critères : le *locus*, le légendaire et le corps saint. La religion des pèlerins semble figée car des récits miraculeux circulent sans être retouchés pendant plus d'un siècle, véhiculant les mêmes archétypes (le pendu dépendu...). L'interpénétration du divin et de l'humain se lit dans la présence de détails du quotidien et l'humour de certaines historiettes. Comme dans la société féodale, la relation avec Dieu privilégie la fidélité. Sincérité et confiance importent plus que perfection morale.

Le temps des confessions met à mal cette architecture, les livrets étant soumis au processus de confessionnalisation. La conversion et le sacre d'Henri IV marquent une étape importante, ouvrant l'enregistrement systématique des miracles, comme à Notre-Dame-des-Ardilliers. La structure des manuels évolue. Ce qui relevait de l'irrationnel s'atténue au profit des miracles « historiques ». Les manuels vendus à Notre-Dame-de-Liesse entre 1570 et 1602 montrent la régression de la part du légendaire ancien au bénéfice de l'affirmation des miracles dûment constatés et validés. On se réfère alors à la législation tridentine. Une vision juridique s'impose, qui insiste sur l'authenticité des reliques conservées, quitte à occulter les conseils pratiques aux pèlerins. Les superstitions sont épurées. L'affirmation du culte marial éclipse celui des saints thaumaturges. La culture théologique des livrets se transforme, Dieu se fait plus distant, le fidèle est convié à une relation plus personnelle et intérieure. À côté de la demande de guérison, il souhaite également être délivré du péché.

À partir de 1660, le livret à pèlerins connaît une évolution paradoxale. Le pèlerinage se fait plus discret mais la demande en manuels augmente. À l'érudition critique succède l'esprit d'examen. Les jubilé du Puy se transforment avec l'apparition des missions préparatoires. Le pèlerinage devient en lui-même une mission et la part des exercices de piété augmente au sein des livrets. Les reliques attirent toujours les fidèles mais suscitent désormais des attaques émanant du clergé. Jean-Baptiste Thiers s'en prend à la sainte Larme de Vendôme et Mgr de Noailles fait cesser le culte du saint Nombril de Châlons en 1707. Les humbles et les élites n'ont plus la même culture et cela se traduit par la différenciation des manuels. Certains clercs, en particulier dans le Bassin parisien et ses marges, insèrent des « discours préliminaires » à vocation justificative en préface de leurs œuvres, comme le chanoine Villette à Liesse. Dieu se retire de la nature pour être davantage présent dans le cœur des hommes.

On peut déplorer que le mémoire inédit de l'HDR n'ait pas été suffisamment toiletté dans la perspective de la publication, car quelques confusions sont repérables (p. 128 : sur le lieu de sépulture de Jeanne de Chantal ; p. 165 : mouvements « évangélistes » est mis pour « évangéliques ») et certains chiffres semblent erronés (pp. 107 et 116 : les manuels écrits par les bénédictins sont-ils au nombre de 21 ou de 29 ? ; p. 136 : 0,65 sol ne saurait correspondre à 2 deniers). En revanche, il faut saluer la pertinence des études de cas insérées dans la démonstration, qui mettent bien en exergue la plasticité des livrets. Un même texte pouvait s'adresser aux élites ou au peuple à l'aide de titres différents, incluant le mot « histoire » dans le premier cas, « miracle » dans le second. Contrairement à l'opinion admise, l'A. démontre que les livres bleus ne restèrent pas immobiles mais ont évolué en fonction des attentes et du contexte. Ainsi, un ancien récit miraculeux émanant du sanctuaire de Liesse fut-il réécrit pour gommer les allusions sexuelles présentes dans la narration originelle. Ces petits livres ont participé au processus de civilisation de l'homme moderne,

consé à interioriser et dominer ses sentiments. L'histoire d'une production culturelle aussi minutieusement retracée se prête à des comparaisons avec d'autres livres religieux publiés sous l'Ancien Régime. Elle fait ressortir, notamment, la proximité des manuels destinés aux pèlerins avec les hagiographies, qu'il s'agisse de leurs rythmes de production, de la provincialisation des ateliers de fabrication, ou de l'omniprésence des religieux de la Compagnie de Jésus parmi leurs auteurs et promoteurs.

Éric SUIRE

Colette Castrucci, *Le Quartier du port de Marseille 1500-1790. Une réalité urbaine restituée*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2016, 222 p.

Issu d'une thèse de doctorat en histoire, cet ouvrage vise à restituer un quartier de Marseille aujourd'hui disparu. Cet objectif de reconstitution est pluriel, et concerne aussi bien la topographie du quartier que les formes, l'organisation, la composition et les modes de production (à la fois juridiques et techniques) du bâti de ce secteur ancien de la ville. Le défi était de taille, dans la mesure où le quartier du Corps de Ville fut presque entièrement détruit en 1943. Pour mener avec succès cette entreprise, Colette Castrucci a donc dû s'appuyer sur une méthode inédite, au croisement de l'histoire et de l'archéologie. L'auteure a ainsi mobilisé deux principaux ensembles documentaires, ainsi que les données issues de fouilles archéologiques menées dans ce secteur de la ville.

L'exploitation des rapports de future caudèle, documents exclusifs à la ville de Marseille, constitue l'un des apports les plus originaux de cet ouvrage. Il s'agit d'une procédure d'estimation d'un bien à la suite de son acquisition et impliquant une visite et une description relativement précise de celui-ci. Parallèlement, l'auteure a eu recours aux contrats de prix-faits, qui correspondent à des marchés à forfait réglant les obligations respectives entre un commanditaire et un entrepreneur en bâtiment lors de la construction d'un édifice. S'ils détaillent l'ensemble du processus constructif (matériaux, techniques), ces documents sont parfois imprécis sur les tâches à réaliser, obscurs dans la terminologie employée (provençal, termes techniques...) et incomplets. Pour surmonter ces difficultés, l'A. s'est judicieusement attachée à croiser une quantité considérable de futures caudèles et de prix-faits, et ce dans un dialogue constant et fécond avec les données en élévation issues des fouilles archéologiques.

Les apports de cette étude sont nombreux, et concernent aussi bien l'histoire urbaine de Marseille que l'histoire de la construction en général. Sur la forme, de nombreuses illustrations (98 au total), rassemblées en fin de volume dans un cahier couleur, ainsi qu'une riche bibliographie sur l'histoire de Marseille, viennent précisément enrichir les analyses et les démonstrations proposées. Sur le fond, si l'on connaissait déjà les principales évolutions qui affectent le bâti « ordinaire » des temps modernes, cette recherche permet de les observer dans l'action, depuis leur projection jusqu'à leur réalisation concrète. Par un jeu dans les échelles d'observation, et une progression cohérente de l'extérieur vers l'intérieur des immeubles, l'A. nous invite d'abord à découvrir les caractéristiques architecturales et formelles des maisons marseillaises de l'Ancien Régime, leur composition, la distribution des pièces, l'évolution de leurs fonctions. Il s'agit ici de comprendre comment étaient organisés les immeubles et les évolutions qui ont affecté leur composition afin de saisir les modes d'habiter qu'ils expriment. L'auteure met ainsi en lumière toute l'ingéniosité

des occupants marseillais du secteur, coincés dans un parcellaire laniéré et dépourvu de réserve foncière. La reconstitution de ce quartier disparu se poursuit par l'étude des modalités juridiques de la construction, des techniques mises en œuvre et des matériaux employés. Cet inventaire particulièrement complet offre au lecteur un aperçu du processus constructif d'un immeuble au complet (des fondations à la toiture), depuis l'extraction et le transport des matériaux (pierre, bois, chaux...), jusqu'à leur mise en œuvre concrète (fondation, mur, charpente, plancher...).

C'est donc une étude riche et très complète qu'apporte cet ouvrage sur les modes de construction des maisons aux temps modernes. En dépit d'une écriture parfois très descriptive, et de l'absence d'un traitement statistique de certains résultats, cette étude brille par l'originalité de sa démarche afin de dépasser les seuls éléments mentionnés dans les actes écrits de la pratique. Tantôt au point de départ de l'analyse, tantôt en soutien de celle-ci et de l'archive, l'archéologie n'est pas seulement une illustration au propos de l'ouvrage, mais bien un élément à part entière de la démonstration. En offrant des résultats neufs quant à l'évolution des formes et des méthodes constructives employées à l'époque moderne, ce livre éclaire sous un jour nouveau aussi bien la connaissance locale d'un quartier de Marseille aujourd'hui disparu, que l'histoire de la construction et des modes d'habiter sous l'Ancien Régime.

Julien PUGET

Philippe Hamon, Catherine Laurent (dir.), *Le Pouvoir municipal de la fin du Moyen Âge à 1789*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2012, 360 p.

Cet ouvrage rassemble les actes d'un colloque tenu à Rennes, en février 2010, consacré à la question du pouvoir municipal. Au long des dix-sept contributions qui le constituent, le lecteur se promène de la Bretagne à Dijon en passant par Paris, Lyon ou Dunkerque ; il a ainsi accès à une analyse assez complète du fonctionnement des villes sous l'Ancien Régime – un seul article est consacré au Moyen Âge. Le déroulement retenu n'est pas chronologique mais thématique et s'articule autour de quatre axes : le fonctionnement du pouvoir, les fonctions représentatives, les modalités de participation et les crises internes. La réflexion se limite au milieu urbain, laissant de côté les communautés rurales.

Après l'introduction de C. Laurent et P. Hamon, G. Saupin dresse un bilan historiographique très complet des travaux réalisés sur ce thème depuis le début des années 1980. Il analyse les principales évolutions de cette historiographie à partir de trois thématiques : le contenu du pouvoir municipal, les acteurs et l'histoire culturelle du pouvoir municipal. Il met à mal la notion de « caste municipale » et privilégie une approche fondée sur le poids réel de chaque partie prenante, celle d'une « sociologie municipale ». Ce développement argumenté est appuyé sur de très nombreuses références bibliographiques ; il fournira un instrument précieux aux chercheurs intéressés par la question.

La première partie, qui porte sur le fonctionnement du pouvoir, s'ouvre par une contribution de R. Descimon qui retrace l'évolution de la vénalité des offices politiques à Paris jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Il identifie une période charnière, autour de 1679-1681, qui voit l'entrée des offices parisiens dans les parties casuelles, ce qui lui permet de définir la vénalité coutumière (ou municipale) et la vénalité royale. L'analyse est appuyée sur différents cas de successions ou de rachats, qui incluaient

souvent une certaine forme d'endettement pour l'acquéreur. Louis XIV s'étant donné les moyens de contrôler l'Hôtel de Ville en y installant des hommes fidèles, l'auteur conclut que « cette vénalité représentait une perversion profonde de la nature représentative du corps de Ville ».

Après Paris, la Bretagne : P. Jarnoux dresse un portrait des députés des villes aux États de la province dans le courant du XVIII^e siècle. Il s'interroge sur la place de ces hommes issus du Tiers État au sein de cette institution ; ces représentants parlaient-ils au nom de leur cité, ou faisaient-ils cause commune avec l'ensemble des municipalités bretonnes ? À la suite de la présentation des différents protagonistes (député-né, sénéchal, député agrégé), il précise la fonction de ces individus aux États, qui s'organise autour de trois rôles : la députation auprès des autorités supérieures (ce qui représente un poids politique insignifiant, mais une charge symbolique forte, sorte de récompense attribuée à un individu plus qu'à une ville), la participation dans les commissions (on y siège souvent en fonction de ses compétences ou des intérêts pressants de la cité) et les gratifications (attribuées par le président de l'ordre). Il insiste également sur le prolongement de la carrière vers la Commission intermédiaire, organisme permanent et qui a une délégation dans chaque diocèse breton. M. P. Breen nous transporte ensuite à Dijon, au moment des entrées solennelles, plus particulièrement celles du Grand Condé en 1648 et du duc d'Épernon en 1656. À partir de croquis de l'époque où l'on peut apercevoir toute la symbolique en lien avec la mythologie, l'auteur insiste sur l'importance de ces fêtes dans le cadre cérémoniel de la ville et explore la perception de ces deux hommes d'État par les édiles dijonnais.

La deuxième partie, qui porte sur les fonctions au sein des pouvoirs municipaux, s'ouvre sur une contribution d'E. C. Tingle portant sur la police à Nantes pendant les guerres de Religion (1560-1589), période pendant laquelle la ville connaît une relative stabilité politique. La contribution permet de revenir sur la notion de police au XVI^e siècle et sur l'évolution du concept face aux événements politiques, religieux et économiques. L'implication des corps de métiers dans la gestion de la ville de Dunkerque est étudiée par A. Leysens. Selon elle, ces organismes « deviennent les courroies de transmission des ordonnances politiques ainsi que des lieux d'apprentissage de la conscience civique ». L'auteure s'interroge sur la place et sur le pouvoir que représentent ces jurandes au sein de l'administration municipale dunkerquoise ; elle souligne la forte imbrication qui existe entre les corps de métiers et l'échevinage, tout en insistant sur le rôle varié et l'implication très forte du connétable au sein de la jurande. Pour clore cette partie, S. Durand aborde le lien entre pouvoir municipal et politique économique, prenant pour exemple les travaux portuaires réalisés en Méditerranée au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. La question est posée de savoir si les villes ont eu une véritable politique en matière économique. Partiellement issue de son mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches, cette contribution présente différents cas de figure sur le financement des travaux par les communautés.

La troisième partie, qui porte sur les modalités de participation au pouvoir, comprend une contribution de T. Dutour consacrée à l'implication des habitants aux affaires dans les villes de langue d'oïl dans les derniers siècles du Moyen Âge. Il insiste sur la notion d'action publique, analysée à partir de plusieurs exemples, et pose la question de l'obligation à la vie publique. L. Coste intervient ensuite sur l'histoire de la candidature aux élections municipales sous l'Ancien Régime – une notion *a priori* très éloignée de celle qui nous est aujourd'hui familière. S'il n'y a pas de candidat, il n'en reste pas moins que certaines personnes aspirent aux plus hautes fonctions municipales, surtout si elles donnent droit à des privilèges ou à un anoblissement. Rien ne prouve qu'en amont du vote, il n'y ait pas eu d'accords préalables : cette situation résulte finalement plus d'un phénomène « d'intronisation » que du « volontarisme individuel ».

Retour à Paris avec L. Crocq, qui aborde la question des ruptures entre édiles, notables et pouvoir royal aux XVII^e et XVIII^e siècles. L'histoire municipale parisienne ne suit pas celle des autres villes françaises : au fil du temps, l'échevinage et le consulat se sont éloignés et bon nombre d'échevins ne font même plus carrière dans leur propre corps de métiers, préférant ainsi les honneurs scabinaux à ceux de leur corporation. Elle conclut sur l'effritement de l'unité sociale durant les dernières décennies de l'Ancien Régime, et sur la royalisation des institutions.

La quatrième partie, qui traite des liens entre pouvoirs municipaux et facteurs externes, est la plus longue du volume. C. Fargeix aborde la querelle survenue entre les artisans et les consuls à Lyon au début du XVI^e siècle. Ce désaccord, qui a pour prétexte les finances de la ville, concerne surtout la composition du consulat et éclaire la crise de l'institution. Les trois écrits suivants ont pour cadre Rennes. P. Hamon y présente les pouvoirs qui se succèdent durant la Ligue, période durant laquelle on assiste à des luttes intestines. Il insiste sur les interactions qui se développent et aboutissent à un sentiment communautaire renforcé. G. Aubert se demande quel est le véritable pouvoir de la municipalité au cours des événements de 1675, en présentant le mouvement séditionnel et ses répercussions. Quant à G. Provost, il analyse le jeu des pouvoirs autour de l'installation des couvents au XVII^e siècle. L'ouvrage se conclut sur les analyses de J. B. Collins relatives aux relations entre pouvoir municipal et fin de l'Ancien Régime. Les conclusions du colloque sont laissées à J.-M. Le Gall.

Bruno BARON

Jérôme Loiseau, « *Elle fera ce que l'on voudra* ». *La noblesse aux états de Bourgogne et la monarchie d'Henri IV à Louis XIV (1602-1715)*, préface de Christine Lamarre, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, coll. « Annales littéraires » 933, série « Historiques » 39, 2014, 410 p.

Comme le montre parfaitement ce livre, issu d'une thèse soutenue en 2008, l'absolutisme ne s'est pas installé par la force en Bourgogne, en opposition à une pseudo-autonomie régionale. Ainsi les états de Bourgogne, auxquels participent de nombreux gentilshommes, ne sont-ils pas un lieu d'affrontements entre la noblesse provinciale et le roi, mais « tout l'inverse, une aire de coopération où le débat a pour but de définir un compromis » (p. 395), particulièrement en matière de fiscalité : on accepte une certaine hausse des impôts en échange du respect des privilèges de la Bourgogne. Cela n'empêche pas qu'éclatent parfois des conflits, mais leur ampleur reste très limitée. À travers le fonctionnement des états, l'absolutisme apparaît davantage comme une négociation permanente que comme une force coercitive.

D'Henri IV à Louis XIV, la noblesse bourguignonne se gère pour une bonne part de l'intérieur : c'est la cooptation qui décide de l'entrée dans la gentilhommerie, donc aux états. Mais en même temps l'accès aux charges les plus prestigieuses dépend du roi et des gouverneurs, notamment par le biais de leurs clientèles ; si la pratique du pouvoir royal privilégie les intérêts familiaux des grandes familles, le mérite, en particulier le mérite militaire, dont on voit bien ici qu'il constitue l'essentiel pour la noblesse, joue aussi un rôle important. S'établit alors, en se fondant sur plusieurs critères, une hiérarchie nobiliaire. Seule une minorité des familles nobles est réellement assidue aux états pendant toute la période (8, soit 8 %) ; avec d'autres familles, moins assidues, en nombre équivalent, elles forment l'oligarchie de la noblesse bourguignonne (soit une famille sur cinq), qui monopolise les charges (élus, alcades, commissaire de la noblesse...).

Cette catégorie coïncide-t-elle avec la « noblesse seconde » ? L'auteur se pose la question dans la deuxième partie de l'ouvrage, en examinant la noblesse sous l'angle du service aux armées, où les gentilshommes trouvent, comme dans les états, les opportunités nécessaires aux devoirs de leur ordre. Or cette noblesse seconde est beaucoup plus restreinte, du moins sous Henri IV (une vingtaine de familles seulement), que l'oligarchie des états : on a donc, au-dessous de la noblesse seconde, une sorte de catégorie intermédiaire entre elle et la petite noblesse (pourrait-on parler de « noblesse troisième » ?). Une hiérarchie nobiliaire apparaît ainsi pleinement ; elle est souple, mouvante, elle se modifie au fil des années par l'agrégation d'hommes nouveaux ou par la montée de familles anciennement nobles, mais auparavant de moindre importance.

La troisième partie de l'ouvrage permet de préciser l'action politique et les valeurs morales de la noblesse. L'étude de l'honneur nobiliaire confirme l'auto-gestion du corps déjà signalée auparavant. On le voit par exemple très nettement dans la condamnation du duel en 1626, ainsi que dans les contestations des décisions de la Chambre de la noblesse : « Ni violence, ni chicane » (p. 384), telle est le point de vue dominant, ce qui révèle peut-être un mouvement d'acculturation dont on peut d'ailleurs se demander d'où il vient (imitation ?) et qui l'impulse (les familles qui dominent ?).

Comme l'écrit Christine Lamarre (qui a dirigé cette thèse) à la fin de sa préface, « le système bourguignon donne une image originale de l'art de régner sur une organisation représentative, placée face à des exigences fiscales contraignantes pour les sujets du roi. [...] Le livre de Jérôme Loiseau révèle l'existence d'entrelacs d'intérêts entre roi et noblesse qui se confortent mutuellement. Ces arrangements ne peuvent s'avouer et se traduisent dans le discours et dans les mentalités par l'exaltation de l'obéissance, véritable source de liberté ». C'est pourquoi l'attractivité des états de Bourgogne auprès de la noblesse apparaît comme de plus en plus grande au fil des années ; cette catégorie sociale, loyaliste dans sa très grande majorité, y trouve son intérêt, la monarchie également.

Benoît GARNOT

Yvan Loskoutoff (dir.), *Les Médailles de Louis XIV et leur livre*, Le Havre, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2016, 512 p.

En 1702, l'Imprimerie royale fit sortir de ses presses un livre intitulé *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand avec des explications historiques*. Chef-d'œuvre typographique, ce volume comprenait 286 planches gravées par Charles-Louis Simonneau d'après les dessins d'Antoine Coypel (frontispice et portraits du roi), de Benoît Audran (revers des médailles) et de Jean Bérain (encadrements). Les légendes étaient imprimées dans un caractère réalisé spécialement par Philippe Grandjean, le « romain du roi ». L'ouvrage paraissait sous les auspices du chancelier de Pontchartrain, et de l'abbé Jean-Paul Bignon, son neveu, responsable des Académies, et fut offert à Louis XIV pour ses étrennes. Mais l'entreprise, méditée depuis une quarantaine d'années, remontait en fait à Colbert et avait été poursuivie par Louvois. Le livre de 1702 était aussi l'héritier d'une série d'ouvrages qui, depuis la Renaissance, faisaient l'histoire d'un règne, d'une dynastie ou d'une nation « par les médailles ». Louis et ses ministres furent novateurs par l'idée d'organiser une série de médailles commémoratives couvrant systématiquement tout le règne,

de lui donner une apparence uniforme et d'en assurer la diffusion par des présents diplomatiques (jusqu'au chah de Perse !) ou par l'impression du volume de 1702, qui fut envoyé dans les provinces et offert aux étrangers.

Le succès fut foudroyant. Le recueil bénéficia d'une réédition corrigée et augmentée en 1723, huit ans après la mort de Louis XIV. En France, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, tous les souverains se dotèrent d'une « histoire métallique », menée ou non à bien. Dans le reste de l'Europe, le concept fit également fortune, de la Grande-Bretagne à la Russie, de la Suède à l'Espagne. L'histoire du roi fut imitée, contredite, parodiée à l'infini.

S'agissait-il pour autant, comme l'écrit Yvan Loskoutoff dans sa préface, de propagande ? Le public touché restait limité aux élites lettrées. L'objectif était moins d'emporter la conviction que d'en imposer. Surtout, le grand œuvre visait davantage la postérité que le temps présent. L'histoire métallique et le livre qui en rendait compte étaient des monuments, de métal et de papier, destinés aux temps à venir, comme Versailles ou les Invalides étaient des monuments de pierre. Il semble donc qu'il faille parler, comme le fait Gérard Sabatier, d'encomiastique, plutôt que de propagande au sens contemporain du terme.

L'équipe réunie par Yvan Loskoutoff rend aux *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand* un hommage tout à la fois érudit et soigné. Dans une première partie, « Principes de composition », elle étudie les sources romaines auxquelles ont puisé les académiciens qui ont composé les médailles du roi (Inès Villela-Petit, Jordan Blondel, François Ploton-Nicollet), la réalisation matérielle du livre (James Mosley, Ludovic Jouvét) et la place de l'œuvre dans l'imaginaire monarchique (Claire Carlin, Yann Lignereux). Une deuxième partie, « Thématiques », aborde certains des sujets traités par les médailles : la guerre, la marine, la mort du roi (Christian Charlet, Mark Hengerer, Fabrice Charton, Marie-Laure Canova-Green). Dans la troisième partie, « Diffusion », une série d'études s'intéresse à l'influence exercée par l'histoire métallique de Louis XIV et les *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand* en Italie (Valentina Casarotto, Yvan Loskoutoff, Marco Callegari), à Genève (William Eisler) et dans le Saint-Empire (Jean-Christophe Blanchard, Massimo Scandola, Torsten Fried). Robert Wellington évoque la fortune des médailles du roi jusqu'en Perse et en Amérique tandis qu'Isaure Boitel examine leurs parodies. Laurent Stefanini clôt le recueil par une mise en miroir de l'histoire métallique du Roi-Soleil avec celle de Louis XVIII.

Il faut pour finir saluer la richesse et la qualité de l'iconographie en noir et blanc et en couleur de ce volume, qui lui permettent de rendre compte avec fidélité du monument métallique comme du monument de papier.

Thierry SARMANT

Marion Brétéché, *Les Compagnons de Mercure. Journalisme et politique dans l'Europe de Louis XIV*, Ceyzérieu, Champ Vallon, coll. « Époques », 2015, 356 p.

L'ouvrage de Marion Brétéché est la version en livre de sa thèse de doctorat, soutenue en 2012 à l'université Paris-Sorbonne. Il s'agit d'une étude d'ensemble, pionnière, sur le journalisme politique de langue française, né aux Provinces Unies à la fin du XVII^e siècle, dans les cercles de l'exil français et protestant. Mais si le rapport entre journalisme et politique est au cœur de ce travail, on peut commencer par dire que le grand mérite de l'étude est qu'il va bien au-delà.

Trois questions principales traversent les différentes parties du livre : l'identification et la caractérisation d'un genre de périodiques politiques, en y incluant leur relation avec d'autres périodiques, les « affaires du temps » et l'histoire ; la reconstruction de la trajectoire socioprofessionnelle des rédacteurs, reconstruction qui comprend une analyse fine de leurs pratiques d'écriture et de publication ; enfin, la dite relation entre professionnels de l'information et le pouvoir politique. De cette ambition méthodologique naît la capacité de l'auteure à articuler entre eux plusieurs champs de recherche qui sont trop souvent étudiés séparément : la presse périodique, d'un côté, l'histoire de la diplomatie et des relations internationales, de l'autre, l'histoire et la sociologie du littéraire, encore de l'autre. Une autre manière de transgresser les frontières, dans un sujet qui ne peut plus être traité à l'échelle nationale, est de constater l'ampleur des sources consultées dans cette recherche, dans des archives hollandaises, françaises, anglaises et belges, ainsi que la bibliographie, vaste et actualisée. On peut uniquement regretter l'absence d'une référence, ne serait-ce que dans la bibliographie ou dans les notes, à un autre exemple de relation entre l'exil et le développement du marché de la presse et de l'information, contemporain de celui qui est étudié ici, celui de l'exil séfaraïde ibérique, avec ses gazettes en langue castillane éditées à Amsterdam et à Bruxelles.

Il faut préciser de quel « journalisme politique » et de quels objets typographiques il est ici question : les journaux qui constituent la base du corpus étudié par l'auteure sont ce qu'elle appelle des « mercures de Hollande », c'est-à-dire, des périodiques mensuels en langue française consacrés aux affaires politiques européennes, créés en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes. Par-delà la diversité de leurs titres – un total de 10 ont été créés entre 1686 et 1728 –, ils ont en commun, selon une définition que l'auteure emprunte à l'imprimeur des *Lettres Historiques*, Adrian Moetjens, une forme éditoriale, en raison du contenu, du format et de la périodicité (p. 34). Même si le plus connu et durable de ces périodiques fut le *Mercurus historice et politice*, ce n'est pas le titre en soi qui définit ces « mercures » – d'autres « mercures », périodiques ou non, et pas forcément sur des matières politiques, ont été publiés à la même époque – mais la périodicité mensuelle, le format in-12 conçu pour intégrer un volume regroupant en général trois livraisons et un compte rendu de l'actualité politique systématiquement accompagné de réflexions éditoriales. L'absence, à l'époque, d'une dénomination unificatrice n'empêchait pas la claire identification de ce type de périodiques par les lecteurs, à l'instar de Prosper Marchand ou Pierre Bayle. Et si le récit de la politique internationale rapprochait ces publications des gazettes, les mercures s'en distinguaient clairement par la périodicité mensuelle qui leur permettait un plus grand recul face à l'immédiateté des événements, et de donner une place fondamentale aux synthèses et aux commentaires politiques.

Le rapport entre mercures et gazettes renvoie à la question du rapport des périodiques au temps présent et à l'histoire. Là encore, ce livre a le mérite de montrer comment l'apparition d'une nouvelle forme éditoriale, les mercures de Hollande, se fait à l'intérieur d'un système d'information multiforme, composé de différents supports, titres, formats, régimes légaux et formes de rapports au temps. Dans ce système, l'étude d'une partie oblige à avoir une vision de l'ensemble – et ce travail en propose une.

Après les mercures, les hommes – et une femme. L'identification des « compagnons » de Mercure, c'est-à-dire des rédacteurs et compilateurs, complète la première partie du livre. Il s'agit d'un groupe d'une douzaine de personnes, parmi lesquelles Anne-Marguerite Dunoyer, comme le rappelle à plusieurs reprises l'A., de façon à souligner rhétoriquement l'importance de la question du genre, avant

de traiter spécifiquement de la trajectoire sociale de cette femme de lettres dans la deuxième partie (pp. 118-142). Le cas de Dunoyer est étudié également à travers une analyse fine de la variété des procédés d'écriture par elle utilisés dans ses différents ouvrages, à partir de la construction de différentes positions de témoin et de narratrice. C'est cette habilité, soutient l'A., qui a permis à Dunoyer de se frayer un chemin en tant qu'auteur dans ce (petit) monde d'hommes. Au lieu d'être un obstacle à une analyse des rapports de pouvoir ou sociologiques, une telle analyse des procédés textuels – ou de la question de l'anonymat auctorial de l'ensemble des mercures (pp. 55-60) – permet au contraire de mieux comprendre lesdits rapports et d'approfondir la réflexion sur ce qu'était le discours d'information à cette époque.

Au-delà de leurs différentes trajectoires, plus ou moins réussies, et de différences générationnelles et même confessionnelles, quelques traits en commun donnent cohérence à cet ensemble d'individus : d'abord l'insertion dans des communautés marquées par l'exil religieux, ensuite leurs compétences linguistiques pour publier en français dans le cadre commercial et institutionnel de la librairie hollandaise, et enfin leur spécialisation dans la publication de pamphlets et périodiques liés à l'actualité politique. C'est cette spécialisation dans une activité qu'ils n'avaient pas exercée auparavant, devenue source principale de revenus parmi une pluralité d'autres occupations, qui finalement, selon l'A., les unifie.

La troisième question principale qui traverse le livre est celle de la logique d'engagement politique de ces activités de publication. Elle est étudiée à travers des relations d'échange d'informations et de service, comme celle de Jean Tronchin du Breuil ou de Jean Dumont avec Heinsius, le Grand Pensionnaire de Hollande, ou celle de Guillaume de Lamberty avec des autorités anglaises. Une étude de cas sur le traitement de la politique anglaise entre 1687-1689, au moment de la *Glorious Revolution*, et une mise en perspective par le biais des mercures publiés hors de Hollande par Claude Jordan, complètent l'analyse. L'A. montre de façon très convaincante que les contraintes politiques présentes dans les relations entre le pouvoir et les journalistes n'excluaient pas l'autonomie de ces derniers, par des logiques de réciprocité, par l'équivocité ou la versatilité de ces relations. Service *et* autonomie relative pouvaient aller de pair. Il y a ici une contribution importante pour réévaluer des notions parfois utilisées de manière simpliste lorsqu'on étudie la presse et les journalistes d'Ancien Régime, comme celles d'espion et espionnage, propagande, censure ou autocensure.

André BELO

Indravati Félicité, *Négociier pour exister. Les villes et les duchés du nord de l'Empire face à la France (1650-1730)*, Munich, De Gruyter/Oldenbourg, 2016, 545 p.

L'ouvrage d'Indravati Félicité est la version publiée et révisée d'une thèse soutenue en 2012. L'auteure entreprend de reconstituer et d'analyser le positionnement des villes et duchés du nord de l'Empire sur la scène internationale et se concentre plus particulièrement sur leurs relations avec la France. Si les villes de la Hanse (Hambourg, Brême et Lübeck) et les duchés de Schleswig-Holstein-Gottorp et du Mecklembourg-Schwerin ont déjà été l'objet de travaux historiques, les premières étudiées notamment par Marie-Louise Pelus-Kaplan, l'originalité de ce travail

repose sur le choix de les envisager globalement comme des acteurs internationaux. L'entrée dans cette recherche se heurte rapidement à la difficulté de caractériser ces villes et ces duchés. Et pour cause, même les contemporains, à l'image de Wicquefort, contestent aux cités hanséatiques le statut d'acteurs diplomatiques de plein droit. Cette incertitude touche plus largement les états d'Empire (*Reichsstände*) vassaux de l'Empereur dont les hommes du temps, comme les historiens, s'interrogent sur la capacité à conduire une diplomatie pleine et entière. L'ouvrage est donc une contribution à un questionnement fort ancien et généralement ignoré des historiens français. La période 1650-1730 semble particulièrement opportune pour s'attaquer à ce sujet. Ces décennies sont en effet particulièrement riches en événements importants pour l'Europe du Nord. Pendant cette période, la rive allemande de la Baltique est au cœur d'un jeu de pouvoir complexe opposant les pays de la région (Suède, Danemark puis Russie) et impliquant ceux qui en sont à l'extérieur comme la France, les Puissances Maritimes ou encore l'Empereur. La perspective décalée des affaires internationales à partir du point de vue de petites puissances fait tout l'intérêt de cet ouvrage et le distingue de la majorité des études qui privilégient généralement les rapports entre grandes puissances.

La première partie du livre porte sur l'analyse des relations diplomatiques de la Hanse et des duchés avec la France. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, ces acteurs conduisent des politiques différentes qui sont clairement identifiées : les ducs de Mecklembourg sont en quête de prestige et souhaitent obtenir de Louis XIV une légitimation de leur statut de partenaire diplomatique autonome. Les ducs de Gottorp sont dans une situation singulièrement plus compliquée. Ils cherchent, eux aussi, une reconnaissance internationale à la cour de France mais doivent, en outre, assurer la sauvegarde de leurs territoires qui sont l'objet de fortes convoitises de la part de la Suède et du Danemark. Quant aux villes de la Hanse, elles ont abdicé toute ambition politique mais veulent obtenir les conditions les plus favorables pour la navigation de leurs pavillons. Hambourg, Brême et Lübeck mènent une diplomatie commerciale active qui, non seulement, leur procure une reconnaissance internationale par le biais de la conclusion de traité de commerce, comme ceux de 1655 et de 1716 signés avec la France, mais leur permet encore de bénéficier de conditions avantageuses notamment en temps de guerre. L'auteure consacre des développements importants à cette question à travers l'étude de la politique de neutralité des villes de la Hanse qui montre bien la complexité de leur statut et la subtilité de leur positionnement sur la scène internationale. La Grande Guerre du Nord (1700-1721) est un moment-clé dans l'histoire de l'Allemagne baltique. Le choc des armées et l'intensité de l'activité diplomatique placent les duchés du nord de l'Empire dans une situation périlleuse face à laquelle ils doivent, d'abord, assurer leur survie et, ensuite, chercher à obtenir des avantages en profitant des rivalités entre grandes puissances. Gottorp et Mecklembourg regardent alors avec intérêt du côté de la Russie, nouvelle venue sur la scène internationale qui est, quant à elle, à la recherche de partenaires en Allemagne.

La deuxième partie du livre porte sur l'information et la communication. Indravati Félicité démêle les fils du processus complexe de la prise de décision diplomatique au sein de puissances de second rang. Elle montre bien l'influence des marchands dans le choix de la politique extérieure des villes de la Hanse. Ils s'impliquent dans des tâches diplomatiques pour servir leurs propres affaires et avec l'espoir d'accroître leur rayonnement au sein de leur cité. Ce type de réflexions vient enrichir celles d'autres historiens sur l'importance du commerce et des négociants dans la politique étrangère. Plus largement, une part significative des développements du chapitre est consacrée aux différents agents, plus ou moins officiels, et autres intermédiaires qui sont à l'œuvre dans cette diplomatie discrète. Le problème central

pour ces Allemands du Nord est de parvenir à peser sur le cours de la diplomatie française, alors même qu'ils ne sont pas des partenaires recherchés de manière prioritaire et qu'ils ne disposent guère de véritables moyens de pression. Au-delà de ces questions politiques, il faut signaler des passages très intéressants sur la dimension pratique de l'activité diplomatique : la communication non-verbale, les problèmes liés à la traduction, les délais de circulation de l'information, la connaissance et les idées préconçues des Français sur l'Allemagne du Nord. Ce sont autant d'éléments, parfois négligés par les chercheurs, qui ont pourtant un poids réel dans les pratiques de la négociation internationale.

La troisième et dernière partie est consacrée à la figure du diplomate et s'inscrit résolument dans les perspectives historiographiques de recherche récentes sur l'art d'être diplomate. Cette approche à « hauteur d'homme » amène le lecteur au plus près de l'existence de ces personnages qui sont les rouages des relations internationales et de la diplomatie. L'analyse de leurs parcours permet de comprendre ce qui se joue dans une carrière diplomatique à partir de réflexions portant sur le cursus initial, les avantages espérés et obtenus, mais également les transferts d'un maître à l'autre. Le point commun des personnages engagés dans le service diplomatique est leur impécuniosité. Entre émoluments irrégulièrement versés et dépenses impératives pour tenir son rang et obtenir des informations, les diplomates sont en permanence confrontés à des difficultés financières auxquelles leurs gouvernements n'apportent, le plus souvent, que des réponses insatisfaisantes. L'indigence des diplomates peut conduire à des situations singulières, comme dans le cas du baron de Cederhielm, envoyé du Holstein à Paris, qui se trouve emprisonné pour dettes en 1728. Enfin, l'A. s'intéresse à la place des diplomates au sein de la République des Lettres, à travers l'étude des réseaux de correspondances. Ces hommes de plume peuvent aussi être de véritables écrivains et historiens rédigeant des plaidoyers *pro domo* et contribuant, par le récit de leur expérience, à la réflexion sur le métier de diplomate.

Ce livre s'inscrit parfaitement dans les tendances actuelles de l'historiographie de la diplomatie et des relations internationales, tout en évitant les écueils d'une histoire éthérée et spéculative. La solidité du corpus de sources permet une étude détaillée d'un pan de l'histoire méconnu à partir duquel il est possible de conduire une enquête structurante sur la diplomatie de l'époque moderne. À ce titre, l'ouvrage témoigne d'une parfaite maîtrise méthodologique qui débouche sur un travail dense et minutieux. La présence de cartes et d'annexes véritablement utiles aideront le lecteur, peu familier avec l'espace et la période considérés, à bien suivre les développements qui sont présentés. Les variations d'échelle permettent de nourrir des questionnements variés à partir du postulat de l'intégration des diplomates dans la société de leur temps, pour montrer qu'ils ne sont pas des personnages hors sol grâce à l'étude des différentes facettes de leurs activités. À plus grande échelle, le fil conducteur du livre est une interrogation sur les petites puissances et sur leurs difficultés à s'insérer à une juste place dans le ballet des relations internationales. L'approche des grandes affaires du temps par le biais d'acteurs de second rang et de leurs préoccupations pour des enjeux locaux considérés comme marginaux pour les grandes puissances, permet de nourrir une réflexion sur la complexité et les interconnexions des affaires internationales. Par la richesse de ses réflexions, la diversité des points de vue envisagés et les nombreuses perspectives qui sont ouvertes, le livre d'Indravati Félicité est une publication qui témoigne bien du dynamisme actuel de l'étude des relations internationales et de la diplomatie à l'époque moderne.

Daniel Aznar, Guillaume Hanotin, Niels F. May (dir.), *À la place du roi. Vice-rois, gouverneurs et ambassadeurs dans les monarchies française et espagnole (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2014, 260 p.

Divisé en trois parties – structures, instruments et mise en scène –, *À la place du roi* rassemble dix études de cas sur les avatars du monarque. Fort de 250 pages et d'une abondante bibliographie (40 p.), d'auteurs principalement français et espagnols, ce livre offre au lecteur une diversité de points de vue sur les modalités de délégation des pouvoirs monarchiques. Dans sa réalisation, on regrette seulement l'absence d'index topographique et onomastique.

À la place du roi aurait pu s'intituler les « avatars du roi ». Le sens premier de ce mot s'applique parfaitement, puisque les auteurs se proposent d'étudier la fonction de « lieu-tenant » – qui tient lieu – des rois dans les espaces sous domination des monarches ibériques et français, à travers les postes de gouverneurs, de vice-rois et d'ambassadeurs. Si dans l'hindouisme, l'avatar désigne l'incarnation du divin, ici le terme s'applique à l'incarnation du souverain grâce aux fonctions de représentation dont le caractère central cherche à rendre présent le roi-absent : pour le remplacer, on utilise son avatar, qu'il soit diplomate, lieutenant, gouverneur ou vice-roi. En cela, *À la place du roi* vise à penser une des difficultés intellectuelles propres à la conceptualisation des monarchies d'Ancien Régime, et en particulier à propos de l'Espagne et de la France pour la période du milieu du XVI^e siècle à la fin du XVII^e siècle. Dans le cas de la monarchie française, les mises en cause de la centralité et de la modernité de la notion de monarchie absolue ne datent que de quelques décennies, mais pour l'empire ibérique, la conscience de la singularité de sa composition remonte à plusieurs siècles. En 1603, Bartolomé Joly écrivait : « Son empire est comme un buffet de marqueté composé de pièces rapportées. » La multiplicité et la juxtaposition des possessions se conjuguent avec la diversité des lois et l'hétérogénéité des institutions – les règles changent et les constitutions diffèrent pour chaque territoire, tandis que les langues et les monnaies possèdent peu de points communs. Les nombreuses particularités d'un empire dont le plus petit dénominateur commun était constitué par la personne royale ont offert aux historiens l'occasion d'employer une grande variété d'expressions pour les appréhender, d'autant que la personne royale n'était pas souveraine de l'ensemble des possessions, mais seulement de toutes les parties qui les formaient, ce qui est bien différent de la souveraineté totalisante. La conscience de cette diversité a pu se traduire par diverses formules, telle que l'expression de « monarchie polycentrique » qui est reprise dans leur introduction par les auteurs de *À la place du roi*. Cette expression n'exclut en rien que certains centres soient plus puissants et plus dynamiques que d'autres... En son temps, John H. Elliott avait proposé d'employer l'expression « monarchie composite » pour l'appliquer non seulement à l'Espagne, mais aussi à d'autres monarchies. À côté de ces expressions, celle de « monarchie agrégative » fut suggérée par Pablo Fernández Albaladejo et présentait l'avantage de ne pas laisser penser à une fusion des possessions souveraines des Habsbourg d'Espagne, mais bien à une juxtaposition de territoires et de souverainetés, le tout fondé sur le même corps du roi. La « marqueterie » de Joly n'apparaît donc pas si éloignée des expressions que les historiens actuels s'efforcent d'utiliser pour approcher les réalités politiques des XVI^e et XVII^e siècles.

Avec *À la place du roi*, la délégation de fonctions régaliennes se trouve interrogée à propos des formes de représentation dont le souverain dispose dans les territoires où il se trouve absent. Ambassadeurs, vice-rois, gouverneurs généraux sont placés dans des situations où ils parlent, agissent, voire décident au nom du souverain, parfois jusqu'à être qualifiés d'*alter nos*, voire de *prorex*. Dans quelle mesure est-on en présence

de délégation d'autorité, de souveraineté ou de majesté même ? Les dix études regroupées dans le volume offrent un panorama de ces délégations en tant qu'institutions structurant les monarchies, en tant qu'outils de la souveraineté et comme mise en scène de la majesté royale. La dimension comparative paraît plus difficile à tenir, d'une part à cause des différences de structures et de compositions des deux monarchies française et espagnole, car le caractère polycentrique et agrégatif de la seconde a fait l'objet de réflexions depuis longtemps, alors que la monarchie française reste très souvent considérée comme un ensemble cohérent, ce que contredit la diversité des coutumes et des lois. Parmi les dix études réunies, sept traitent de délégation d'autorité dans la monarchie espagnole, deux de délégation de la part de l'autorité royale française, ce qui souligne le déséquilibre dans la réflexion.

La première partie est consacrée aux structures de la délégation d'autorité, avec l'étude des pouvoirs des gouverneurs généraux aux Pays-Bas espagnols (René Vermeir), de la notion de représentation dans le cérémonial diplomatique (Niels F. May) et de la délégation de souveraineté au vice-roi à partir du cas sicilien avec l'exercice d'Ascanio Colonna (Nicoletta Bazzano). Dans le premier cas, au XVI^e comme au XVII^e siècle, la délégation est réduite puisque depuis les instructions et lettres reçues par Marie de Hongrie en 1531, le modèle est établi pour définir les fonctions de gouverneur général. On voit le souverain se réserver la convocation des états généraux, la concession des privilèges perpétuels, l'octroi de la grâce pour les crimes de lèse-majesté, l'aliénation de domaines de la couronne, l'anoblissement, la désignation des bénéficiaires majeurs, des cadres de l'administration, des gouverneurs de provinces, des membres des conseils, la nomination des officiers supérieurs... La diplomatie naissante retient différemment l'idée de « re-présenter » le souverain. L'octroi de titres se précisant, le cérémonial se faisant attentif à ceux-ci, Niels May constate que dans les traités antérieurs à Westphalie, les signataires n'avaient pas encore systématiquement le rang d'ambassadeurs alors que par la suite, l'extrême sensibilité au cérémonial voit la domination des ambassades extraordinaires, plénipotentiaires, afin de mieux affirmer la délégation. Dans le cas de la vice-royauté sicilienne, Nicoletta Bazzano estime que « la figure du vice-roi n'est pas entourée de sacralité. Il est accueilli avec un grand spectacle cérémonial, mais aussi avec la connaissance qu'il n'est qu'un *alter ego* réduit de moitié » (p. 61).

La deuxième partie d'*À la place du roi* est entièrement consacrée à la représentation diplomatique, avec trois contributions. Étienne Bourdeu examine les relations de l'ambassadeur espagnol avec l'argent qu'il distribue généreusement dans l'empire aux différents princes et agents entre 1610 et 1620, distributions qui transforment la représentation diplomatique en un guichet. Quant à la diplomatie germanique de l'Espagne précédant la guerre de Trente Ans, la thèse récente de Ruben Gonzalez sur Baltazar de Zúñiga offre bien des points de vue novateurs. Paola Volpini souligne l'utilisation par le grand-duc de Toscane de sa parenté pour le représenter, avec la mission du fils naturel de Côme I^{er}, Jean de Médicis, en Espagne en 1598 à l'occasion du décès de Philippe II et de l'accession de Philippe III, et celle d'Antoine de Médicis, fils naturel du grand-duc François, afin d'aller accompagner sa demi-sœur Marie à Marseille lors du mariage français. À l'argent et à la parenté, la présence à Rome ajoute un élément supplémentaire à l'édifice diplomatique avec l'ambassade du comte de Monterrey à Rome (1628-1631) : la tâche assignée au beau-frère du comte-duc d'Olivares visait à reconstruire un réseau hispanophile dans la ville éternelle, en attendant la disparition d'Urbain VIII...

La dernière partie de ce volume est peut-être la plus féconde : elle porte sur les représentations iconographiques de la souveraineté dans plusieurs espaces où le roi est absent. La galerie de portraits constitue un des éléments propres aux vice-royautés, filiations imagées qui légitiment tout en rendant présente la dynastie,

suyant en cela la tradition bourguignonne des galeries généalogiques. Diana Carrió-Invernizzi embrasse le large espace des vice-royautés américaines, espagnoles et italiennes, indiquant par exemple le cas de Francisco de Toledo à Lima qui envoya à Philippe II une série de gravures de la dynastie incaïque pour montrer la continuité d'avec le règne espagnol. Cette mise en scène paraît se renforcer à partir de la fin du XVI^e siècle ; à Milan, où le gouverneur est vice-duc, le connétable de Castille fait réaliser des portraits des gouverneurs et débiter des travaux pour placer les tableaux dans le portique du jardin du palais ducal ; à Naples, en 1600, la construction du nouveau palais entraîne des commandes de portraits, comme à Palerme avec le vice-roi Maqueda. Cet usage « royal » du portrait en Catalogne se concrétise par la réalisation de portraits équestres des vice-rois « protecteurs ». Dans l'étude sur l'image du roi de France, Daniel Aznar rapporte d'autres filiations, comme en Provence où les Guises n'hésitent pas à souligner le lien généalogique qui les unit avec le roi René devant le parlement d'Aix ; en Catalogne, le comte d'Harcourt – nouveau vice-roi – appelle son fils Ramon Berenguer en souvenir des comtes de Barcelone avant l'union avec l'Aragon. Pour sa part, Guillaume Hanotin insiste sur les éléments physiques du diplomate français à la cour d'Espagne qui vise à rendre présent la Majesté qu'il représente, par le jeu d'acteur, par les positions adoptées dans l'espace curial et par les vêtements choisis pour la représentation. La notion de simulacre – cette apparence qui se prétend être – est utilisée par Alejandro Cañete, malheureusement sans référence aux travaux de Jean Baudrillard, mais en étroite relation avec le monde américain et par de riches illustrations ; les deux temps forts de ces simulacres dans les capitales des vice-royautés américaines sont les entrées dans la ville et les funérailles royales : elles permettent à la monarchie de tenter de résoudre le problème du roi absent en imposant par toutes les autorités l'image du roi.

La question centrale de l'impossible ubiquité royale soulève de nombreuses questions sur les formes, sur les contenus et sur les degrés de sa représentation qui rejoignent étroitement les problèmes de constitution de ces espaces souverains, multiples et polymorphes.

Alain HUGON

Pierre Ragon, *Pouvoir et corruption aux Indes espagnoles. Le gouvernement du comte de Baños, vice-roi du Mexique*, Paris, Belin, 2016, 367 p.

Abus d'autorité, clientélisme, trafics d'influence, dessous de table, entraves à la justice. Nous sommes au Mexique... à l'époque coloniale. Pierre Ragon nous livre ici une enquête aussi minutieuse que passionnante sur les phénomènes de corruption sous le mandat d'un vice-roi, alors premier représentant du roi dans les Indes espagnoles. Juan de Leyva y la Cerda, comte de Baños, qui gouverna la Nouvelle-Espagne de 1660 à 1664, fut condamné par le Conseil des Indes à verser une lourde amende pour avoir abusé de son autorité et détourné des biens publics.

Sur les 62 vice-rois que connurent la Nouvelle-Espagne, aucun jugement de résidence (procédure de contrôle des hauts fonctionnaires en fin de mandat) des gouverneurs des Indes n'avait connu pareille issue. Comment se fait-il que le comte de Baños se fit prendre la main dans le sac alors que tous ses prédécesseurs qui, de la même manière, avaient puisé dans les caisses, avaient su échapper à toute condamnation ? Il est en effet peu probable, comme le suggère l'auteur, que le vice-roi ait tiré davantage de profits de la Nouvelle-Espagne que ses prédécesseurs

ou ses successeurs, car le *cohecho* (littéralement corruption) était une pratique déjà bien rôdée dans les cultures administratives d'Ancien Régime, et probablement, plus marquée dans les lointaines Indes occidentales que dans les territoires plus proches du cœur de la Monarchie catholique. Les mécanismes de contrôle y étaient sans doute plus fragiles et aisément démontables. Le comte de Baños n'est-il pas finalement une victime, victime d'un contexte de crise, victime d'un entourage vorace, victime d'une situation géopolitique défavorable ? C'est à cette question que cet ouvrage tente de répondre. Au-delà de l'étude de cas sur le mandat d'un vice-roi, *Pouvoir et corruption aux Indes espagnoles* est à la fois une réflexion plus large sur un moment de crise pour la Monarchie (les années 1640-1670) et un questionnement subtil sur le gouvernement à distance dans les Indes aux temps modernes.

Pour pouvoir naviguer dans les eaux troubles du gouvernement du comte de Baños, l'A. a dû louvoyer pour suivre le vice-roi à la trace en consultant de multiples fonds documentaires, aussi bien à Madrid, à Tolède, à Simancas, à Séville qu'à Mexico ou à la British Library de Londres. D'emblée, il faut souligner la précision et la qualité des informations fournies. L'A. a en effet pu travailler sur le contenu du jugement de résidence qui constitue la base préalable de son enquête, sur l'inventaire des biens du vice-roi avant et après son mandat et sur sa correspondance, autant de sources manuscrites qu'il croise soigneusement avec des chroniques, des traités politiques, des récits de voyage et les instructions que les gouverneurs laissaient à leurs successeurs dans les Indes. Au total, cette enquête au long cours (près de dix ans de travail) nous donne accès à la trame foisonnante des relations de clientèle et d'amitié qui se nouèrent autour du vice-roi.

Prenant à contre-pied l'historiographie psychologisant des galeries de portraits et se démarquant d'une approche juridique qui tend à accorder une importance disproportionnée aux dispositions légales, l'A. entend restituer l'action des hommes dans leurs réseaux et replacer leurs agissements dans des contextes emboîtés. Il préfère en effet aborder le fonctionnement du gouvernement dans les Indes à travers les pratiques concrètes des hommes et les réseaux de sociabilités dans le but « d'identifier et percer à jour les systèmes d'alliances qui font la force des familles influentes » (p. 195). Cette sociologie des acteurs est systématiquement appliquée aux différents cercles qui rayonnent autour du clan Leyva. Au jeu des sept familles, les Leyva auraient été particulièrement saillants. La marquise, la véritable maîtresse des affaires familiales, monopolise le prestige de l'union et absorbe toutes les richesses, des dessous de table tirés de la vente des emplois de juges provinciaux (*alcaldes mayores*) aux bijoux « empruntés » à ses hôtes. Le fils aîné, Pedro Leyva, nommé *alcalde mayor* de la plus riche province, puis lieutenant de capitaine général, n'hésite pas à faire le coup de feu pour intimider ses adversaires et à rapter des jouvencelles dans les couvents de la capitale. Le médecin de la maison, Gabino Farina, escroque quant à lui les vendeurs de grains tout en étant juge des ventes du pulque, etc.

Sept chapitres, bien calibrés, rédigés dans une langue limpide et au style raffiné, permettent de cerner au plus près réseaux et stratégies mis en œuvre par le vice-roi pour s'enrichir et placer ses proches aux postes-clés. Chaque chapitre combine informations factuelles, mise en contexte et montée en généralité. L'ensemble se referme sur un épilogue dense de réflexions où sont abordées l'organisation juridictionnelle de la Monarchie, les relations conflictuelles entre vice-roi et archevêque, la question du patronage royal, les relations d'amitié qui, plus rudes de ce côté de l'Atlantique, ne riment pas toujours avec fidélité.

Le troisième chapitre est l'un des plus croustillants car il expose dans le menu détail, preuves à l'appui, les mécanismes de l'enrichissement personnel : dessous de table tous azimuts, nominations tarifées, vente des postes très lucratifs des *corregimientos* (gouvernement des provinces qui se négocient de 2000 à 24 000 pesos), élections

aux chaires de l'université de Mexico, pots de vin pour l'attribution des monopoles de la vente du pulque ou des jeux de cartes, spéculation sur la distribution du mercure nécessaire à l'extraction de l'argent ou encore prélèvement du minerai d'argent à la source sans le déclarer au fisc, et donc en contournant le paiement du quint royal. Ces sommes importantes n'étaient pas directement perçues et dépensées par la clientèle du vice-roi mais bien souvent réinjectées dans le commerce transocéanique. Le commerce avec les Philippines, pourtant réglementé par la Couronne, constituait alors un circuit idéal pour le blanchissement (le terme est-il si anachronique ?) du produit de ces fraudes avec des marges de bénéfice de l'ordre de 100 %. En recoupant minutes notariales et rapports d'inspection des douanes, l'A. parvient à chiffrer l'ampleur de ces trafics de contrebande tout en nous livrant un magnifique morceau d'histoire connectée. Les navires à destination de Manille étaient chargés d'argent non estampillé et de marchandises diverses. L'auteur estime, de manière prudente, que 20 % des sommes investies (pour un total équivalent à plus de deux fois le plafond légal) le sont par le vice-roi lui-même. Quant aux contrôles, il était facile de les déjouer : le comte de Baños nommait ses proches aux postes-clés : inspection des navires à Acapulco, gardiennage des entrepôts jusqu'au commandement des navires.

Au total, les gains du clan Leyva peuvent être estimés à près d'un million de pesos durant son mandat, une somme importante mais finalement pas exceptionnelle, comparée à d'autres détournements effectués par d'autres gouvernants de la Nouvelle-Espagne ou du Royaume du Pérou. Quoiqu'il en soit, ces sommes semblent astronomiques au regard des revenus ordinaires des maisons aristocratiques, en particulier ceux de la famille Leyva, finalement peu élevée dans le classement de la noblesse titrée d'Espagne. Ces abus de pouvoir communs dans le gouvernement des Indes semblent apparaître avec plus de netteté sous le mandat du comte de Baños, à un moment de déclin pour la Monarchie. Ici, réside tout l'intérêt de croiser une sociologie des réseaux sociaux avec une contextualisation précise et emboîtée. Dans la péninsule, le long règne de Philippe IV (1621-1665) s'achève sans héritier et annonce une régence souvent périlleuse pour la stabilité de la monarchie. En Nouvelle-Espagne, le rendement des mines d'argent décline drastiquement en raison d'une pénurie de mercure et de main d'œuvre. La production est alors au plus bas de l'histoire minière du Mexique de 1640 à 1670. Enfin, d'un bout à l'autre de l'empire, le commerce est fragilisé par la fermeture du Japon et de la Chine et les attaques des puissances ennemies : les Anglais dévastent Santiago de Cuba, les Hollandais ravissent l'île de Ternate aux Espagnols, les pirates chinois déstabilisent l'économie des Philippines. Le comte de Baños aurait donc pâti d'une conjoncture maussade qui ne l'encouragea pas à faire preuve de la largesse attendue, et ainsi, à ne pas redistribuer une partie des richesses accaparées à ses ennemis et aux élites locales, ce redéploiement étant une manière de gagner la paix sociale. La « bonne corruption » serait finalement celle qui lubrifie l'essentiel des rouages de l'administration.

Quant à la violence comme mode de gouvernement des Indes, elle est omniprésente dans l'enquête et va de pair avec l'exercice du pouvoir et la prévarication, notamment au travers de la répression de la révolte de Tehuantepec survenue le 22 mars 1660 à laquelle l'A. consacre un chapitre (chap. 2 « D'abord le bruit des armes »), ou encore par le truchement de ses deux fils turbulents à l'excès, placés à la tête des milices utilisées dans le but de terroriser ennemis, opposants et juges. Cette violence est aussi directement liée aux pratiques de vente des charges les plus en vue comme celle des *corregimientos*. L'*alcalde mayor corregidor*, équivalent d'un juge royal administrant une province, était en effet un poste très convoité car il permettait à celui qui en avait la charge de s'enrichir au détriment des populations indiennes, notamment via la perception du tribut et la vente forcée de biens de consommation.

Finalement, cet ouvrage aborde un questionnement jusqu'à présent peu abordé par l'historiographie (à l'exception notable de Guillaume Gaudin, de l'université de Toulouse-Jean Jaurès, qui dirige un ambitieux programme de recherche sur ce sujet), mais qui obsède depuis des décennies les historiens travaillant sur les Indes et une monarchie dite « composite » ou « polycentrique » : dans quelle mesure la distance, et donc l'environnement physique, a pu peser sur la configuration politique impériale et le gouvernement des hommes au quotidien dans les Indes ? La gestion du courrier à laquelle l'A. consacre plusieurs passages est particulièrement éclairante. La maîtrise du courrier, et donc de l'information, était en effet un outil fondamental du gouvernement à distance. Dans la configuration impériale de la monarchie catholique, le courrier est l'artère vitale par laquelle circulaient correspondances, ordres et nouvelles entre Madrid et les capitales des royaumes des Indes. Les ports étaient par conséquent des relais essentiels à cette circulation et, finalement, à la présence royale dans les territoires ultramarins. Le comte de Baños fit placer ses hommes liges aux postes-clés dans le port de Veracruz dans le but d'intercepter le courrier. C'est ainsi qu'il put couper court aux premières accusations qui l'accablaient, c'est également de cette façon que le fils aîné réussit à intercepter certaines cédules royales afin de monnayer leur non diffusion.

En définitive, une question reste en suspens. Elle obsédra tous ceux qui liront avec intérêt cet ouvrage : celle du legs de ces pratiques de corruption dans le régime politique moderne du Mexique. Il est vrai que plus de trois siècles se sont écoulés, les mouvements d'indépendance, les guerres civiles du XIX^e siècle, la dictature porfirienne, la révolution et le régime priïste sont passés par là. Certes, ce qui doit nous étonner est moins la persistance de la corruption que son recul dans les régimes démocratiques. L'auteur (par prudence, par fausse modestie ?) se refuse sans doute à tisser des liens aussi longs que fragiles entre le passé colonial et le présent. Certaines similitudes frapperont néanmoins les lecteurs. Espérons en tout cas que politistes et sociologues du politique puiseront sans retenue dans cette enquête, dont on espère qu'elle sera prochainement traduite en espagnol.

Arnaud EXBALIN

Daniel Heimmermann, *Work, Regulation, and Identity in Provincial France. The Bordeaux Leather Trade, 1740-1815*, New-York, Palgrave Macmillan, 2014, 298 p.

Daniel Heimmermann, à travers cette étude concernant la production et la transformation du cuir à Bordeaux, revient sur la question du rôle et de l'efficacité des régulations corporatives et celle des conditions de la désincorporation des métiers en France à la fin du XVIII^e siècle. Il s'agit d'un travail d'histoire sociale exhaustif, portant sur l'ensemble des acteurs des métiers du cuir, réalisé à partir des sources classiques (archives corporatives et judiciaires, sources notariales, rôles de capitation), complété par des éléments d'histoire économique. Il est issu de sa *PhD dissertation*, soutenue en 1994.

Cet ouvrage est composé de sept chapitres. Les deux premiers sont consacrés à l'approvisionnement en matières premières, aux techniques de production, aux outils et équipements ainsi qu'à la division du travail, aux évolutions de la demande, respectivement dans la transformation des peaux en cuir et dans la fabrication de chaussures. Le troisième chapitre porte sur les communautés des métiers du cuir,

leur organisation, leurs réunions, le rôle de leur direction, leurs confréries, leurs recettes et leurs dépenses, les conflits qui opposent les maîtres d'une même corporation entre eux, ceux qui opposent deux communautés entre elles ou encore ceux qui opposent les maîtres aux compagnons. Dans le quatrième chapitre, l'auteur s'intéresse à tous ceux qui sont employés dans la fabrication du cuir : sont d'abord décrites les conditions d'apprentissage, il s'intéresse aux compagnons, à leurs organisations, à leurs conditions d'embauche, à leurs conditions de travail, à leurs rémunérations, à leurs conditions de congé, aux conflits qu'ils ont avec les maîtres, à leur vie en dehors du travail et notamment à leurs mariages et leurs épouses. Le cinquième chapitre traite des conditions et des possibilités d'établissement comme artisan dans les métiers du cuir, aussi bien dans le cadre des communautés de métier, qu'en dehors d'elles, de manière légale, dans les *sauwetats*, ou de manière illégale. Le sixième chapitre est une étude de ceux qui ont pu s'établir, étude réalisée notamment grâce aux contrats de mariage (origines de l'épouse, apport de chacun des conjoints). L'A. s'intéresse aussi à la concentration de la main d'œuvre et aux inventaires après décès des artisans, ce qui lui permet d'évaluer la position sociale des différents artisans des métiers du cuir. Enfin, le dernier chapitre est consacré aux tentatives de réformes des corporations par le pouvoir royal jusqu'à leur abolition définitive par la Constituante. Il y met en avant les ambiguïtés de ces réformes et les résistances qu'elles ont rencontrées tant de la part des communautés de métiers que du parlement et de la jurade.

L'A. cherche à démontrer que si, bien avant l'éclatement de la Révolution, les corporations sont en crise et ont perdu l'essentiel de leurs pouvoirs de régulation économique, elles ont, malgré cela, conservé un rôle social, moral, civique, politique et fiscal très important. Les communautés de métier du cuir à Bordeaux, comme les autres communautés, ont, d'après l'A., beaucoup de difficultés à faire face aux changements qui interviennent au XVIII^e siècle. La taxe sur les cuirs, mise en place en 1759 pour faire face aux dépenses liées à la Guerre de Sept ans, a entraîné la diminution du nombre de tanneries, du nombre de compagnons de ce secteur, du nombre des peaux transformées, ainsi qu'une modification de leur qualité. Cette taxe et le refus par les tanneurs d'adopter de nouvelles méthodes de production ont conduit à un manque chronique de cuir et à une dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour l'approvisionnement. La croissance de la demande de chaussures, qu'elle soit locale du fait de la forte croissance de la population et de la révolution de la consommation, ou bien internationale ou encore militaire, qui conduit au développement de produits standardisés, n'a été satisfaite qu'en partie par l'augmentation du nombre de maîtres cordonniers et de maîtres savetiers et non par l'utilisation de nouveaux procédés de production ni par des changements dans l'organisation du travail. Elle a donc été le fruit de la croissance de la fabrication de chaussures en dehors du cadre corporatif, dans les *sauwetats* de Saint-Seurin et Saint-André et dans les manufactures privilégiées. Les évolutions économiques, la poursuite de leur intérêt individuel par les maîtres ainsi que le développement d'une économie de marché « libre » ont conduit à un accroissement des écarts de richesse, des rivalités politiques et de la compétition entre les maîtres qui remet en cause l'idéal de cohésion et de solidarité corporative. Les corporations des métiers du cuir ont eu du mal, comme les autres, à juguler l'insubordination ouvrière dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, malgré la mise en place de bureaux de placement corporatifs et l'obligation du billet de congé. L'arrivée massive d'immigrants à Bordeaux entraîne le développement d'une force de travail très mobile et anonyme, qui n'a pas fait son apprentissage à Bordeaux, ce qui, d'après l'A., rend plus difficile sa subordination. De plus, les compagnonnages, très actifs à Bordeaux, remettent de plus en plus en cause l'autorité des maîtres. Ces difficultés sont d'autant plus importantes pour les maîtres que la croissance de la production entraîne une concurrence accrue entre eux pour l'accès à la force de travail,

concurrence que les corporations ne parviennent plus à réguler. L'ordre corporatif a aussi été miné par les nombreuses transgressions des monopoles d'une communauté par d'autres communautés fabriquant des produits similaires. La lutte entre la communauté des cordonniers et celle des savetiers a été particulièrement longue et âpre. Le développement des principes de libéralisme, de liberté d'entreprendre, d'individualisme et d'égalité politique, dans le cadre du mouvement des Lumières, a remis fortement en cause les principes corporatifs. Enfin, les corporations ont dû faire face aux réformes monarchiques, souvent ambiguës, du fait de l'importance des dettes des corporations et de leur rôle dans le financement de l'État. Ces réformes ont été soutenues à la fois par l'intendant de Guyenne et par les milieux financiers et marchands liés aux activités du port de Bordeaux.

Malgré tous ces défis qu'elles ont bien eu du mal à affronter, les communautés de métiers à Bordeaux ont résisté avec opiniâtreté. D'après l'A., cette résistance s'explique par le fait que pour les artisans, le statut corporatif leur confère une identité, une conscience sociale et un rang dans la société très hiérarchisée de l'Ancien Régime. L'idiome et l'idéologie corporatifs restent extrêmement structurants. Mêmes les cordonniers des *sauvetats* s'approprient les modèles et les principes corporatifs et demandent dans leur cahier de doléances d'obtenir la création d'une communauté. Par ailleurs, les corporations bordelaises sont un des symboles de l'autonomie politique de la ville vis-à-vis du pouvoir central, d'où le soutien du parlement et de la jurade. La communauté des cordonniers s'est opposée, avec l'aide du parlement, à la fusion, décrétée par la monarchie, entre leur communauté et celle des savetiers. Les différents acquéreurs de maîtrises vendues par la monarchie ont été ostracisés et n'ont jamais été acceptés comme des maîtres de plein droit par les autres maîtres.

L'abolition des corporations, en 1791, n'est donc pas un changement brutal pour l'économie manufacturière. Elle n'entraîne pas un grand nombre d'installations de compagnons, puisque les possibilités d'installations dans les *sauvetats* existaient déjà auparavant, et que la plupart des compagnons des métiers du cuir ne disposent pas des capitaux et des relations nécessaires pour s'installer. Peu de compagnons ont ainsi profité de cette liberté nouvellement gagnée. Mais cette abolition a eu beaucoup plus de conséquences du point de vue de la conscience sociale des employeurs comme de celle des compagnons. Face à un sentiment d'insécurité et d'isolement, certains travailleurs de la France postrévolutionnaire gardent la nostalgie des corporations et restent attachés à l'idiome corporatif.

L'A. reprend longuement une des questions des plus disputées sur les corporations depuis le XVIII^e siècle : celle du degré de fermeture et de reproduction des corporations. Il montre que les communautés des métiers du cuir n'étaient pas aussi fermées que les critiques du corporatisme l'ont prétendu (13 % des admis étaient fils ou gendres de maîtres, l'A. n'a pas été en mesure d'établir d'autres liens de parenté avec les admis ; plus de 40 % des admis n'étaient pas nés à Bordeaux) ; que les maîtrises royales eurent une influence marginale sur le recrutement des maîtres des métiers du cuir. Toutefois, pour ceux dont les parents n'étaient pas maîtres et pour ceux qui n'étaient pas nés à Bordeaux, le montant des frais d'admissions augmentant au cours du XVIII^e siècle, l'accès à la maîtrise est resté très compliqué. Et l'A. considère que les ventes de maîtrises par la monarchie ont eu pour conséquence de rendre l'accès aux corporations plus difficiles, car les corporations ont cherché à défendre avec opiniâtreté leur droit coutumier sur le recrutement.

Cette riche étude d'histoire sociale, qui a su retracer l'ensemble des facettes de la vie de ceux qui travaillent le cuir, vient confirmer certaines des analyses réalisées par Steven Kaplan, Michael Sonenscher et William Sewell. Mais l'A. réduit, parfois excessivement, le phénomène corporatif à un phénomène culturel et ne

prend pas suffisamment de distance vis-à-vis de la critique libérale des corporations, considérées comme des freins à l'innovation et des institutions inadaptées au développement économique. L'analyse du volet économique de la production, de la transformation et du marché du cuir aurait pu occuper une place plus importante dans cette étude, notamment grâce au dépouillement d'archives d'entreprises et de faillites.

Jean-Christophe BALOIS-PROYART

Jean-Christophe Gaven, *Le Crime de lèse-nation. Histoire d'une invention juridique et politique (1789-1791)*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2016, 560 p.

Cet ouvrage est tiré d'une thèse de droit soutenue à Toulouse en 2003. Préfacé par Denis Salas, président de l'Association française pour l'histoire de la justice, il montre avant tout que la justice a visé des cibles politiques bien avant la rupture majeure de l'été 1789, *a fortiori* avant la mise en activité du Tribunal révolutionnaire en 1793. En effet, des armes pénales sont créées au temps de l'Assemblée constituante afin de poursuivre les adversaires de la Révolution. Celles et ceux qui s'intéressent à l'histoire de la période révolutionnaire connaissent le cas du marquis de Favras, condamné à mort et pendu en février 1790. En revanche, peu savent qu'il s'agit là du seul condamné exécuté à l'issue d'un procès pour crime de lèse-nation, et plus encore que de nombreuses autres incriminations de ce type ont existé sans déboucher toutefois sur la peine capitale. L'auteur nous offre ici une véritable plongée dans les archives qui permettent de mettre au jour ces autres cas. Le livre se décline en cinq chapitres. Les trois premiers évoquent la naissance de l'incrimination, les difficultés à définir ce qui rentre dans le cadre de la lèse-nation et les usages qui en sont faits. Les deux suivants sont consacrés aux cours judiciaires qui ont eu à connaître de ces incriminations et au fonctionnement de cette justice. Le tout est accompagné d'une chronologie qui permet de mettre en regard des principaux événements, l'évolution du crime de lèse-nation et les procédures judiciaires entamées sur la base de cette incrimination. Une liste des sources et une bibliographie complètent le tout, assorties de deux index.

La notion de crime de lèse-nation apparaît pour la première fois le 23 juillet 1789 (même si elle peut aussi être repérée dans des textes antérieurs, y compris dans certains cahiers de doléances). Tout comme pour la loi martiale votée le 21 octobre suivant, l'ambiguïté préside à la naissance de cette incrimination. Certes, il s'agit de combattre un crime de lèse-nation en vertu du transfert de souveraineté qui place désormais le roi après la nation (ainsi que l'illustre la devise « la nation, la loi, le roi », où l'ordre des mots est tout sauf innocent). Pour autant, les adversaires visés peuvent aussi bien être liés au « complot aristocratique », à la peur de la dissolution de l'Assemblée par le roi, qu'à la peur des mouvements populaires... soit, en ce dernier cas, une arme contre « la vengeance populaire », si redoutée après les exécutions sommaires du 14 juillet et plus encore avec le double meurtre de Bertier et Foulon le 22. Aucun hasard justement si, le lendemain, l'Assemblée consacre pleinement le crime de lèse-nation et son principe de compétence. À cette date, toutefois, l'organisation d'un tribunal de lèse-nation reste subordonnée à la rédaction de la Constitution, tandis que la lèse-nation devient une sorte d'« incrimination provisoire », lien entre l'ancienne lèse-majesté et le Code pénal lui aussi en gestation.

La force répressive de la nouvelle incrimination est d'abord, en bonne logique, mise en œuvre contre des ministres et des agents de l'Exécutif. Cela s'inscrit dans la tradition établie bien avant 1789 d'une hostilité aux ministres. Ainsi, à l'automne 1789, derrière le prince de Lambesc et le baron de Besenval, d'autres responsables du pouvoir exécutif sont visés. Néanmoins, une autre partie des premiers procès de lèse-nation touche à la question du maintien de « l'ordre ». Rumeurs et propagation de fausses nouvelles, troubles en tout genre et notamment entraves à la libre circulation des grains, et autres « fausses missions » peuvent tomber sous le coup de cette incrimination avec laquelle la loi martiale vient ensuite conjuguer ses effets. Comme la loi vise aussi bien les accapareurs que les émeutiers taxateurs, les Constituants pensent avoir trouvé là un « pôle d'équilibre ». En réalité, l'auteur montre qu'il y a infiniment moins d'accapareurs jugés comme criminels de lèse-nation que d'émeutiers. Sans surprise au demeurant, dès lors qu'il faudrait d'abord trouver un moyen pour définir avec précision l'accaparement sans interdire le commerce de gros (le décret de la Convention punissant de mort l'accaparement, voté en juillet 1793 sur un rapport de Collot d'Herbois, se heurte d'ailleurs au même obstacle sitôt que les autorités cherchent à le mettre à exécution). S'agissant des poursuites plus directement politiques, l'A. nous en propose la liste, une liste qui va des informations criminelles menées contre des publications « répréhensibles » aux complots contre-révolutionnaires auxquels Favras donne « un premier visage ». Efficace cette justice ? On peut assurément en douter, puisque dix procédures seulement aboutissent à un jugement rendu entre 1789 et 1791, dont neuf devant le Châtelet de Paris avant le 25 octobre 1790.

Du 14 octobre 1789 à cette date, le Châtelet se charge en effet de poursuivre et de juger les crimes de lèse-nation, et non pas un tribunal spécialement créé à cet effet. Après lui entre en action une Haute-Cour nationale provisoire, organisée par la Constituante le 5 mars 1791 et siégeant à Orléans. Entre la fin d'octobre 1790 et ce printemps 1791, les affaires sont soit reportées dans l'attente de la création du nouveau tribunal, soit attribuées à des tribunaux locaux. Le choix du Châtelet se révèle aussi bien « technique que politique ». Outre le fait que le Parlement de Paris subit là un premier camouflet, avant qu'il ne disparaisse avec les autres parlements du royaume, choisir le Châtelet a aussi pour conséquence de mobiliser son personnel, issu de l'Ancien Régime et nullement soumis à une épuration. Cela provoque vite une « vigilance contre les juges de lèse-nation », notamment en raison des poursuites contre Marat, visé par dix dénonciations entre le 13 août 1789 et le 8 janvier 1790, pour cela vigoureusement soutenu par les protestations des Cordeliers. Quant à l'ouverture par le Châtelet d'une instruction sur les « excès » des journées révolutionnaires d'octobre 1789, on en connaissait déjà bien les effets. Du côté de la Haute-Cour d'Orléans, premier exemple pendant la Révolution d'une volonté politique d'éloigner un tribunal de Paris et de ses agitations populaires, l'A. résume son activité en trois mots : « Retards, paralysie, inaction ». Difficile là encore de parler d'une justice efficace, même si, comme pour le Châtelet, elle a suscité des dénonciations et donc des procédures. Au total, pour les deux tribunaux confondus, environ 40 % des dénonciations viennent des autorités municipales et un tiers de particuliers. Le tout est on ne peut plus logique, dès lors que les municipalités sont en charge du maintien de « l'ordre » dès l'été 1789 et conduisent donc une bonne partie des investigations ordinaires, avant que les cas ne soient portés devant le Châtelet puis la Haute-Cour (les investigations extraordinaires, elles, sont le fait des comités des Recherches de l'Assemblée et de la municipalité de Paris).

Avec la sortie du livre majeur d'Eric de Mari sur la mise hors de la loi (2015), ce travail vient enrichir de manière considérable nos connaissances sur ce qui pourrait

être regroupé sous l'appellation (certes contestable) de « justice politique ». Tous deux donnent forcément à penser sur la notion – pour le moins délicate à cerner – de « crime politique ». Qu'ils en soient ici remerciés.

Michel BIARD

Natalie Petiteau, *Napoléon. La nation incarnée*, Paris, Armand Colin, 2015, 320 p.

Que de dire de plus sur Napoléon ? Que ne sait-on déjà, que n'a-t-on pas écrit ? Le genre a été marqué par les sorties consécutives d'œuvres saluées pour leurs qualités d'écriture et la lecture qui les anime, qu'il s'agisse de saisir avec P. Dwyer la manière dont Napoléon a su tracer lui-même le chemin le menant au pouvoir pour s'imposer en Empereur citoyen (2007 et 2013), de mettre en perspective l'ascension d'un jeune Corse du littoral (M. Broers, 2014), ou de repenser l'homme et son action à l'aune de la bibliographie du XIX^e siècle comme P. Gueniffey (2014). Néanmoins, face à la trajectoire hors normes de Bonaparte, toutes ces études partagent le souci de se ménager une voie entre la téléologie de la prédestination et l'impasse du déterminisme. Elles y parviennent en appréciant non seulement les probabilités sociales à la portée d'un outsider, soudain décuplées en période de rupture, mais encore l'horizon culturel des contemporains en quête de héros et de grand homme. En cela, ces biographies révèlent tout ce que la Révolution a permis de faire advenir puis ce qu'elle est devenue au fil des épreuves.

Le livre de N. Petiteau ne fait pas exception si bien qu'en dépit de travaux antérieurs fort différents, il n'est pas sans convergences avec celui de P. Gueniffey ; certaines tiennent d'ailleurs aux sensibilités contemporaines, à l'instar des pages sur les violences en Égypte, qui pointent les limites du sens politique d'un Bonaparte pris dans les doubles rets de l'ethnocentrisme et de l'égo-centrisme, et qui soulignent leurs répercussions sur sa personnalité. Une différence de taille n'en existe pas moins entre le présent ouvrage et les sommes précédentes. En 300 pages et 600 notes, c'est un tout autre exercice qui est à l'œuvre, même si les apports ponctuels se détachent à la faveur de la concision générale : la corsitude de Bonaparte, qui est celle d'un laboratoire politique donné en exemple à l'Europe des Lumières ; le rôle du père puis les ascensions concomitantes de sa fratrie ; les initiations successives d'Autun à Brienne, et de Valence à Auxonne, qui rendent ce petit noble en phase avec une Révolution dont on redécouvre à hauteur d'homme les discontinuités. Bonaparte s'intéresse d'autant plus aux dynamiques révolutionnaires qu'il évalue vite ce qu'elles peuvent avoir de décisif sur le sort de la Corse qui est alors son horizon ; c'est pour son île qu'il devient un activiste révolutionnaire et, en définitive, un patriote français. Réconcilié avec lui-même, il sert ensuite la République en sa qualité d'officier ; les désillusions essuyées en Corse et après Thermidor renforcent cette identité. Conscient de sa valeur, auréolé de ses succès et convaincu du bien-fondé et de l'efficacité de la solution nationale qu'il porte en lui, il se fait maître de la Révolution.

Mais puisqu'il ne peut être question de tout dire, c'est sur un autre registre qu'excelle l'auteure : tout est dit est-on amené à penser à propos de ses titres (citons « Un consul consensuel ? ») et à chacune des dix conclusions intermédiaires livrées en fin de chapitre. De fait, réduites à l'essentiel, les données factuelles sont au service

de l'axe annoncé par le sous-titre : *la nation incarnée*. C'est se placer dans une perspective qui a été celle de S. Englund (2004), mais en allant jusqu'au terme de cette relation : à l'analyse de la manière dont un homme s'est fait dans et par la nation avant de s'imposer comme son représentant, son porte-parole et son champion, s'ajoute la prise en compte des relations entre les Français.es et Napoléon.

Peut-être est-ce là sortir du cadre biographique mais est-il possible de faire autrement ? Chaque biographe cherche à cerner le moment de bascule qui a fait de Bonaparte Napoléon, ce que durcit une publication généralement en deux volumes. Les césures évidentes (18 Brumaire, proclamation de l'Empire) ont beau être dépassées par des tournants jugés plus signifiants (Consulat à vie, sacre militaire d'Austerlitz, Espagne, etc.), pour saisir le moment charnière où il se coupe de l'opinion après avoir su se couler dans ses attentes, cette bipartition n'en reste pas moins structurante. Elle en cache cependant une autre, celle où Napoléon finit par échapper au biographe et l'oblige à faire l'histoire de la période. D'où cet aveu de l'A. : « Il est hélas impossible de savoir comment Bonaparte accueillait au jour le jour ces différentes nouvelles, et finalement seuls ses actes, durant le Consulat et l'Empire, traduisent ce qu'il est et ce qu'il pense : même ses lettres à ses frères ne sont plus guère vouées qu'à la gestion de l'État, et celles qu'il adresse à son épouse sont peu disertes » (p. 124). L'homme se fond dans l'homme d'État, ne laissant plus guère de prises, si ce n'est par intermittences, lorsque Napoléon confie sa fatigue à Cambacérès en août 1813 ou lorsque Marmont le trahit.

Pour pallier ce paradoxe, les hypothèses se succèdent, signalées par des marqueurs textuels récurrents (« sans doute », « il peut se dire », « peut-être »), et jusqu'à l'énoncé des questions que posent les larmes de l'empereur versées le 19 juin 1815 (p. 253). Mieux, la thèse ici suivie d'un Napoléon durci par les épreuves et fermé sur ses certitudes trouve dans ce silence sa justification. D'autres sources sont sollicitées. Puisque Napoléon ne se livre plus, il faut laisser les autres le raconter, et l'A. s'y emploie à merveille, non sans quelque doute sur la représentativité des voix qui s'expriment en bien ou en mal mais qui toutes confortent la leçon essentielle : Napoléon est le point de mire exclusif du pays. On reconnaît là l'auteure des *Français et l'Empire*, mais une excellente synthèse peut-elle être encore une biographie ? L'imprégnation des genres est le lot de l'ère napoléonienne : combien d'histoires générales sont en fait des vies de Napoléon, et réciproquement ? Car celui-ci fait corps non seulement avec la nation mais encore avec l'Histoire à l'œuvre.

L'aporie est toutefois surmontée à la faveur d'un plan qui, procédant par facettes, casse le récit chronologique. Une lecture d'ensemble peut ainsi s'affirmer et même s'assumer, au risque de faire grincer quelques dents à force d'insister sur l'enfermement de l'empereur sur son credo (« folies », « aveuglé », « l'erreur », « illusoire », « la faute », lit-on dans la table des matières). Napoléon en ressort sous les traits d'un militaire, ce que l'on avait tendance à oublier. Mais, en définitive, ce tempérament, qu'une blessure comme Bailén met à nu, campe l'empereur en homme d'honneur, intransigeant envers lui-même et donc envers la nation, loin du machiavélisme qu'on lui a imputé. Voilà qui réinscrit dans une personnalité la contradiction à laquelle s'est heurté Napoléon : c'est en se posant comme national qu'il a fini la Révolution, mais cela n'a fait qu'exacerber l'opposition rencontrée en Europe si bien que le cycle guerrier qui en est né sous les dehors d'une course à la paix glorieuse, a érodé sa popularité tout en précipitant l'abandon de ce qu'il avait respecté de la Révolution. Après d'autres, l'A. insiste donc sur l'engrenage militaire sans craindre de pointer la responsabilité personnelle de Napoléon, qui refuse de réviser à la baisse ses ambitions pour la France et lui-même malgré le renversement du rapport de forces.

Bref, c'est là une biographie de plus mais qui offre une lecture pénétrante et nouvelle du lien intense et tendu de Napoléon avec la nation pour avoir su la sortir du cycle révolutionnaire tout en l'enchaînant dans une spirale guerrière. Que nous réservera 2021 ?

Aurélien LIGNEREUX

Hervé Drévilion, Bertrand Fonck et Michel Roucaud (dir.), *Guerres et armées napoléoniennes. Nouveaux regards*, Paris, Nouveau Monde Éditions-Service historique de la Défense, 2013, 562 p.

Après des décennies de critiques ayant frappé l'histoire-batailles, soit la chronique factuelle des guerres, et l'histoire-bataille, soit la description des opérations à l'échelle tactique par le biais d'un regard omniscient, on pourrait penser que l'historiographie napoléonienne, haut lieu de ce type d'approche, est un champ de ruines, sur lequel aurait poussé une nouvelle génération de travaux en rupture. Il n'en est rien : réel, le changement s'opère dans la continuité. L'effet bicentenaire y a contribué puisque, de 2000 à aujourd'hui, chaque année a livré son lot de monographies (de Marengo à Waterloo), et qu'un tel format favorise les prolongements, malgré les renouvellements internes : les parutions autour de Leipzig résument la pluralité des voies possibles, entre académisme et réinvention (B. Colson, W. Bruyère-Ostells, S. Calvet). Lui-même né d'une *Saison Grande Armée* au Service Historique de la Défense en 2012, le présent recueil ambitionne cependant de dresser un bilan du renouveau pour échapper à l'émiettement événementiel. De fait, on appréciera la volonté de saisir les opérations au-delà du champ de bataille ; l'échelon stratégique d'une campagne met ainsi en lumière le rôle des places fortes, comme têtes de pont, sites à tenir ou à investir, et digue médiocre face aux invasions (M. Barros), ou les questions politique, économique et logistique (P. Bouhet), jusqu'à déboucher sur un essai de polémologie (J.-F. Brun). On pourrait d'ailleurs aller plus loin dans ces jeux d'échelles et espérer disposer un jour d'une monographie suivant les guerres napoléoniennes au niveau d'un seul et même régiment.

Du reste, tout n'est pas nouveau ni même renouvelé dans ce volume et ce qu'il y a de plus neuf (le recours à l'anthropologie, à l'archéologie, à l'histoire des techniques ou à la paléopathologie) n'apparaît guère. En revanche, le questionnement historiographique qui s'y déploie est suffisamment rare dans ce champ pour être souligné. Qu'il s'agisse de questionner les lectures de Waterloo au XIX^e siècle et l'émergence de la catégorie des « écrivains militaires » (J.-M. Largeaud), de soupeser la place de l'entrée en guerre de la nation révolutionnée sur l'intensification des conflits contemporains (H. Drévilion), s'élabore une réflexivité prometteuse, attentive aux enjeux muséographiques (Y.-M. Rocher et É. Robbe), en ce qu'elle offre un vivier de notions susceptible de pallier le déficit conceptuel d'une période napoléonienne, pour laquelle on a été tenté de reprendre, souvent à la hussarde, les outils problématiques forgés par les historiens de la Première Guerre mondiale.

Ce volume réussit à renverser le sens de l'inspiration. Ainsi en est-il de la présentation de fonds d'archives qui ouvre chaque partie (P. Nivet, C. Coutant-Daydé et M. Stoll [dir.], *Archives de la Grande Guerre. Des sources pour l'histoire*, 2014). Rien n'explique mieux la force des continuités qu'un tel préalable. L'hyper-focalisation sur Napoléon a conduit à réunir ses lettres au mépris des règles archivistiques (F. Houdecek). Sa *Correspondance* est aujourd'hui plus que jamais la base des études à la faveur de la peau neuve que lui offrent Fayard et la Fondation Napoléon. Seule

peut lui faire pendant cette autre source reine que constituent les registres matricules en dépit de leurs silences (B. Lagarde et M. Roucaud). Les autres contributions tiennent davantage de l'analyse de document ; c'est l'occasion de se pencher de près sur la proclamation d'Austerlitz, corrigée le 3 décembre, et de prendre ainsi Napoléon en flagrant délit de réécriture de l'histoire (B. Fonck). La frontière se fait alors tenue avec le reste des contributions, notamment celle de P. Bouhet ou celle de J.-O. Boudon dont l'approche d'ensemble des bulletins en fait ressortir le sens de célébration victorieuse au point que les revers aboutissent à l'extinction du genre.

L'arbitraire du classement est le lot de tout collectif – et ce recueil contient près de trente contributions. De fait, l'ensemble a fière allure : 562 pages, un encart iconographique et des annexes. Bien sûr, des circulations sont à opérer d'une partie à l'autre (La Grande Armée en campagne, Les hommes de la Grande Armée, La Grande Armée dans la société napoléonienne, Traces et mémoire des campagnes de la Grande Armée), ne serait-ce que pour remédier à quelques incongruités, car pourquoi avoir séparé les articles de B. Gainot et de F. Houdecek, tous deux portés sur le ralliement militaire ? Qu'un plan tienne de la communication, voilà qui ne surprendra personne et encore moins un lecteur d'histoire militaire : ce genre de déconstruction est d'ailleurs au cœur de la démonstration de P. Bouhet sur Austerlitz. Prenons donc un peu de hauteur sur ce découpage. Le centre de gravité consiste en une revue des acquis récents de l'historiographie. De là une impressionnante succession d'articles de synthèse, offrant un condensé de thèses novatrices et d'exemples frappants, qui ont déjà fait l'objet de livres (J.-P. Bertaud, G. Candela, A. Crépin ou M.-P. Rey).

Il y a place également pour des sujets d'avant-garde : fort utiles s'avèrent ainsi les articles de M. Roucaud sur le renseignement militaire, en temps de guerre ou en période de paix, et de J. Hantraye sur les prénotions géographiques et l'appréhension culturelle de l'espace par les soldats ou les officiers. Des acteurs méconnus sortent de l'ombre : les logiques bureaucratiques de l'Administration de la guerre se donnent à lire grâce aux papiers de Clarke, acquis depuis peu par les Archives des Affaires étrangères (V. Haegele) ; le rôle des militaires dans la surveillance d'une ville comme Bordeaux relativise l'idée ancrée d'une spécialisation et d'un monopole policier, tout en pointant la difficulté à faire du soldat un véritable agent du régime (C. Rougier). Inversement, la conversion du gendarme en combattant est problématique en Espagne en raison des moyens limités de légions nullement calibrées pour faire face à une guérilla en voie de militarisation (G. Lepetit). Déjà signalées, les études consacrées au régiment de La Tour d'Auvergne et aux gendarmes d'ordonnance (B. Gainot et F. Houdecek) fixent l'attention non seulement en raison de la nature dérogatoire des unités examinées – rien moins que la survivance d'une conception patrimoniale et de la vénalité des offices dans le premier cas –, mais encore de l'analyse des hommes qui y ont servi : on saisit sur le vif les artifices de l'amalgame entre contre-révolutionnaires et patriotes, ou entre Français et *étrangers* ; le suivi des carrières d'anciens gendarmes d'ordonnance fait ressortir la réalité autant que la précarité du ralliement des anciennes élites.

Sans doute aussi le volume est-il alourdi par quelques textes dont les thématiques et surtout le traitement (déficit conceptuel, sélection de quelques mémoires) relèvent de l'arrière-garde mais, ce faisant, le livre recèle non seulement des éclairages sur la mémoire de la Grande Armée mais encore porte en lui une part de ce legs historiographique considérable. *Last but not the least*, on aurait été en droit de regretter l'inconséquence d'une entreprise qui, tout en soulignant les apports de la *New Military History*, n'intègre pas de chercheurs étrangers, si la conclusion n'avait pas été confiée à A. Forrest, et c'est à bon droit que celui-ci salue la portée démystificatrice d'un tel ouvrage.

Aurélien LIGNEREUX

Mathilde Larrère, *L'Urne et le fusil. La garde nationale parisienne de 1830 à 1848*, Paris, Presses universitaires de France, 2016, 328 p.

Sous une forme dense et une plume alerte, Mathilde Larrère offre avec *L'Urne et le fusil* une réflexion stimulante sur la garde nationale parisienne sous la monarchie de Juillet, en un temps où cette milice urbaine était censée incarner la « souveraineté en acte ». Le livre est une version remaniée et resserrée de la thèse de doctorat (sous la direction d'Alain Corbin) soutenue par l'auteure en 2000, et s'inscrit dans les récents travaux qui, ces dernières années, ont profondément renouvelé l'histoire du maintien de l'ordre et celle de la citoyenneté. Cette publication était d'autant plus attendue qu'au-delà des qualités intrinsèques de la thèse, les conclusions de celle-ci étaient comme le chaînon manquant de l'histoire de la garde nationale, au sein d'une historiographie encore dominée par les travaux consacrés à la Révolution et à la Commune. La survivance et la vigueur exceptionnelles de la garde parisienne sous Juillet se devaient ainsi d'avoir leur analyste.

Le livre s'ouvre par un premier chapitre didactique, qui trace à grands traits l'histoire de la garde de 1789 à 1830, grâce à la récente synthèse de Roger Dupuy (Gallimard, 2010). Un aperçu essentiel pour comprendre ce qui constitue le « patrimoine génétique » de la garde nationale – accompagner en armes la souveraineté de la nation – et saisir ce qui dès l'origine fut en débat : le contrôle de la garde, son inscription sociale, son rôle politique et symbolique. Dissoute en 1827 par Charles X, son rétablissement en 1830 devenait dès les premières heures de la révolution de Juillet un outil pour construire la légitimité politique, à plus forte raison dans Paris, ville capitale et ville de la Révolution. Le rôle des gardes au moment des Trois Glorieuses n'est pourtant pas chose aisée à percevoir, tant il a été l'objet d'une réécriture univoque et immédiate pour régulariser la victoire. Au lendemain de la révolution de Juillet, la garde nationale est en effet investie d'une mission majeure : dire où se trouve désormais la légitimité.

Dans ce contexte, deux représentations de la garde ne cesseront de s'affronter pendant deux décennies, révélant au fond deux conceptions de la nation. Le pouvoir orléaniste, fidèle à sa vision capacitaire et censitaire de la nation, voit la garde nationale parisienne comme une milice bourgeoise à qui il appartient de contenir les « classes dangereuses », ainsi que d'incarner une nation approbative, libérale et amie de l'ordre. Quant aux républicains, surtout à partir de 1832, « ils considèrent la garde comme devant être le lieu d'apprentissage de la délibération politique, et de la confrontation des opinions » (p. 255). C'est à une garde démocratique et populaire qu'ils aspirent, soit à une institution qui incarne la souveraineté du peuple. Il n'est donc pas fortuit que la garde n'ait jamais retrouvé l'importance qu'elle a eue entre 1830 et 1848, dès lors que l'adoption du suffrage universel et plus tard du service militaire rendaient moins cruciaux les enjeux d'une milice censée exprimer le vœu national.

Le premier de ces enjeux, institutionnel, est celui du maintien de l'ordre « dans l'espace d'interconnaissance du pâté de maison » (p. 41). La garde fait partie du paysage sonore et visuel des rues de la capitale, où elle parade lors des revues triomphales et festives des premières années de la monarchie de Juillet. La majorité de la population masculine entre 20 et 60 ans est inscrite dans les registres matricules (registres détruits en 1848 et en 1871, à l'instar de nombreuses sources relatives à la garde, ce qui rend impossible le travail prosopographique), à partir desquels les conseils de recensement répartissent le service ordinaire et la réserve, là où sont rejointes les classes populaires.

Le deuxième enjeu est de fait la composition sociale de la garde nationale. Elle coïncide avec les contours d'une bourgeoisie composite qui cherche à se distinguer des classes laborieuses et, ce faisant, participe à l'émergence d'une classe moyenne. La sociologie de la garde ordinaire (au moins 55 000 parisiens) est cependant loin d'être homogène. À l'échelle de la ville, l'inscription sociale de chaque légion reproduit la ségrégation urbaine, c'est-à-dire les nouvelles inégalités socio-spatiales ; à l'échelle du quartier, des compagnies d'élite (notamment les grenadiers) accueillent les plus fortunés, reconnaissables à leur uniforme et surtout au fameux, coûteux et encombrant bonnet d'ourson. Mathilde Larrère remarque à juste titre combien, aux premières élections du colonat, « la hiérarchie des grades reproduit celle des notabilités » (p. 223), ce qui semble attester le triomphe de la grande bourgeoisie. Mais à partir de 1840, on trouve beaucoup de boutiquiers et d'artisans à la tête des compagnies, alors qu'ils ne sont pas eux-mêmes dans les listes des électeurs censitaires. C'est l'un des apports majeurs de *L'urne et le fusil* : alors que Paris ne compte guère plus de 15 000 électeurs censitaires, ils sont presque quatre fois plus nombreux à servir dans la garde et à élire leurs officiers. Aussi, pour une grande majorité, cette organisation de la garde est-elle le seul contact avec les pratiques électorales.

De cette hypothèse se dégage un troisième enjeu : le poids politique de la garde nationale. Le pouvoir de Juillet avait bien conscience de l'esprit de corps de la garde, mobilisée derrière ses officiers. L'élection de ceux-ci inquiète donc logiquement la majorité gouvernementale. Dès décembre 1830, la Chambre rejette une organisation nationale de crainte d'une « *fédération des baïonnettes*, qui armerait le prolétaire et se porterait bientôt au secours des peuples opprimés d'Europe » (p. 99). Il est alors question de contrôler l'encadrement de la garde en commençant par la dépolitiser. La loi de 1831 interdit de « délibérer sous les armes ». Et progressivement, la garde parisienne est confinée au rôle de force de l'ordre, dirigée par les autorités civiles et armée par l'État, dans le but affiché de défendre la royauté constitutionnelle et de représenter une nation unanime. Dans les années 1840, à rebours de cette dépolitisation, les républicains appellent à profiter des élections dans la garde pour se prononcer sur la politique générale du gouvernement. Cette conception du garde national comme citoyen actif explique leur mot d'ordre démocratique « Tout garde national doit être électeur », qui est l'objet d'une pétition (AN, série C) qui reçoit plus de 240 000 signatures avant d'être déposée à la Chambre au printemps 1840.

Si les républicains n'eurent guère de succès aux élections (jusqu'en 1848, sur 280 compagnies, on en dénombre au maximum 20 dotées d'officiers républicains), la garde devenait néanmoins insondable et dangereuse pour le pouvoir en place, à partir du moment où elle mettait en contact « la structure sociale rêvée, revendiquée, et la réalité d'une structuration politique qui place bien plus haut sa séparation sociale » (p. 310). Au cours de cette dernière décennie du règne de Louis-Philippe, accentuant l'évolution autoritaire visible depuis l'attentat de Fieschi (curieusement qualifié d'incident, p. 211), la garde est regardée avec méfiance et n'est plus réunie pour les cérémonies officielles (à l'exception notable, qui aurait pu être signalée, des funérailles du prince royal en 1842).

Cette solide étude démontre ainsi combien les structures sociales et les pratiques politiques au sein de la garde nationale parisienne ont été un jalon essentiel à l'installation, non linéaire, d'une culture démocratique. Elle invite aussi le chercheur à porter désormais son attention sur les milices provinciales des années 1830 et 1840, là où celles-ci ont subsisté.

Patrick Lagoueyte, *Le Coup d'État du 2 décembre 1851*, Paris, CNRS Éditions, 2016, 354 p.

Depuis sa thèse sur la candidature officielle et les pratiques électorales sous le Second Empire, soutenue en 1991, Patrick Lagoueyte s'est imposé comme l'un des spécialistes de l'histoire politique française du grand XIX^e siècle. Avec cet ouvrage, il revient à sa période de prédilection. Il revisite en effet le coup d'État de décembre 1851 perpétré par le président Louis-Napoléon Bonaparte qui permit à ce dernier de se maintenir au pouvoir, alors que la Constitution de la Deuxième République ne l'y autorisait pas, puis de rétablir l'Empire, un an plus tard.

Le sujet a déjà été largement traité et, dans son avant-propos, l'auteur explique pourquoi il entend rouvrir le dossier. Il s'y livre à un inventaire historiographique juste dans ses grandes lignes, mais trop cavalier. Il omet ainsi plusieurs travaux importants comme, par exemple, les actes du colloque du cent-cinquantième du coup d'État organisé par la Société de 1848. Il n'en a pas moins raison d'affirmer, à la suite de Maurice Agulhon, que l'onde de choc provinciale et les résistances locales au coup de force constituent l'élément minoré de la production historique, hors les grandes thèses d'histoire régionale et départementale qu'il eût néanmoins été utile de mentionner dès ces premières pages. De ce point de vue, cette synthèse vient indéniablement combler une lacune.

La démonstration comprend douze chapitres au travers d'un plan limpide en six mouvements. L'auteur commence par rappeler comment le blocage institutionnel a conduit à « une prise en otage de la République ». Il a ici tendance à majorer le machiavélisme et la préméditation du président et à minorer les desseins de ses adversaires, en particulier orléanistes (chapitre I). Il évoque ensuite de façon classique le déclenchement de l'opération Rubicon (chapitre II). Les deux chapitres suivants sont l'occasion de revenir sur les résistances parisiennes et leur écrasement. Le chapitre V souligne l'avantage que les conjurés ont sur leurs adversaires car ils maîtrisent les canaux d'information, en particulier le télégraphe, mais il montre bien comment, dans quelques cas, la mécanique a failli et comment les opposants ont été parfois informés avant les autorités. Les pages consacrées à la reconstitution de la chaîne d'information au niveau local sont particulièrement réussies. Avec ce chapitre, les trois suivants constituent le morceau de bravoure de l'ouvrage en raison d'une description minutieuse de la variété des réactions provinciales et un jeu réussi sur les échelles. Le 5 décembre est présenté de façon convaincante par l'A. comme l'acmé des résistances en province. La démonstration s'appuie sur un remarquable dossier de neuf cartes (en annexe) qui permet de suivre au jour le jour l'évolution des résistances à l'échelle du département.

Une fois les résistances écrasées, le camp présidentiel parachève sa victoire. Les trois derniers chapitres sont consacrés à cette question. Le plébiscite, objet du chapitre X, est étudié par un spécialiste des élections et de la période et cela se sent. Les pages portant sur ce premier scrutin national organisé dans les communes avec les difficultés matérielles que cela entraîne et les enseignements que l'on peut tirer d'une analyse des bulletins annexés aux procès-verbaux sont parmi les plus originales et les meilleures de l'ouvrage. Les deux derniers chapitres sur la mise en place d'une dictature de salut public d'une part, et sur le sort réservé aux vaincus d'autre part, sont plus classiques. En guise d'épilogue, l'A. revient sur le passage à l'Empire. Avec le chapitre XI, ces dernières pages sont sans doute trop téléologiques. Manque aussi un développement sur la mémoire du coup d'État.

Si l'on peut enfin déplorer l'absence de parties spécifiques sur les sources et la bibliographie, ainsi qu'un index, sans doute en raison de contraintes éditoriales,

l'excellence des notes qui souligne l'ampleur et le sérieux du travail en archives mérite d'être souligné. Pour conclure, le grand public trouvera dans cet ouvrage une synthèse très honorable du coup d'État et le spécialiste de nombreuses pages qui apportent vraiment du neuf. Tel est l'essentiel !

Éric ANCEAU

Mikaël Nitchanian, *Détruire les Arméniens. Histoire d'un génocide*, Paris, Puf, 2015, 273 p.

Historien, conservateur à la Bibliothèque nationale de France, chercheur associé au Collège de France, Mikaël Nitchanian retrace dans ce livre la manière dont le processus du génocide des Arméniens a pu se réaliser. L'ouvrage a été publié en 2015, l'année du centenaire du génocide, où de très nombreux livres ont été publiés sur le sujet. Le premier élément qui distingue celui-ci réside dans la capacité de l'A. à synthétiser les faits historiques qui ont mené au génocide des Arméniens. Très facile à lire par un non spécialiste du sujet voire un non-historien, le livre intègre la bibliographie de référence relative à l'histoire ou à la sociologie historique du génocide arménien (de Raymond H. Kévorkian, Taner Akçam, Vahakn N. Dadrian, etc.), offrant ainsi une synthèse pluridisciplinaire accessible au grand public.

Ce livre est exemplaire de l'évolution de la recherche sur le génocide des Arméniens. M. Nitchanian fait partie du nouveau courant d'historiens qui ne cherchent plus seulement à apporter des preuves du génocide ou à affirmer la réalité des faits historiques contre le négationnisme officiel de la Turquie, mais qui vont au-delà. Il évoque notamment les grandes questions historiographiques dans une analyse fine, en proposant une lecture de la question du génocide arménien qui lie celui-ci au contexte de la Première Guerre mondiale. Il montre comment le génocide des Arméniens s'inscrit dans le cadre d'un processus long et son étude intègre des questionnements sociologiques qui la distinguent de l'historiographie actuelle. En cinq chapitres, qui suivent une logique chronologique, il porte son questionnement sur les conditions qui rendent possible un génocide, en mettant l'accent sur les élites ottomanes. Son analyse du processus génocidaire souligne notamment la nature particulière de 1915, le basculement d'une « haine totale » dans une « haine génocidaire ». En identifiant les facteurs historiques (de moyen ou de long terme) qui favorisent le passage à l'acte du génocide et la mise en place du programme génocidaire, il montre comment la décision prise au sein d'un groupe étroit de dirigeants reflète l'adhésion de larges segments de la société musulmane de l'Anatolie.

Le premier chapitre (« La Naissance de la "Question Arménienne" sous Abdülhamid II (1878-1908) ») étudie la naissance de la « question arménienne ». L'A. propose un panorama des communautés non-musulmanes de l'Empire ottoman et souligne le fait qu'elles ont été perçues comme des citoyens de seconde zone, qu'elles ont été exclues de l'armée, dominées politiquement et socialement. Il met en évidence l'importance des éléments de continuité en considérant les massacres des Arméniens de 1894-1896, de 1909, de 1915-1918, et en les situant dans le contexte historique du déclin de l'Empire et de ses tentatives de modernisation. On entre ensuite, avec le deuxième chapitre, « Les Jeunes-Turcs et leur montée en puissance (1908-1914) », dans le vif du sujet, dans l'opposition au sultan Abdülhamid des étudiants de médecine militaire qui débouche sur la création de l'association secrète « le comité pour l'union ottomane ». Celui-ci deviendra le Comité d'Union et de Progrès

(CUP) avec une volonté de transformer la société par la politique religieuse, économique et éducative. L'objectif reposait sur une accélération de la modernisation de la société tout en développant une forme spécifique de nationalisme musulman favorisant l'émergence d'une classe moyenne musulmane. Les politiques de « turquification » et l'ambition de « créer l'homme nouveau turc » (p. 82), en s'inspirant du darwinisme social, tirent leurs origines du CUP. Contrairement aux espoirs libéraux mis dans le régime constitutionnel de 1908 installé sous la pression des Jeunes Turcs, le contexte tourne aux massacres des Arméniens dès avril 1909. Les guerres balkaniques (1912-1913) ont renforcé chez les dirigeants unionistes le sentiment de persécution et l'ambition de défendre l'Empire ottoman « contre des ennemis extérieur et intérieur » (p. 99).

Le troisième chapitre (« Entrée en guerre et logiques génocidaires (1914-1915) ») décrypte les motivations des unionistes dans le déclenchement d'un génocide en Anatolie qui se trouvent être étroitement liées à la décision de participer à la Première Guerre mondiale. À bien des égards, le soutien inconditionnel de l'Allemagne et la volonté de l'Empire de se débarrasser de la tutelle des Puissances européennes dans les affaires intérieures, ont facilité un nettoyage ethnique de l'Anatolie sans entraves. Les unionistes, imprégnés de darwinisme social et d'idées panturquistes, commencèrent à favoriser l'union sacrée de tous les musulmans et à traiter les populations civiles grecques et arméniennes de l'Empire comme des ennemis intérieurs. Suite à la défaite de Sarikamish et à la vulnérabilité de l'armée ottomane sur le front caucasien, les dirigeants du CUP prirent la décision de détruire la population arménienne et de rendre impossible son repeuplement. Le contexte de guerre est apparu au CUP comme un prétexte idéal pour prendre les premières mesures anti-arméniennes, notamment à travers l'arrestation des personnalités arméniennes d'Istanbul le 24 avril 1915. La réalisation du génocide est l'objet du quatrième chapitre. Le processus génocidaire comprend la déportation, l'extermination et la colonisation des Arméniens. La première phase du génocide (1915) touche la quasi-totalité des Arméniens de l'Empire ottoman, soit deux millions de personnes. Une opération d'une telle ampleur implique la participation de toutes les branches de l'administration, centrale et provinciale, ainsi qu'une participation populaire. La deuxième phase du génocide commence au printemps 1916, par l'extermination dans le désert. Les rescapés sont expédiés dans les camps de Syrie et conduits à Der Zor, point final des convois où près de 200 000 Arméniens sont massacrés (p. 166).

La troisième phase du processus se matérialise en 1918 par l'extermination dans le Caucase de près de 150 000 victimes civiles par l'armée turque et ses alliées musulmanes. M. Nitchanian fait le bilan de ce tableau extrêmement bouleversant et douloureux en estimant le nombre de victimes. Le bilan du processus génocidaire qui a frappé les populations arméniennes et assyro-chaldéennes de l'Empire ottoman s'élève à plus d'un million et demi d'individus. Dans le dernier chapitre, l'A. revient sur la question de la responsabilité de la Turquie d'après-guerre et sur le procès des unionistes entre 1919 et 1920. Il montre soigneusement comment les dirigeants ont essayé d'adoucir la sanction des Puissances pour leur crime et de masquer la spécificité du processus d'extermination, en tentant de mettre sur le même plan les soldats musulmans morts à la guerre et les victimes civiles chrétiennes. Pour conclure, l'A. montre comment la Turquie est fondée sur un héritage hamidien déterminant, un héritage du processus d'extermination qui se manifeste par la répétition des crimes de masse justifiés par la raison d'État, par l'impunité et par le succès (p. 229).

Général Edmond Buat, *Journal, 1914-1923*, Paris, Perrin/Ministère de la Défense, préface de Georges-Henri Soutou, présenté et annoté par Frédéric Guelton, 2015, 1481 p.

Paul Jankowski, *Verdun, 21 février 1916*, Paris, Gallimard, coll. « Les journées qui ont fait la France », 2013, 408 p.

Antoine Prost et Gerd Krumeich, *Verdun 1916, une histoire franco-allemande de la bataille*, Paris, Tallandier, 2015, 319 p.

Les années 2013-2016 ont été propices à de très nombreuses publications en France sur la Grande Guerre, dans le contexte du centenaire. Si certaines semblent nettement ressortir d'un « effet d'aubaine », d'autres en revanche sont amenées à s'installer dans le paysage scientifique. C'est le cas des trois ouvrages recensés ici.

Les carnets d'Edmond Buat étaient déjà partiellement connus et des bribes circulaient çà et là. L'excellente idée des Éditions Perrin et de la Direction de la mémoire du patrimoine et des archives du ministère (DMPA) de la Défense, a consisté à prendre le risque d'éditer un « monument » de 1481 pages. L'édition critique en a été confiée à Frédéric Guelton, fort bien placé pour le faire, puisqu'ancien responsable du département de l'armée de terre au sein du Service historique de la Défense de Vincennes.

À dire vrai, les conditions de rédaction de ces carnets ne sont pas totalement précisées et l'auteur s'en explique. À l'évidence, Ed. Buat a dû les reprendre à plusieurs reprises avant son décès le 30 décembre 1923, car certains arguments avancés sentent leur intégration après coup. Si les conditions de production ne peuvent pas être totalement éclairées, le travail d'édition est intéressant. Les notes de l'A. sont précieuses sur le plan institutionnel. Peut-être aurait-on pu souhaiter davantage d'incises sur la manière de produire le témoignage historique, ainsi que des références aux grands débats actuels sur la Grande Guerre, cependant ? Mais tel qu'il existe, ce volume fort important, à tous les sens du terme, est très précieux à tout historien de la période. Quelles sont les raisons qui le rendent indispensable ?

Tout d'abord Buat occupe, dans la hiérarchie militaire de la Grande Guerre, une place éminente. Sa carrière est fulgurante. Lieutenant-colonel en août 1914, il est au 3^e bureau du GQG. Au 11 novembre 1918, il est major-général à ce même GQG. Mais surtout, il a alterné des commandements de terrain (commandant de la 245^e brigade d'infanterie du 30 novembre 1915 au 25 janvier 1916 ou de la 121^e division d'infanterie du 24 juin 1916 au 4 janvier 1917) et des postes en état-major ou à proximité du pouvoir politique. En 1912, il est sous-chef de cabinet du ministre de la Guerre Messimy, puis surtout d'Alexandre Millerand en 1913. Il devient le chef de cabinet du même Millerand du 29 août 1914 au 31 octobre 1915, lorsque ce dernier devient ministre de la Guerre, puis surtout aide-major général du GQG de fin janvier à fin mai 1916. Il va de soi que cette proximité avec Millerand explique largement sa rapide ascension. Chacun sait que les militaires voient leur carrière accélérée par la proximité du pouvoir politique, faiseur de promotions. Mais l'essentiel est de constater que Buat a occupé des postes de terrain comme des postes d'état-major et parisiens. Il a donc le mérite énorme et exceptionnel pour l'historien de connaître toute la chaîne hiérarchique décisionnelle de l'armée de terre et de l'expliquer.

Ed. Buat rend remarquablement compte des attitudes de la sphère militaire. Il montre combien le défaut de renseignement est catastrophique en début de campagne. Il révèle surtout le remarquable travail d'état-major qui a été fait, dès les débuts de la guerre par des officiers qui jouissent aujourd'hui, dans la mémoire collective – vaste entreprise de caricature – d'une piètre image de « planqués ». Dans ses premières affectations, il est au centre des processus de renseignement, sinon de décision. Au fur et à mesure qu'il monte en grade, ses avis se font plus incisifs. Il nous montre combien les débats sont vifs au sein des milieux militaires. Il suggère les rivalités corporatives, les querelles d'*ego* au sein des sphères militaires. Pour réaliser sa grande œuvre, la réserve générale d'artillerie, il a besoin de soutiens et ne cesse de négocier. Fayolle lui est acquis quand d'autres généraux lui sont hostiles. Devenu major-général des Armées à la fin de la guerre, il utilise tous ses réseaux et pèse à son tour de tout son poids dans les questions fondamentales : élévations au maréchalat – dans lesquelles on voit clairement le souci politique –, mesures de démobilisation et de préparation d'une armée française du temps de paix, sont autant de registres fascinants de l'action d'Ed. Buat.

Les liens avec le monde politique sont également une des dimensions qui sont remarquablement abordées dans le témoignage de Buat. Lorsqu'il apprend que Millerand vient d'être nommé ministre de la Guerre, le 27 août 1914, la première réflexion de Buat consiste à écrire dans ses carnets, « gare à moi ! », tant il sait que son ancien « patron » de 1913 va faire appel à lui, ce qui ne manque pas d'arriver. Dans la mise en lumière entre haute hiérarchie militaire et monde politique, aucun des deux milieux ne sort indemne de la lecture des carnets du général. Buat a la dent dure à l'égard des uns et des autres. Le 7 septembre 1914, il note perfidement : « Le président de la République, le président de la Chambre, Viviani, admirables pour faire des discours en public, sont dans le privé complètement déprimés ; Thomson, Ribot, Malvy, Sembat, etc. ? mieux vaut n'en pas parler ; c'en est même à se demander si, dans leur horreur du militaire, ils ne préféreraient pas que la bataille fût gagnée... par un civil ; tous ces gens succombent sous le poids d'événements qui les dépassent de bien haut. » À tout le moins montre-t-il qu'il est grand temps de susciter à nouveau de vrais travaux sur le fonctionnement de « l'Union Sacrée » qui, dès les premières semaines de guerre avoue ses limites et relève d'une construction médiatique. Toujours dans le registre des liens du militaire avec le politique, le témoignage de Buat est précieux sur la fin de la guerre et les traités de paix. Au cœur du dispositif politico-militaire, il embrasse aussi bien les questions de la reffrançisation militaire des « provinces perdues » que du suivi du traité de Versailles. Il montre aussi combien les instances administratives françaises, tant civiles que militaires, se sont rapidement développées dans des proportions gigantesques durant la guerre, au point de représenter ce que Pierre Renouvin avait déjà appelé en son temps, la « végétation administrative » à propos des 291 commissions ou comités de toutes sortes chargés de l'administration de la guerre. « La Nation aura usé le tiers de ses forces à repousser l'envahisseur et les deux tiers à lutter contre les bureaux », écrit déjà Abel Ferry en 1915. Buat nous en administre largement la preuve, montrant la voie au passage pour des historiens du futur qui doivent reprendre à nouveau frais de vrais travaux sur les liens entre politiques et militaires dépassant les généralités de la « culture de guerre ».

Buat est un organisateur remarquable. Dès les débuts de la guerre, il milite pour la création d'une réserve générale d'artillerie, qu'il finit par obtenir en janvier 1917. Ses carnets sont pleins de l'œuvre de persévérance qu'il lui a fallu déployer pour imposer enfin son idée de bon sens contre tous les corporatismes de l'armée. Buat a aussi ses propres états d'âmes. Par leur caractère sans concession, ses carnets sont aussi à considérer. Il développe ses avis sans vouloir transiger – preuve

méthodologique sans doute qu'il a revu ses carnets à une époque où il était lui-même au plus haut dans la hiérarchie politico-militaire. Il a ses personnages préférés et ses réseaux. Millerand, bien entendu, mais aussi Franchet d'Esperey, par exemple. En revanche, Castelnau est sa bête noire. Ses avis sur Pétain évoluent. D'abord très respectueux et admirateurs, ils deviennent plus critiques au fur et à mesure que les responsabilités de Buat lui-même augmentent. Il en va de même à l'égard de Gouraud, par exemple, Buat notant à plusieurs reprises la tendance que le « glorieux manchot » aurait à « prendre la grosse tête ». Mais n'est-ce pas le cas de Buat lui-même ? En tout état de cause, les *egos* des grands chefs sont exposés sans fard. Buat demeure très discret sur sa vie personnelle. Son épouse et sa mère n'apparaissent qu'à la marge, tout entier tendu qu'il est – au moins pour la postérité – dans la direction de la guerre. Sa mère est surtout évoquée pour les étapes de sa maladie et pour son décès. Ses formules sont sans pitié : à propos du général Haig, il note, le 13 juillet 1918, « en fait, le général Haig ne commande pas. Il fait des tranches d'armée, donne à chacun qui tient un front avec une égale densité, des réserves propres, et ne garde rien ». À propos de Blaise Diagne, le 14 septembre 1918, il note « visite de M. Diagne, député de couleur, plus ou moins commissaire général aux effectifs en ce qui concerne les troupes noires ». On comprend que Buat ne se soit pas fait que des amis.

En tout cas, cet ouvrage se lit dans un souffle. Tout au long des 1481 pages, le lecteur prend conscience de la complexité des processus de décision vécus durant la Grande Guerre. La personnalisation des choix politiques et militaires ressort fortement, faisant désormais de l'ouvrage, présenté par le colonel Guelton, un témoignage indispensable pour la compréhension de la Grande Guerre au niveau des sphères dirigeantes françaises.

Les deux ouvrages de Gerd Krumeich/Antoine Prost et de Paul Jankowski, consacrés au champ de bataille verdunois, se situent incontestablement en miroir l'un de l'autre. Non pas tant d'ailleurs par les méthodes employées que par l'objet de la recherche, bien entendu. Paul Jankowski a tout lu, tout étudié, dans l'approche de la bataille. Pour étayer son argumentaire, il déploie un plan d'abord descriptif, comme le veut la série dans laquelle est publié l'ouvrage (« Les journées qui ont fait la France »). Il décrit d'abord la bataille vue d'Allemagne, avant de la considérer vue de France. Il sait en montrer les mouvements tactiques après s'être interrogé sur les raisons qui poussent les Allemands à attaquer à Verdun. Il montre le « piège de l'usure » de la bataille du côté allemand. Puis, l'auteur s'intéresse à une histoire plus anthropologique des batailles de Verdun, en montrant la complexité des combats et plus encore celle des comportements des combattants. Il reprend ainsi la position « d'entre consentement et contrainte » que j'avais développée en 2005, et s'interroge fort légitimement sur les relations à l'ennemi, mais aussi sur les thématiques de la loyauté à l'égard de son propre camp. Le récit est précis et argumenté, comme en attestent les 44 pages de notes, incluant de nombreuses archives françaises bienvenues pour rappeler que l'histoire est d'abord sources croisées avant d'être référence aux ouvrages des amis. Il s'intéresse non seulement au combat, mais aussi au récit du combat et à sa mise en mémoire. La présentation par la presse de l'arrière de 1916 d'un « Verdun-Thermopyles » est particulièrement bien suivie. Au fur et à mesure que l'ouvrage se développe, les thématiques se font plus larges, plus englobantes, en quittant le strict registre des batailles de Verdun pour s'intéresser aux comportements des hommes dans la guerre. Il s'agit là d'un bel ouvrage de synthèse qui peut être lu à au moins deux niveaux de lecture. Les spécialistes y trouveront une confirmation de leurs savoirs (le « mémorandum de Noël » et sa construction), bien étayée et agréablement écrite. Un public plus large y découvrira des pépites, comme les passages sur la vue, les sons et les odeurs

de la bataille (chapitre VII, « Le cauchemar »). On pourra simplement constater que le traducteur, malgré sa bonne volonté, n'est visiblement pas tout à fait au fait des réalités militaires, comme en attestent des maladresses de traduction de termes techniques.

L'ouvrage d'Antoine Prost et de Gerd Krumeich se situe dans une autre perspective, ce qui rend la lecture des deux ouvrages tout à fait indispensable. Le livre ne souhaite pas revenir sur l'événementiel détaillé des batailles de Verdun, qu'il considère comme un postulat acquis. S'il est facile de partager l'essentiel de l'argumentaire (« le récit de la bataille n'est plus à faire ; tous les faits sont connus »). Il conviendrait pourtant, un jour ou l'autre, de reprendre le déroulé de la bataille à nouveaux frais en exploitant beaucoup plus les archives militaires que les témoignages combattants, qui ont quelque peu figé la mise en récit d'une bataille érigée en mythe dès 1916. Le plan retenu est plus problématisé que chez Jankowski. La première partie s'intéresse aux décisions qui précèdent la bataille ou la rythment, la deuxième au vécu des soldats et la troisième à la construction du mythe de la bataille. C'est-à-dire que la mise en mémoire est beaucoup plus au cœur de la démarche des deux auteurs que dans le cas de Paul Jankowski. Le principal avantage de l'ouvrage – et la principale difficulté sans doute pour les deux auteurs – tient dans l'écriture à quatre mains, exercice toujours périlleux. Dans ce cas de figure, la réussite est totale. Les deux facettes de l'ouvrage (regard allemand/regard français) sont bien en osmose et atteignent une véritable dimension d'histoire comparée, rare dans les réalisations, même si fréquemment revendiquée dans les discours théoriques des historiens. La richesse de l'ouvrage est ainsi évidente d'entrée de jeu. Comme chez Jankowski, la démonstration scientifique est soigneusement établie (23 pages de notes) et la bibliographie est évidemment maîtrisée même si, devant l'immensité de la production consacrée aux batailles de Verdun, elle est synthétisée (pp. 293-298).

Le principal intérêt de l'ouvrage est de penser des échelles chronologiques totalement imbriquées les unes dans les autres. Ainsi, la construction du mythe de la bataille court-elle des événements militaires de 1916 eux-mêmes à la mise en mémoire tout à la fois héroïsante et doloriste de la bataille dans les années 1920 et 1930, puis à la période fondamentale du cinquantenaire de la bataille, qui voit l'érection du Mémorial de Fleury-devant-Douaumont, grâce à la volonté sans faille de Maurice Genevoix. Les années 1990, sont marquées, quant à elles, par l'ouverture du Centre mondial de la paix. Autres temps, autre mœurs, Verdun, terre de souffrance, devient symbole de réconciliation et terre de paix. Mais bien entendu, ce deuxième temps n'aurait pas pu avoir lieu, sans la première phase meurtrière.

Ainsi avec l'ouvrage d'Antoine Prost et de Gerd Krumeich, c'est bien une approche globale de long terme d'un lieu physique et symbolique – auquel Antoine Prost avait déjà consacré quelques très belles pages dans la vaste œuvre sur les « lieux de mémoire » dirigée par Pierre Nora – qui s'impose, bien davantage qu'une « histoire-bataille ».

Le beau point commun entre cet ouvrage et celui de Paul Jankowski tient dans une même volonté à approcher les combattants « du bas », à nous faire partager leurs angoisses, leurs courages ou leurs failles. Dans les deux camps, si les soldats se sont battus avec acharnement, ils ne l'ont pas fait sans faiblesses, sans adaptations aux ordres reçus, sans accommodements avec la violence quotidienne de l'artillerie.

Dans tous les cas de figures, ces deux ouvrages, aussi indispensables l'un que l'autre à des titres différents, viennent éclairer les comportements du soldat au feu, tout autant que les constructions mémorielles des batailles de Verdun.

François COCHET

Maurice Barrès, *Les Diverses familles spirituelles de la France*, préface de Jean-Pierre Rioux, Paris, CNRS Éditions, coll. « Biblis », 2016, 211 p.

La réédition dans une collection de poche des *Diverses familles spirituelles de la France* ne tient pas seulement au fait que Maurice Barrès a rassemblé il y a cent ans sous ce titre les articles qui, publiés dans *L'Écho de Paris* à partir de novembre 1916, ont été retravaillés et repris en volume en avril 1917. La France est alors « au millième jour de la guerre », le conflit s'est enlisé, l'Union sacrée dont le romancier est le chantre depuis août 1914 est menacée. Jean-Pierre Rioux, dans son alerte préface, montre que ces textes donnent à voir et à comprendre un Barrès inattendu, autre que celui de « rossignol du carnage » ou de « littéraire du territoire » et qu'ils peuvent avoir un écho aujourd'hui.

Délaissant son œuvre personnelle, le député cesse d'être le romancier égotiste et vite célèbre de ses débuts ou l'homme politique, nationaliste polémiste et anti-dreyfusard ; il redevient journaliste, cette fois pour mettre, depuis l'arrière, sa notoriété et sa plume au service de la nation en guerre et se faire « un ardent champion de la concorde » (*L'Écho de Paris*, 13 novembre 1917). Ce faisant, chez cet homme en quête d'unité, l'itinéraire individuel rejoint le destin collectif.

Dès le début du conflit, Barrès se pose, selon ses propres termes, en « secrétaire », en « interprète » des combattants ; il se fait un devoir de tenir « le ministère de la parole », de jouer un rôle de « professeur d'énergie », d'« excitateur », quitte à se cantonner continuellement dans « une besogne inférieure ». Bref, il est ici un « patriote à l'écoute » note J.-P. Rioux ; à l'écoute des diverses familles, celle des catholiques – il cite surtout les noms d'aumôniers, de prêtres morts pour la patrie, « levain d'idées dans une atmosphère si propre à la fermentation religieuse » (p. 47) –, celles des protestants, des israélites et des socialistes. La famille traditionaliste est celle qui a ses faveurs ; elle fait l'objet du plus long des chapitres (chap. V), qui se termine par cette affirmation : « Le régionalisme et la tradition, qui est la vie de l'âme, soutiennent de la manière la plus vraie nos armées. »

Pour écrire ses articles puis son livre, il a recours à des correspondants ; tantôt, ceux-ci lui apportent spontanément des noms ou des faits, tantôt le journaliste doit solliciter des exemples pour étoffer le propos des chapitres sur des familles, des sensibilités dont il est éloigné. Barrès emprunte donc la même démarche que celle qu'il a pour écrire *L'Âme française et la guerre* et la *Chronique de la Grande Guerre*. (Voir Denis Pernot, « Barrès en guerre », *Travaux de littérature, Le Statut littéraire de l'écrivain*, Droz, 2007 ; Vital Rambaud, « Comment composer son œuvre en dépouillant son courrier : l'exemple de la *Chronique de la Grande guerre* de Maurice Barrès », [http : //www. Fabula.org/colloques](http://www.Fabula.org/colloques), 2012).

Même si l'auteur avançait qu'il ne se place pas d'un point de vue religieux – et l'on retrouve toute l'ambiguïté de sa position personnelle, critiquée parfois lors de la publication de *La Colline inspirée* –, il écrit que les Français se battent « en état religieux », ce qui n'a pas manqué de susciter quelques réactions exprimées publiquement et dans des lettres privées. L'idée centrale des *Diverses familles* est celle soulignée par le préfacier, qui donne pour titre à son avant-propos un extrait des *Cahiers* : « La France, un instant, s'est révélée comme une grande amitié. » Inlassablement, cette idée est reprise ; ainsi dans le chapitre VI consacré aux socialistes : « Nous sommes des familles diverses, mais alliées parentes, où circule un même sang, et souvent nous avons dans l'âme, à notre insu, ce que nous contredisons dans les âmes voisines » (p. 98). Et la preuve en est apportée dans la scène fameuse qui clôt le chapitre V sur les juifs. Le romancier a rejeté son antisémitisme des années 1890 dont on ne retrouve que peu de traits après 1906 ; son évolution

est ici patente quand, malgré quelques réserves sur les juifs d'Algérie, il écrit : « Beaucoup d'israélites, fixés parmi nous depuis des générations et des siècles, sont membres naturels du corps national. » Le dernier chapitre, intitulé « cette unanimité profonde, nous continuerons à la vivre », rappelle que l'Union sacrée n'est pas renoncement aux convictions et aux croyances des uns et des autres. « Sans doute on ne restera pas à cette hauteur », avance l'auteur, convaincu néanmoins que « l'âme nationale vient de se réaliser » et appelle pour « la France de demain l'étroite collaboration du prêtre, de l'officier et de l'instituteur ».

À la fin de son édition des *Diverses familles spirituelles de la France*, J.-P. Rioux reproduit les *Marginalia* réunies par Philippe Barrès dans celle de 1930 ; ces notes révèlent les doutes dont est assailli le journaliste ; parlant des soldats, il écrit : « Ils s'évadaient de leur humanité. Vers quoi ? *Serait-ce vers Rien ?* » Et, plus loin : « Furent-ils dupés ? »

Michel LEYMARIE

Patricia Sorel, *Plon. Le Sens de l'histoire (1833-1962)*, préface de Jean-Yves Mollier, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 328 p.

Il manquait une histoire longue des Éditions Plon de 1833, date de leur fondation par Henri Plon, à la perte de leur indépendance (1962). Bien que partiellement couverte par des mémoires universitaires, des publications commémoratives confidentielles et des fragments de journaux ou souvenirs d'écrivains (Philippe Ariès, Michel Déon, Guy Dupré, Jean Malaurie), l'une des plus vieilles maisons d'édition françaises était un parent pauvre de l'historiographie éditoriale. Jean-Yves Mollier avait seulement défriché son développement au XIX^e siècle. Parmi les plus renommées, Albin Michel, Calmann-Lévy, Flammarion, Gallimard, Grasset, Hachette, Julliard, Laffont, Le Seuil, Stock, La Table Ronde et Tallandier jouissaient d'une étude historique ou d'un catalogue d'exposition documenté, à défaut, d'une publication officielle, ou d'une biographie voire de mémoires du fondateur. Les Éditions Fayard attendent leur livre de référence ; la thèse de doctorat en histoire de Sophie Grandjean-Hoog *L'Évolution de la Librairie Arthème Fayard (1857-1936)*, soutenue en 1996 sous la direction de Jean-Yves Mollier, n'a pas été publiée en livre.

Plon n'a guère attiré les chercheurs, encore moins les journalistes séduits par les personnalités flamboyantes de Gaston Gallimard, de Bernard Grasset ou de René Julliard. Plon, qui eut d'abord une forte réputation d'imprimeur, semblait effacé du paysage éditorial. Cette absence d'intérêt s'explique par une méconnaissance de son fonds pourtant riche et éclectique, son image d'éditeur au conservatisme politique affirmé qui lui est systématiquement associée, un reflet certes dominant, mais réducteur et à courte vue. Remontée des profondeurs des catalogues, Patricia Sorel comble notre perception lacunaire au terme d'une investigation dans tous les fonds d'archives disponibles, essentiellement publics, à l'exception de celles de Plon que sa direction ne s'est pas donné la peine de lui ouvrir.

Malgré un dynamisme notable reposant sur l'activisme de son pétulant directeur littéraire des années 1950, Charles Orenge, les pertes financières de Plon creusaient le déficit. L'héritier de la dynastie fondatrice, le polytechnicien Maurice Bourdel, devenu le patron malgré lui en raison de la mort de son frère Henri au front en 1916, a vendu en 1962 la maison à l'Union financière de Paris, un groupe d'investisseurs qui la cèderont ensuite à Sven Nielsen le conquérant patron des Presses de la Cité continuant leur rapide métamorphose en groupe puissant. L'image austère

entretenu par des auteurs académiques (Henry Bordeaux, Paul Bourget), l'aurore d'éditeur de Napoléon III et de la *Correspondance de Napoléon I^{er}*, et le poids prédominant des livres d'histoire ont contribué à installer l'idée que la maison croulait sous une poussière accumulée depuis le Second Empire sur les rayonnages du comptoir de vente au rez-de-chaussée jusqu'au galetas où Bourdel avait logé un de ses conseillers littéraires, le philosophe de l'Action française Henri Massis, réprouvé de l'Occupation, au 8, rue Garancière, siège de l'hôtel de Sourdeac à l'ombre de l'église Saint-Sulpice, un quartier très catholique. Aux dernières nouvelles, il abritait les services informatiques du Sénat. Dans la même rue, plus bas, au numéro 3, avait vécu l'éditeur démocrate-chrétien Francisque Gay, directeur du journal *L'Aube*.

Les soldats de Plon furent des conquérants dès les débuts. Henri Plon, « le chef et l'inspirateur de l'entreprise », détenteur en 1847 du brevet de libraire, donna une solide notoriété à la maison récompensée par de nombreuses distinctions professionnelles pour son travail soigné et la qualité de ses reproductions d'illustrations. Après un grand prix à l'Exposition universelle de 1889, la Librairie Plon orne ses ouvrages de la devise *Labor omnia vincit improbus* (« Un travail opiniâtre vient à bout de tout ») qui figure, autour du chêne symbolique, sur le blason de la maison. Ce logo sert de nos jours pour donner du cachet. Il y eut beaucoup de tentatives de diversification, dans la littérature, française et étrangère, la presse (essentiellement *La Revue hebdomadaire*), le livre de poche, et même la jeunesse.

L'affaire semblait donc entendue : le nom de Plon n'est pas franchement synonyme d'une recherche de la nouveauté ou d'un esprit de découverte. Est-ce la faute d'un Georges Bernanos à l'ironie mordante ? Quand Michel Déon, employé chez Plon dans les années 1950, se souvenait dans *Bagages pour Vancouver* de « l'austère vieille dame de la rue Garancière », il ne faisait qu'atténuer les flèches de Bernanos, l'un des auteurs-phares de la maison avec Julien Green et Henri Troyat pendant l'entre-deux-guerres. La correspondance de Bernanos, qui était souvent à court d'argent, regorge de sobriquets : « La vieille Garancière », « la concierge de la rue Garancière », « la veuve Garancière », « l'affreuse veuve Plon », « la mère Plon »... On ajoute à ce florilège « Tarte en Plon » forgé en 1963 par le jeune écrivain Alphonse Boudard (alias Michel Boudon), incarnation de la rédemption par l'écriture, accueilli dans la vénérable maison par l'entremise d'une dame d'œuvre visiteuse de prison qui avait transmis le manuscrit de *La Métamorphose des cloportes* (paru en 1962), passé de Fresnes à l'air libre par la complicité d'un maton. A. Boudard – encore – avait bien résumé les attaches de l'auguste éditeur à la tradition, au XIX^e siècle. Voyant Guy Dupré, attaché de presse et écrivain à ses heures secrètes, entouré des exemplaires de livres de Maurice Barrès invendus dont il préparait une édition monumentale des *Cahiers* (près de 1200 pages), le jeune Boudard fit un mot d'esprit : « Chef de rayon aux galeries Barrès ». À la fin des années cinquante la maison semblait arrimée au passé, avec des semelles de plomb.

Patricia Sorel fait ressortir avec quel succès la maison s'est développée, a acquis un patrimoine immobilier et eut, au début du XX^e siècle, pas moins de 250 employés et ouvriers (ces derniers rattachés à l'imprimerie de Plon, à Nanteuil-les-Meaux en Seine-et-Marne). Pendant la période qu'elle a étudiée, elle a dénombré 86 collections (liste en annexe de son livre). Quatre sont encore actives : « Feux croisés », « Terre humaine » et « Tribune libre », outre « 10/18 », célèbre collection de poche lancée par Paul Chantrel et Michel-Claude Jalard en 1962, qui n'est plus dans le giron de Plon. En dépit de sources peu nombreuses, elle a retracé l'ascension d'une dynastie familiale d'orientation catholique et traditionnelle et ouvert les portes d'un catalogue méconnu. Marguerite Duras y publia son premier roman *Les Impudents* en 1943. Marguerite Yourcenar, insatisfaite de Gallimard et de Grasset, donna plusieurs livres dont les *Mémoires d'Hadrien* (qui rejoindront le catalogue de Gallimard), et six volumes

de la *Correspondance générale de Marcel Proust*, apportée rue Garancière par son frère le docteur Robert Proust, se distinguent. Cette correspondance dite générale préfigura la véritable correspondance générale de Proust que Plon publiera plus tard en 21 volumes. Marqué du sceau d'éditeur des *Mémoires* du général de Gaulle grâce à Charles Orenge, Plon eut de rares coups d'éclat et attira des écrivains et des collaborateurs de premier plan qui animèrent la vie intellectuelle française, mais sans réussir à retenir ses quelques grands écrivains qui ont déserté son catalogue depuis longtemps. Un retour vers le passé était légitime, sous le soleil de l'histoire.

Olivier CARIGUEL

Olivier Zajec, *Nicholas John Spykman l'invention de la géopolitique américaine. Un itinéraire intellectuel aux origines paradoxales de la théorie réaliste des relations internationales*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2016, 604 p.

Saint-Cyrien et ancien officier de l'armée de terre, Olivier Zajec est diplômé de l'IEP de Paris et agrégé d'histoire. Il est aujourd'hui maître de conférences à l'université Lyon III et incarne, avec d'autres, le renouvellement générationnel à l'œuvre dans les études sur la sécurité et la stratégie. L'ouvrage présenté est issu d'une thèse en histoire des relations internationales, soutenue en 2013 à l'université Paris-Sorbonne sous la direction d'Olivier Forcade, après la disparition d'Hervé Coutau-Bégarie.

Nicholas John Spykman (1893-1943), né aux Pays-Bas et devenu américain, apparaît comme l'une des figures les plus marquantes et, en réalité, les moins connues de l'école dite réaliste des relations internationales. Il est souvent considéré comme l'un des pères de la « théorie géopolitique ». Professeur à Yale (Ivy League) et inventeur du premier département de relations internationales de cet établissement, il est surtout connu pour avoir défendu l'analyse des rapports inter-étatiques à partir d'une lecture empreinte de géographie politique – la célèbre théorie du *rimland* présentée dans *The Geography of the Peace* en 1944. Pour mémoire, ce territoire périphérique au cœur eurasiatique vise l'Extrême-Orient à l'Est et un arc Allemagne-mer Noire à l'Ouest. Il serait un enjeu majeur dans les rapports de puissance puisque le maître de ces espaces pourrait compter sur d'immenses ressources humaines et agricoles et bénéficier au surplus de capacités de projection maritime. Dès lors, « *Who controls the rimland rules Eurasia; who rules Eurasia controls the destinies of the world* » (*The Geography of the Peace*, 1944). Et Spykman de conseiller aux États-Unis de prendre garde à une unification des terres bordières au profit d'une grande puissance eurasiatique. On sait ce que la doctrine Truman lui doit. Mais on aurait tort de réduire N. J. Spykman à l'inventeur du concept de « terres bordières ». S'il est l'auteur de peu d'ouvrages et d'articles, son influence fut en réalité multidimensionnelle, immense, et ses travaux eurent un impact majeur dans les sciences politiques en général et dans les réflexions émergentes sur la « sécurité nationale » en particulier. Il est un homme de rupture avec l'idéalisme censé prévaloir dans les années 1920 et au début des années 1930.

Passé de la sociologie interactionnelle à la politique internationale, auteur d'une thèse sous la direction d'un maître isolé mais auquel il ressemblait certainement beaucoup (Teggart), l'homme a très vite suscité beaucoup d'admiration, d'envie et d'opposition. Comme Carl Schmitt, mais à un degré moindre certainement, son œuvre a été souvent caricaturée et disqualifiée. En 1942, Michael Greenberg

qualifiait celle-ci de « *feuille de route de diplomatie fasciste pour un siècle américain* ». Le géographe français Jean Gottmann estimait pour sa part que son œuvre était guidée par la même vision expansionniste que *Mein Kampf*. Or, aussi étonnant que cela puisse paraître, avant O. Zajec, personne – y compris aux États-Unis ou aux Pays-Bas – ne s'était penché sur le parcours réel de N. J. Spykman, en interrogeant l'ensemble de ses écrits, en parcourant ses lieux de vies, en fouillant les archives des institutions auxquelles il a été rattaché, en allant rencontrer ses enfants, etc. Il faut dire qu'il n'existe aucun fonds Spykman, toutes les sources ayant été dispersées.

L'auteur propose donc un ouvrage majeur et répare ainsi une « injustice », tant la vie de N. J. Spykman se révèle fascinante et son œuvre, incontournable, encore méconnue. Si le livre est tiré d'une thèse qui répond parfaitement à tous les canons académiques et qui a reçu les plus hautes distinctions, il se lit comme un roman – malgré quelques longueurs – avec, au surplus, quelques illustrations jaunies savoureuses. Sur le fond, l'A. reprend méthodiquement la vie et l'œuvre de Spykman et dévoile progressivement toute la richesse de sa pensée. L'ouvrage revient d'abord sur la formation initiale de Spykman, ses racines et son environnement familial, ses aventures autour du monde (en Égypte et aux Indes néerlandaises en particulier), sa première carrière de journaliste voire d'agent de renseignement pour le gouvernement hollandais. Absolument passionnant. Puis on suit l'homme à la santé fragile dans son ascension académique mouvementée, une fois arrivé aux États-Unis. Très révélateur de la capacité d'un milieu universitaire à parfois exclure de leurs cercles les chercheurs brillants qui présentent des parcours non conventionnels. Ainsi, N. J. Spykman, devenu spécialiste de la sociologie interactionnelle, relativiste et formelle de Georg Simmel (thèse de doctorat soutenue en 1923, à Berkeley), a finalement dû réorienter sa carrière et se tourner vers la science politique et les relations internationales. Ses travaux ultérieurs resteront malgré tout fidèles à ses premières recherches, et dans sa vision des relations internationales le conflit est ainsi vu comme une fonction, nullement comme une anomalie morale. L'homme n'était finalement pas géopoliticien, contrairement à ce qu'on lit partout, mais « géo-sociologue » des relations internationales (entendues au sens le plus large incluant des variables internes aussi bien qu'externes). L'œuvre de cet homme curieux et polyglotte mêle habilement sciences sociales et philosophie, politique internationale et géographie...

Le parcours « décloisonné » du professeur Spykman ne pouvait que nourrir une vision globale des relations internationales. Et l'A. insiste notamment sur sa thèse du *rimland* qui est une véritable grille de lecture du *balance of power*, sans jugement idéologique. Attaché à l'échelon régional, perçu comme l'espace le plus pertinent pour préserver la paix et la sécurité internationales, Spykman propose une pensée actuelle et toujours particulièrement stimulante. Un temps défenseur de la SDN, il décrit également une société interétatique polarisée où les organisations internationales peuvent avoir un rôle. Son « réalisme » pragmatique, « conséquentialiste » avant l'heure, n'était certainement pas suffisamment teinté de moralisme ou d'universalisme pour qu'on autorise à son œuvre la postérité que d'autres ont pu connaître. Dans cette étude remarquable, l'A. en profite pour déconstruire l'opposition factice idéalisme/réalisme en réintroduisant une complexité précocée de la théorie des relations internationales que l'œuvre de Spykman, nuancée, peut incarner. La traduction personnelle de certains textes rehausse encore l'intérêt de l'incroyable corpus rassemblé et des conclusions proposées. L'auteur n'hésite pas à minutieusement décortiquer les ouvrages de Spykman et à s'interroger sur leur réception. La recherche de la paternité de *The Geography of the Peace* en dit du reste long sur les rapports entre les disciples et le maître. La dernière partie de l'ouvrage s'intéresse à la réception historique des écrits de Spykman. Et si l'enquête de l'A. n'est pas tendre avec certaines idées reçues, elle n'hésite pas à ne pas trancher les interrogations qui subsistent sur le parcours et les thèses de Spykman.

En somme, cet ouvrage, par sa qualité et son intérêt scientifique, n'est pas une biographie comme les autres. Rares sont les ouvrages qui éclairent à ce point la vie et l'œuvre d'un maître des relations internationales, en démontant nombre d'idées reçues, tout en apportant une contribution majeure à la compréhension d'une époque et en proposant des leçons actuelles sur la discipline.

Julian FERNANDEZ

Noëlline Castagnez, Frédéric Cépède, Gilles Morin et Anne-Laure Ollivier (dir.), *Les Socialistes français à l'heure de la Libération : Perspectives française et européenne 1943-1947*, Paris, L'OURS, 2016, 328 p.

Cet ouvrage correspond à l'édition des actes du colloque « De la Résistance à la restauration de la légalité républicaine » organisé par l'OURS, la Fondation Jean Jaurès et le Centre d'histoire sociale du XX^e siècle de l'université de Paris I, qui s'est tenu en novembre 2014 au Sénat et à la mairie de Paris. À l'occasion du 70^e anniversaire de la Libération, il s'agissait d'entreprendre une nouvelle exploration de la période singulière que constitue la Libération, en prenant en compte le renouvellement de l'historiographie du socialisme intervenu ces vingt dernières années.

Olivier Wieviorka établit un bilan des connaissances relatives à l'action des socialistes dans la Résistance. Les échanges entre Fabien Conord, Yves Guillauma, Robert Mencherini et François Prigent précisent le rôle des socialistes dans les comités départementaux de libération, essentiellement à partir des exemples de la Bretagne et de la Provence (l'absence d'une synthèse consacrée aux CDL est d'ailleurs une lacune historiographique qui confirme le fréquent manque d'intérêt suscité par l'échelon départemental). Noëlline Castagnez rappelle les réticences que les socialistes éprouvent à rappeler leur rôle dans la Résistance, ce qui s'explique par le rapport difficile qu'ils entretiennent avec certains épisodes du passé (non-intervention en Espagne, Munich, vote du 10 juillet 1940).

Les socialistes pensent volontiers que l'après-guerre leur est favorable, leurs idées étant largement partagées dans l'ensemble de l'Europe. Les résultats électoraux sont toutefois relativement mitigés : à l'issue de la séquence 1944-1946, le Royaume-Uni est la seule grande puissance qui se soit dotée d'un gouvernement socialiste homogène (Gilles Vergnon). D'autre part, si les liens noués dans le combat pour la libération entre socialistes allemands en exil et socialistes français contribuent à un rapprochement entre les deux pays (Jens Späth), Gérard Bossuat souligne que l'Internationale socialiste peine à se reconstruire, chaque parti réagissant différemment aux nouveaux enjeux (reconstruction, mise en place d'une Europe unie, poids accru, et parfois décisif, des partis communistes). Confrontés des deux côtés des Alpes à une même poussée communiste, les socialistes réagissent très différemment : les socialistes italiens maintiennent une alliance étroite avec les communistes, ce qui les conduit en 1947 à la scission et à une marginalisation nationale et internationale. La situation des deux États est bien sûr différente mais jouent également des facteurs culturels : l'anticommunisme, généralement vigoureux au sein de la SFIO, a été encore renforcé par le pacte germano-soviétique. Pour les Italiens, l'antifascisme prime tout. Quoi qu'il en soit, l'URSS fascine les communistes, de part et d'autre des Alpes (Christine Vodovar).

Examinant l'enjeu que l'éducation représente pour les partis socialistes, Ismail Ferhat distingue trois aires différentes : dans l'Europe nordique et protestante,

l'école n'apparaît pas comme un sujet déterminant. Dans l'Europe catholique, la prégnance des questions religieuses complique une éventuelle gestion du système scolaire par les socialistes. Le cas français est particulier : si la France appartient à l'espace catholique, sa spécificité est liée à la concurrence croissante entre socialistes et communistes, les premiers entendant bien conserver leur influence dans le monde enseignant. L'organisation des activités physiques et culturelles de la jeunesse est marquée par un paradoxe : la SFIO rend un hommage constant à Léo Lagrange mais apparaît rarement comme un élément moteur dans ce domaine où la concurrence communiste est, une fois de plus, très active, ce qui pousse les socialistes à se cantonner dans leurs bastions associatifs traditionnels dont la réaffirmation d'une laïcité militante entrave le renouvellement (Marion Fontaine).

Pendant la période envisagée, le maintien de l'ordre (Christian Chevandier) est évidemment une question essentielle : les manifestations tragiques des années 1930 expliquent qu'il soit perçu comme une activité violente. Les socialistes qui se retrouvent en charge du ministère de l'Intérieur ont peu d'influence dans la police et pas de doctrine établie en matière de maintien de l'ordre. Ils parent au plus pressé, s'attachant avant tout au rétablissement de l'État de droit. L'épuration (Gilles Morin) est un autre sujet capital pour la SFIO comme pour l'ensemble des forces politiques de la Résistance : elle constitue une des conditions du redressement de la France sur des bases nouvelles. Cette conviction se traduit par une sévère épuration interne du parti (point également évoqué par Agathe Bernier-Monod et Nicolas Patin). Mais, s'ils participent à l'épuration globale, les socialistes s'y engagent bien moins que les communistes. Ils se montrent très fermes sur les questions de légalité et n'ont pas recours à une justice expéditive. En tant que ministre de l'Intérieur, Adrien Tixier n'entend ainsi pas faire preuve d'indulgence et organise l'épuration de la police mais s'oppose aux exigences qu'il juge exorbitantes des organisations de Résistance et s'efforce de faire cesser l'épuration incontrôlée. Le rôle de Vincent Auriol ne doit pas être négligé : devenu président de la République, il utilise son droit de grâce pour modérer la sévérité de la répression.

À la fin de la guerre, les socialistes ne sont pas prêts dans le domaine constitutionnel et composent avec les démocrates-chrétiens (intéressés depuis très longtemps par ces questions) ce qui permet l'émergence d'un consensus réformiste (Isabelle Clavel). De toute façon, les socialistes souhaitent que leur parti conserve sa pleine autonomie, ce qui les pousse à reproduire pour l'essentiel les conditions politiques d'avant-guerre (Alain Bergounioux). En définitive, il apparaît que les socialistes contribuent résolument à refonder l'État, mais il s'agit davantage d'un État républicain que d'un État socialiste.

Il faut toutefois nuancer : la mise en place d'une démocratie plus large doit renouveler la République. Mais c'est un processus difficile. La SFIO est favorable au dirigisme et aux socialisations qu'elle distingue des nationalisations : si l'une comme l'autre retirent la propriété de l'entreprise au capitalisme privé, sa gestion est, dans le premier cas, assurée par un conseil d'administration associant les représentants de l'État et ceux des travailleurs. Pour éviter une dérive étatiste, l'entreprise socialisée doit aussi respecter le droit des sociétés. Mais les vagues de nationalisations ne sont pas des socialisations et visent d'abord à moderniser l'appareil productif. Or la SFIO ne s'en offusque pas : dès 1946, sa confiance dans l'économie dirigée recule fortement, évolution qui touche toutes les forces politiques, des radicaux et du MRP... jusqu'au parti communiste ! L'exercice du pouvoir conduit certains socialistes à éprouver à l'égard du dirigisme un scepticisme croissant qui touche également le « peuple de gauche », c'est-à-dire la base électorale du parti. La SFIO manifeste par ailleurs peu d'intérêt pour les questions monétaires et financières (Mathieu Fulla). L'érosion des relais dont dispose la SFIO dans le monde du travail

la gêne également. Tout, après la Libération, joue en effet en leur défaveur : alors que les coopératives de production peinent à se défaire de leur image vichyste, les militants communistes, renforcés au sein de la CGT par une épuration qui touche davantage les socialistes, représentent 80 % de l'organisation lors du congrès de 1946.

Dans la mémoire collective (si l'on peut se permettre d'utiliser cette notion), la mise en place de la sécurité sociale constitue une des principales avancées de la Libération. Cette réforme constitue un point commun à la France et au Royaume-Uni. Mais, de part et d'autre de la Manche, l'attitude des socialistes est différente. Pour les travaillistes, la question est capitale. En France, le rôle essentiel est joué par Pierre Laroque, spécialiste depuis les années 1930 de la protection sociale. D'abord favorable au corporatisme, membre à Vichy du cabinet de René Belin mais exclu en octobre 1940 de la fonction publique en raison de ses origines juives, c'est en 1944-1945 l'architecte du plan français de protection sociale. Tout en approuvant son principe, les socialistes n'y accordent qu'une attention relativement réduite : la rénovation des assurances sociales ne correspond pas à la tonalité révolutionnaire qu'ils entendent donner à leur discours (Éric Jabbari).

Nicolas Roussellier, procédant à la synthèse des différentes contributions, conclut que cinq rendez-vous ont été manqués par les socialistes :

- Ceux-ci ne parviennent pas à construire une image valorisante de leur participation à la Résistance. La SFIO perd une bataille décisive, celle de la mémoire (ce point appellerait peut-être un certain nombre de nuances locales : à titre d'exemple, Emilienne Moreau, que mentionne Michelle Zancarini-Fournel dans sa contribution consacrée au parti socialiste et aux femmes, ne constitue-t-elle pas durablement dans le bassin minier du Pas-de-Calais une référence prestigieuse ?).

- L'espérance d'une transformation profonde de l'économie et de la société ne se réalise que partiellement. L'économie mixte mise en place à la Libération doit permettre la transition de la France vers le socialisme : elle dure un demi-siècle... et s'achève par le retour au libéralisme. Les réformes radicales envisagées dans l'administration ou l'information (Anne-Laure Ollivier) ne reçoivent souvent que de timides débuts d'application et suscitent des contestations qui s'expriment à l'intérieur même du parti socialiste. La nécessité d'assurer le ravitaillement (Édouard Lynch) et de commencer la reconstruction prend le pas sur l'application de la doctrine socialiste.

- Si les socialistes participent aux débuts de la construction européenne, celle-ci se fait sur fond de crise de l'internationalisme socialiste qui souffre de la coupure de l'Europe en deux blocs.

- Les socialistes sont présents dans les débats constitutionnels, mais leur ligne n'est pas claire : s'ils se méfient de la présidence de la République, ils finissent cependant par placer l'un des leurs à l'Élysée !

- C'est toutefois le problème électoral qui est le plus grave pour les socialistes. Concurrencés par les communistes, les socialistes français sont devancés par les démocrates-chrétiens en 1946. La SFIO ne sait pas, en partie parce qu'elle ne le veut pas, devenir le parti du peuple tout entier. Elle ne transforme pas son discours en fonction de son évolution électorale, laissant s'accumuler les paradoxes et s'amorcer la crise des années 1950 et 1960 qui conduit à sa disparition. L'influence de François Mitterrand permet par la suite le développement d'une nouvelle identité socialiste qui se réfère constamment aux valeurs républicaines et à l'Europe. Pour Nicolas Roussellier, ce nouveau visage doit quelque chose au « moment 1945 » : le socialisme français rejette alors toute forme d'autoritarisme et, par sa large participation aux institutions de la IV^e République, affirme une culture de gouvernement. Mais cela a un prix, qui devient peut-être avec le temps de plus en plus élevé : gouverner

est désormais une fin en soi et le changement social n'est plus au cœur du socialisme. Dès lors, si le parti exerce le pouvoir régulièrement, la distance qui le sépare des classes populaires semble s'accroître sans cesse.

Philippe ROGER

Jean-Noël Jeanneney, *Un attentat. Petit-Clamart, 22 août 1962*, Paris, Seuil, 2016, 352 p.

Écrit dans un style aussi rigoureux qu'agréable, voici un livre qui a bien des raisons d'intéresser un large public. Sur un sujet déjà maintes fois traité, il porte en effet un regard neuf grâce à de nouvelles archives jusque-là inaccessibles : archives du secrétariat général de la présidence de la République, dossiers du procès conservés par le ministère de la Défense au Blanc (Indre), archives privées de Pierre Lefranc, alors conseiller technique à l'Élysée, en charge des problèmes de sécurité, etc. Sur ces bases et en croisant les données des nombreux mémoires parus, les témoignages recueillis à l'occasion de diverses émissions de radio ou de télévision, les entretiens réalisés avec des parents des acteurs, l'auteur dresse un tableau de l'événement qui fera désormais incontestablement référence.

Le 22 août 1962, à la nuit tombante, un commando de onze hommes lourdement armés attaqua au Petit-Clamart la voiture qui transportait Charles de Gaulle, son épouse et son gendre vers l'aéroport de Villacoublay où un avion les attendait pour rentrer en Haute-Marne – depuis l'attentat de Pont-sur-Seine l'année précédente, le président avait renoncé à faire tout le trajet Paris-Colombey-les-Deux-Églises en voiture. Près de 200 projectiles furent tirés dont 8 touchèrent le véhicule mais sans blesser personne et, grâce au sang-froid du chauffeur, la DS présidentielle poursuivit sa route. L'épisode avait duré 45 secondes... Dans une perspective fort éloignée de celle du temps long cher à Fernand Braudel, l'événement, qui relève en l'occurrence presque du fait divers, est ici disséqué dans ses moindres détails, envisagé sous tous les angles imaginables et analysé comme un fait historique d'importance. Il aurait pu briser net l'essor politique du gaullisme (dans le chapitre XVI, placé sous les auspices de Charles Renouvier, inventeur de « l'uchronie », l'auteur s'exerce avec finesse à imaginer ce qui serait advenu si De Gaulle était mort le 22 août 1962). Il servit au contraire à consolider le régime tel que le président le concevait depuis longtemps sans que les rapports de force politiques de 1958 lui eussent permis de le réaliser.

Les parcours individuels des hommes formant le commando sont minutieusement reconstitués, à commencer par celui de son chef, le polytechnicien et lieutenant-colonel Jean-Marie Bastien-Thiry, fils d'un officier gaulliste et gendre d'un ancien ministre de Vichy. Se côtoyaient des officiers, certains maurrassiens comme Alain de La Tocnaye qui avait en 1952 veillé la dépouille de Charles Maurras, des Pieds noirs, des étudiants nationalistes et trois exilés hongrois anticommunistes. Qui précisément commandita l'attentat ? C'est la principale zone d'ombre qui demeure... et demeurera sans doute toujours, faute de sources. Mais le contexte est clair : les plus farouches partisans de l'Algérie française, associés dans l'OAS, étaient prêts à tout pour abattre celui qui leur apparaissait comme le traître par excellence depuis son discours de septembre 1959 sur « l'autodétermination ».

Outre la remarquable précision dans la reconstitution des faits tels qu'ils se sont effectivement déroulés, l'un des intérêts majeurs de l'ouvrage tient aux réflexions qu'y développe le producteur de l'émission radiophonique « Concordance des temps » sur

les relations qu'on peut établir entre l'attentat de 1962 et ceux de notre présent le plus immédiat. Difficulté d'assurer la sécurité des dirigeants, surtout quand ils refusent, comme De Gaulle, les dispositifs trop lourds (chapitre VIII). Graves entorses – inévitables ? – aux principes démocratiques en matière de libertés publiques pour faire face à la menace terroriste (chapitre X sur la justice d'exception). Enfin et surtout, poids du fanatisme religieux dans les motivations des assassins. Ce n'est en effet pas le moindre apport du livre que de décrire en détail cet aspect des choses, en général passé sous silence ou minimisé. L'anticommunisme, l'antisémitisme et l'antimaçonnisme inspiraient nombre des conjurés, mais plus encore compta le rejet viscéral des musulmans et de l'Islam, en lien direct avec leur conception intégriste du catholicisme, totalement étrangère à l'*aggiornamento* alors en cours avec le concile de Vatican II. Bastien-Thiry insista personnellement pour baptiser l'attentat du Petit-Clamart « opération Charlotte Corday », inscrivant ainsi son acte dans une filiation contre-révolutionnaire et, plus largement, revendiquant le droit au tyrannicide. On sait qu'il échoua mais il assumait haut et fort son acte, fasciné par le martyr qui l'attendait au bout du chemin. Durant son procès qui eut lieu au Fort-Neuf de Vincennes, du 28 janvier au 4 mars 1963, loin d'émettre rétrospectivement le moindre doute sur son action, il qualifia au contraire devant ses juges le chef de l'État d'Antéchrist, pire qu'Hitler osa-t-il affirmer, et se compara lui-même à Carl von Stauffenberg qui, le 20 juillet 1944, avait tenté d'assassiner le Führer.

J.-N. Jeanneney conclut son ouvrage sur la place surprenante que l'événement a gardé dans la mémoire collective. Elle se lit notamment dans la persistance du soupçon qui pèse (à tort) sur Valéry Giscard d'Estaing, alors ministre des Finances, d'avoir joué double jeu en soutenant De Gaulle officiellement tout en informant secrètement l'OAS – l'accusation fut portée directement par l'un des avocats des accusés, Jacques Isorni, ancien député du CNIP comme le jeune ministre, mais ayant suivi un chemin radicalement différent depuis 1961 dans l'affaire algérienne. On la retrouve aussi dans les passions non éteintes de la guerre d'Algérie. La SERP, société créée par Jean-Marie Le Pen en 1963, édita un microsillon 33 tours sur le procès de Bastien-Thiry, reproduisant quelques extraits de sa déclaration – déraisonnable, comme on l'a vu – du 2 février. Aujourd'hui, deux membres du commando vivent encore : Louis de Condé, ancien étudiant nationaliste, est membre du Front national ; Lajos Marton, l'un des trois Hongrois du groupe, a été promu en 2011 général de la Garde nationale dans son pays d'origine. Signalons enfin que Thibaut de La Tocnaye, fils du numéro deux du commando du Petit-Clamart, né en Algérie en 1958, est conseiller municipal frontiste à Cavaillon.

Au total, on l'aura compris, la lecture de l'ouvrage de Jean-Noël Jeanneney est un excellent moyen de mieux connaître un des épisodes les plus emblématiques de l'histoire de l'OAS en métropole tout en permettant de réfléchir sur le fanatisme en politique. Un sujet plus que jamais d'actualité.

Gilles RICHARD

Bruno Prati, *La Fonte ardennaise et ses marchés. Histoire d'une PME familiale dans un secteur en déclin (1926-1999)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, coll. « Les Cahiers de la MSHE Ledoux », série « Dynamiques territoriales », 2016, 582 p.

Consacrer ce gros livre à l'histoire d'une petite entreprise, qui plus est une fondrière dans un village des Ardennes, constituait un défi, que l'auteur, un ancien cadre de la société, a relevé avec succès, sur la base d'une introduction et d'une bibliographie

solides. Encore faut-il faire partager l'intérêt d'un tel sujet ! Or l'auteur de ces lignes a fait jadis visiter des fonderies à ses élèves du Secondaire, chez Renault-Billancourt, aux Forges de Syam (Doubs) ou à La Verpillière (Isère), et des usines sidérurgiques : ce fut la fascination pour le travail du métal en fusion, car on revient à Héphaïstos ou Vulcain... Il faut comprendre l'engagement intellectuel de B. Pati dans cette aventure historique, d'autant plus qu'il a mobilisé archives et presse professionnelle au service d'un texte bien structuré et limpide, y compris quand il s'appesantit sur des mutations techniques. Un seul regret, que l'auteur n'ait pas structuré, en fin de chaque partie et du livre, une synthèse des facteurs de survie de la Fonderie ardennaise face aux changements techniques et commerciaux et à la compétition, départementale ou nationale, alors même qu'elle existe encore [<http://www.la-fonte-ardennaise.com>] : de quinze salariés en 1927, elle est passée à un millier aujourd'hui. Les leçons de l'Histoire ne sont pas tirées avec assez de force quant à la différenciation concurrentielle et aux avantages comparatifs ; il faut donc puiser partout pour nourrir une telle synthèse.

Au-delà des péripéties sur la famille de dirigeants, la main-d'œuvre, l'interprofession, etc. ou des changements techniques, c'est bien l'enjeu-clé : comment la TPE créée en 1926 a-t-elle rejoint notre siècle et traversé quatre générations ? Cette histoire économique est donc originale car elle ne traite pas d'une grande entreprise, comme d'habitude. On suit les batailles décennales pour accompagner le changement des méthodes de production dans cet atelier de seconde fusion (grâce au fameux cubilot), les mutations des débouchés. Il faut rassembler l'argent nécessaire à la modernisation, par le biais de l'autofinancement, des banques, parfois critiquées, souvent, en fait, engagées positivement, et enfin des institutions parapubliques (société de développement régional Champex, fonds de modernisation) qui, dans les années 1960-1980, tentent de sauver des branches d'activité menacées par les bonds technologiques, une gestion aléatoire et, surtout, la concurrence européenne. On est ici dans les coulisses ou l'arrière-front de la grande économie, parmi les soutiers des systèmes productifs amont-aval – « un acteur invisible par sa taille » –, et c'en est d'autant plus stimulant.

Ce qui ressort d'essentiel est bien un engagement à la fois passionné et conceptuel des dirigeants familiaux (dont certains désormais ingénieurs diplômés) et de leurs adjoints (peu diplômés, montés de la base) dans un effort d'adaptation récurrent pour améliorer la productivité et la qualité et satisfaire aux demandes variables des clients donneurs d'ordres à leur fournisseur de pièces en fonte moulée (notamment l'artillerie, la construction électrique, puis l'automobile, etc.). La Fonte ardennaise aura collé aux inflexions techniques, en saisissant par exemple sans tarder le rôle-clé d'une machine star, la *Disamatic* ; ou en veillant sans cesse à une recomposition des ateliers au nom d'une certaine rationalisation, bien que le travail y soit resté proche d'un relatif artisanat grâce à des mouleurs qualifiés et impliqués – malgré quelques tensions sociales de temps à autre.

Cet ouvrage permet aussi de préciser les tendances de l'évolution de la branche de la fonderie de deuxième fusion sur trois quarts de siècle : de 71 fondeurs ardennais de 1887, elle culmine à 123 en 1926, précisément quand Émile Cossardeaux monte sa TPE tant la conjoncture lui paraît favorable (débouchés renouvelés, avec les appareils ménagers, les équipements électriques et ferroviaires, les matériels agricoles ; reprise de la croissance). De grosses maisons du Sedanais (Arthur Martin, Porcher, Faute) sont intégrées verticalement, mais nombre d'entreprises ont besoin de ces fournisseurs microscopiques car ils peuvent aisément suivre les fluctuations de la demande, comprimer leurs coûts (puisqu'ils sont mis en concurrence), faire varier leurs effectifs. Cossardeaux s'extrait donc des quelques centaines de mouleurs de sa contrée et prend le risque d'investir dans sa propre TPE, avant de s'associer

dès 1927 avec Émile Grosdidier, époux de sa belle-sœur doté de liquidités. Comment ont-ils survécu dans les années 1930-1940 ? Insertion dans une entente sur les prix, compression des coûts, préservation de la culture technique des mouleurs qualifiés, efforts pour améliorer l'efficacité, dynamisme dans le démarchage commercial hors du département, d'où l'élargissement des débouchés (avec les boîtes de protection en fonte des dérivations et raccords pour les circuits électriques, notamment ; fûts pour carburants pendant l'Occupation). Bref, les dirigeants cumulent les savoir-faire avec esprit d'ouverture et compréhension des marchés, ce qui constitue un avantage comparatif durant la première étape de cette histoire.

La deuxième est marquée d'abord par un effort de diversification verticale éphémère vers une société de fabrication de matériels électriques, Électrofonte ; mais les causes de la compétitivité (face à une centaine de concurrents et aux grosses sociétés intégrées) sont ailleurs : accentuation de la politique de démarchage commercial, en région parisienne ou ailleurs, installation d'un second cubilot en 1950, investissements en matériel – chiffre d'affaires et effectifs doublent ainsi en une demi-douzaine d'années au tournant des années 1950. La Fonte ardennaise est prête alors pour s'insérer dans la révolution de la fonderie qui défie les 720 fonderies françaises (en 1954, avec 426 000 tonnes de fonte), sous l'égide du Syndicat général de la fonderie française. La chance est l'arrivée de Martial Grosdidier, car ce diplômé des Arts et métiers de Châlons est précisément apte à comprendre les enjeux ; aux deux cubilots s'ajoutent les premières machines à mouler automatiques, des carrousels mécaniques, etc. Classée au vingtième rang dans les Ardennes et au centième en France par le nombre de salariés dans les années 1960, la PME aura changé de dimension en quinze ans et pu répondre à l'élan conjoncturel.

Elle peut surtout résister à la crise systémique qui frappe la fonderie française à partir du milieu des années 1960. À la concurrence s'ajoutent en effet des mutations techniques considérables, que les pouvoirs publics cherchent à faciliter par des financements ciblés. Or La Fonte ardennaise réagit vite et fortement (à son échelle) à ces défis : elle est la treizième société à acheter la *Disamatic* (en 1969, avant une seconde en 1973) et intensifie ses investissements afin de répondre aux sautes des commandes et lutter contre les retards de livraison. On sait maintenant que les PME qui ont traversé ces décennies de restructurations dans les années 1960-1980 sont celles qui ont voulu et pu parier sur une innovation soutenue : les mentalités de la famille n'ont pas été conservatrices ou ankylosées. L'auteur scrute parfaitement tous ces changements, à coups de tableaux sur l'investissement, le financement et l'équipement. La différenciation s'affirme en résultat ; cela permet à La Fonte ardennaise, entre 1974 et 1985, d'acheter des PME voisines en difficulté, de récupérer leurs ateliers, d'atteindre 359 salariés en 1976, 33 000 tonnes en 1989 (3,6 % du total français, au lieu de 1,49 % en 1982). Quand la Grande Crise impose des restructurations capitalistiques intenses, les groupes constitués dans la fonderie ne tiennent pas la route (Valfond, CF2M-Fumel, etc.). Il faut des PME innovantes et agiles – mais le mot, devenu à la mode, n'est pas utilisé –, d'où un nouvel élan d'investissements dans les années 1990 (machines-outils à commande numérique, nouvelle *Disamatic*, etc.). Le livre peut ainsi s'achever par un bilan positif, au terme de tant de combats : la société a tenu bon, résisté au « syndrome de l'échec » – désormais bien étudié par les historiens de l'économie – et elle peut partir à la conquête de débouchés sur un marché européen unifié et élargi, même si la fonderie des pays d'Europe centrale s'impose souvent grâce à ses bas coûts salariaux.

On l'aura compris : il faut quelque foi pour lire cet ouvrage, mais l'aventure entrepreneuriale et innovatrice est nourrie des initiatives de ces PME qui constituent le socle de la prospérité allemande (« le modèle rhénan ») et dont certaines régions et branches d'activité ont profité au travers des mutations techniques et industrielles.

Cette histoire constitue un bon cas d'étude, probant et clair, même si on est loin des sagas des grands « capitaines d'industrie » devenus célèbres – mais parfois inaptes à survivre au « syndrome des trois générations ».

Hubert BONIN

Séverine Pacteau-de-Luze, *Alfred de Luze, négociant en vins à Bordeaux (1797-1830) à travers sa correspondance privée*, Bordeaux, « Confluences », 2016, 132 p.

À l'heure où l'on ne parle que de jeunes pousses, de *high tech* ou de l'Aquitaine de la troisième révolution industrielle, évoquer un grand bourgeois négociant et cultivateur de vin du milieu du XIX^e siècle peut paraître saugrenu... Mais tout(e) pionnier(-ère) d'aujourd'hui peut aspirer à rejoindre les sommets dans un quart de siècle et à devenir lui/elle aussi un symbole de la puissance financière et sociale dans les beaux quartiers. De plus, l'aventure d'Alfred de Luze est marquée par deux échecs et à chaque fois il a relancé sa maison à coup d'esprit d'entreprise. Ce n'est donc pas ici l'histoire de plus d'un grand protestant girondin que relate l'historienne de Sciences Po Bordeaux, spécialiste des « parpaillots » bordelais, mais un modèle de bataille d'ascension économique et sociale, grâce à un millier de lettres conservées et dont quelques dizaines sont commentées – surtout celles entre Alfred, de Bordeaux, son fils William et sa bru, établis en Suisse – et mobilisées au service d'une excellente reconstitution historique, pas trop longue donc loin d'une savante et pesante érudition.

Certes, il n'est pas parti de rien. En effet, sa famille, qui avait fui la France au moment de la révocation de l'édit de Nantes en 1685, avait fait souche en Suisse et prospéré dans le commerce des tissus de coton (indiennes). Mais elle avait rencontré des déboires économiques et familiaux, avec le divorce des parents d'Alfred ; pourtant, elle a gardé un patrimoine précieux, un réseau de relations dans les maisons et familles protestantes européennes. Les fils font leur apprentissage à Paris, Londres, Le Havre, New York. Les trois frères font carrière respectivement à New York, Marseille et Bordeaux. Là, Alfred reçoit pour mission de son oncle maternel de relancer une maison de négoce au nom des Bethmann, de Francfort, qui s'était affaïssée depuis les années 1790.

L'auteure analyse avec pertinence l'environnement girondin, à la fois difficile et stimulant, car il faut reconstruire le capitalisme, les réseaux d'affaires, les fonds propres et circulants, avec des replis et des récessions et donc des pertes, mais avec un mouvement durable – comme l'a déjà montré une douzaine d'ouvrages. En fait, Bordeaux s'enrichit des initiatives des communautés britannique, suisse ou germanique, qui, parfois, bénéficient des liens de sociabilité procurés par l'insertion dans la communauté protestante. L'A. va même jusqu'à employer le mot « incubation », tout comme aujourd'hui on parle des « incubateurs » de nouvelles technologies et d'initiatives ; et, de même, il faut vaincre les forces d'inertie. Aussi Alfred rompt-il avec le représentant Bethmann, trop mou, pour fonder sa propre maison en 1824, De Luze & Dumas, associant deux jeunes gens de moins de trente ans : c'est une « jeune pousse » ! Et, comme pour nombre des initiatives actuelles, c'est l'échec financier, dès 1835-1836, qui explique un endettement durable.

De Luze entreprend alors un troisième démarrage, avec sa propre maison de négoce, en 1838 à 41 ans. Plus mûr, introduit dans la bonne société grâce à son mariage avec Georgina Johnston, fille d'un grand négociant de la place, donc bénéficiant

de l'accès aux réseaux des bons bourgeois des Chartrons, le quartier du négoce des vins en essor ; mais Georgina meurt dès 1845. La croissance s'appuie sur un endettement élevé ; or deux coups du sort la fragilisent, avec deux incendies des chais en 1842 et encore en 1867, d'où un énorme manque à gagner ; et les assurances compensent peu le premier préjudice. En fait, il faut attendre seulement 1862-1865, donc un quart de siècle, pour que la maison dispose d'une assise solide, grâce aux profits accumulés, à un capital qui atteint un million de francs en 1857 et aussi à l'héritage de 900 000 francs transmis par la mère d'Alfred en 1862. Ses fils ont pu en sus placer en fonds propres leur part obtenue de l'héritage de leur propre mère en 1845 ; cela consolide l'assise de la société, dirigée à partir de 1871 par deux fils en association.

En effet, si les deux fils aînés sont peu aptes à la conduite des affaires, le troisième, Francis (1834-1871) s'avère un bon adjoint jusqu'à son repli sur la gestion d'un domaine viticole, avant que le relais ne soit pris par le quatrième, Charles (1837-1910), et le cinquième, Maurice (1844-1919). Une dynastie est ainsi cristallisée, ce qui permet au management de cette entreprise de négoce de croître au gré d'intenses démarches commerciales, relayées par la gestion administrative locale assurée par des commis et teneurs de livres. Et cette dynastie se consolide avec une nouvelle étape de « bons mariages », ce qui contribue à cimenter le capital de réputation et de confiance.

Alfred de Luze est « un entrepreneur infatigable » qui, comme les jeunes capitaines d'affaires du XXI^e siècle, se voue à l'ascension puis au rayonnement de sa jeune pousse qui mue vers l'entreprise moyenne-grande, malgré les déboires rencontrés et les aléas de la conjoncture (guerre de Sécession aux États-Unis, crise russe en 1867, fluctuations des cours, récessions, attaques du phylloxéra en 1874-1875, etc.).

L'entrepreneur audacieux et parfois ébranlé aura gagné son pari : la jeune pousse tertiaire développée sur le créneau du négoce des vins a gagné stabilité et indépendance, en un tiers de siècle. « À son décès, Alfred de Luze laisse 1 279 819 francs en compte courant dans la maison de Luze et un ensemble d'actions et d'obligations pour un montant de 908 955 francs. C'est une réussite remarquable pour quelqu'un qui ne possédait rien au début de sa vie professionnelle » (p. 68). S'y ajoutent des biens immobiliers : divers terrains et propriétés à Bordeaux, l'immeuble du siège au 88 quai des Chartrons, acquis en 1858 (avec chais et bureaux), une propriété d'agrément (alors au Bouscat), au lieu-dit Rivière, qui devient ce qu'on appelle aujourd'hui le « château Rivière » (en ruine) et le Parc Rivière. Les de Luze ont dans le même temps accédé à la haute bourgeoisie bordelaise, et la correspondance citée par l'A. en évoque nombre d'aspects sur les registres des relations, du mode de vie, de la sociabilité, des liens avec les banquiers locaux (Samazeuilh), parisiens ou européens.

Hubert BONIN

Cécile Boulaire, *Les Petits Livres d'or. Des albums pour enfants dans la France de la Guerre froide*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, coll. « Iconotextes », 2016, 246 p.

Nés aux États-Unis, où ils sont publiés par Simon & Schuster à partir de 1942, les « Little Golden Books » partent à la conquête du marché européen aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale. L'immense succès de ces petits livres de 28 pages est le résultat d'une stratégie commerciale audacieuse, mais il s'explique aussi par des illustrations d'une grande qualité artistique. Réfugié aux États-Unis,

Feodor Rojankosky (dit Rojan) – qui a notamment illustré plusieurs « Albums du Père Castor » – est devenu rapidement l'un des principaux collaborateurs des « Little Golden Books ». Autour de lui, des illustrateurs américains renouvellent le genre de l'album. Optimiste et joyeuse, la collection offre l'image d'une Amérique blanche, moderne, radieuse et prospère. Elle invite les enfants à croire à leurs rêves, loin d'un monde qui vit désormais sous les menaces de la Guerre froide.

La première décennie de la collection « Un Petit Livre d'or », qui publie en France une sélection du catalogue américain, est marquée par une grande créativité. Dans les quatre premiers chapitres de son ouvrage, Cécile Boulaire s'attache à décrire minutieusement les albums les plus novateurs, en soulignant la qualité des textes et des images – parmi d'autres, *Monsieur Chien*, *Le Chien matelot* et *Le Livre de l'amitié*, réalisés par Margaret Wise Brown et Garth Williams, *Madeleine* de Ludwig Bemelmans, *Le Petit Pioui* de Dorothy Kunhard illustré par John Parr Miller. Le travail des traducteurs n'est pas oublié, notamment les nombreuses traductions d'Aimé Gabillon (à qui l'on doit notamment le « Vent ou tempête rien ne m'arrête, je suis Hublot chien matelot », resté dans les mémoires). Autant de titres qui ont marqué toute une génération de lecteurs – comme en attestent divers témoignages, dont ceux de Paul Auster, Anna Galvalda et Christian Lacroix – et qui démontrent qu'on ne peut systématiquement opposer édition populaire et littérature de qualité.

Le cinquième chapitre de l'ouvrage est consacré à la naissance des « Little Golden Books » américains. Trois sociétés sont à l'origine de la collection : l'imprimerie Western Printing and Lithographic Company, installée dans le Wisconsin, la société de *packaging* Artists and Writers Guild, filiale de la Western, et la maison d'édition new-yorkaise Simon & Schuster. Pendant l'entre-deux-guerres, la Western Company avait notamment obtenu l'exclusivité des licences de produits dérivés Disney, tandis que Simon & Schuster allait asseoir sa réussite en éditant les manuels du conférencier Dale Carnegie avant de lancer avec Robert Fair DeGraff ses fameux « Pocket Books » (1939). L'idée de vendre des livres dans les grands magasins, les points de presse et les échoppes de gare sera reprise pour les « Little Golden Books ». Les douze premiers albums sortent des presses de la Western Printing en 1942 et trouvent très rapidement une large clientèle, séduite par la présentation toute en couleur et la modicité du prix. À partir de 1944, les « Little Golden Books » sont réalisés au sein de Simon & Schuster dans une petite structure, la Sandpiper Press, dirigée par Georges Duplaix. Si celui-ci a su attirer les meilleurs illustrateurs, il va aussi s'attacher des auteurs talentueux et un accord passé avec la Bank Street School permet à la collection de s'assurer la caution de pédagogues. Après le retrait de Simon & Schuster en 1957, une société est créée, la Golden Press Inc., propriété à parité de la Western Printing et de Pocket Books Inc.

Le sixième chapitre relate la création de la société Cocorico, fondée à Paris pour publier les « Petits Livres d'or ». Dix titres paraissent à l'automne 1949. Dès l'année suivante, la SARL Cocorico devient société anonyme avec des sociétaires extérieurs au monde de l'édition mais tous proches d'Henri Flammarion. Ce dernier a choisi la discrétion afin de ne pas porter préjudice aux « Albums du Père Castor » – qu'il publie depuis 1931 – et aussi sans doute pour se préserver d'éventuels reproches. La société Cocorico a en effet été créée quelques semaines seulement après le vote de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse, et qui vise tout particulièrement les importations américaines. Dans ce contexte, le lancement d'une collection venue des États-Unis risquait d'être considéré comme une provocation. L'année 1951 voit l'arrivée d'un nouvel actionnaire, Georges Duplaix, qui acquiert d'emblée le quart du capital de la société, tandis qu'Henri Flammarion récupère les actions de ses proches. Dans les années suivantes, la situation financière de la société Cocorico – rebaptisée Deux Coqs d'or en 1957 – est florissante. La collection publie son 100^e titre en 1955, son 200^e titre en 1961.

Architecte de la collection américaine, Georges Duplaix, né à Nevers en 1895, naturalisé américain en 1940, est aussi à l'origine de sa version française. Le chapitre VIII de l'ouvrage se consacre à cette figure peu connue de l'édition. Vivant entre la France et les États-Unis, artiste, écrivain, traducteur – il est notamment le premier traducteur d'Hemingway. Duplaix rejoint l'Artists & Writers Guild en 1936. Dans l'avant-dernier chapitre de son ouvrage, Cécile Boulaire se penche sur la personnalité complexe d'un éditeur dont les activités politiques restent assez obscures, mais qui a vraisemblablement collaboré à la stratégie d'endiguement du communisme. L'enquête menée par l'auteure révèle que Duplaix travaillait pour la CIA et qu'il entra au Council on foreign relations en pleine « guerre froide culturelle » – organisme qui joua notamment un grand rôle pour faire accepter le plan Marshall. Après le départ de Duplaix en 1968, les affaires de la société des Deux Coqs d'Or ne cesseront de décliner, en même temps que la qualité matérielle de la collection. Le label « Deux Coqs d'Or » sera racheté par Hachette en 1991.

Si les « Petits Livres d'or » sont un pur produit d'importation, la manière dont ils furent traduits, financés et commercialisés, est révélatrice des profondes mutations que connaît alors l'édition française. Ces petits albums bon marché répondaient aussi aux nouvelles pratiques de consommation qui émergent dans la France des Trente Glorieuses. Véritable phénomène éditorial, la formule des « Petits Livres d'or » va être reprise par d'autres éditeurs (notamment par Hachette qui lance, dès 1950, une collection similaire, les « Albums roses »).

Ce livre est à la fois une étude esthétique et l'histoire d'une collection emblématique des années 1950-1960. Il contient en outre de nombreuses informations sur l'évolution des livres pour enfants dans les années d'après-guerre. Ce grand et bel ouvrage vient combler un manque dans l'histoire de l'édition pour la jeunesse, tout en régaland son lecteur par ses nombreuses illustrations.

Patricia SOREL

